AgroParisTech
ENGREF
INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY FOR LIFE, FOOD AND ENVIRONMENTAL SCIENCES

FORMATION DES INGENIEURS FORESTIERS

Office National des Forêts

Définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse

MEMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Maître de stage : Aurélie VERGNON
Correspondant ENGREF : Damien MARAGE

Émilie DUPUY
FIF, 17e promotion
2005 - 2009

Juillet, 2009

Illustrations de couverture : Vue sur le Grand Som et le monastère de la Grande Chartreuse,
Bûcheron au travail – Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) immature en vol – Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) – Pont de la Tannerie.

Source : E. DUPUY

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

F.I.F. - AgroParisTech ENGREF	**TRAVAUX D'ÉLEVES**
TITRE : Définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse	**Mots clés :** projet de territoire, forêt, multifonctionnalité, patrimoine**,** diagnostic, concertation.
AUTEUR(S) : Émilie Dupuy	**Promotion :** 17e
Caractéristiques : 1 volume, 66 pages, 14 figures, 8 tableaux, 6 cartes, 11 annexes	

CADRE DU TRAVAIL

Organisme pilote ou contractant :
ONF, agence départementale de Grenoble
9 Quai Créqui
38 000 GRENOBLE

Nom du responsable : Aurélie VERGNON

Fonction : Responsable mission commerciale et développement

Nom du correspondant ENGREF : Damien MARAGE

☒ Tronc Commun	☐ Stage en entreprise	☐ Autre
☐ Option	☐ Stage à l'étranger	
☐ Spécialité	☒ Stage de fin d'études	
	Date de remise : juillet 2009	

Contrat avec Gref Services Nancy ☐ Oui ☒ Non

SUITE À DONNER (réservé au service des études)

☐ Consultable et diffusable

☐ Confidentiel de façon permanente

☐ Confidentiel jusqu'au …../……/…… , puis diffusable

Résumé

Depuis 2007, l'Office National des Forêts (ONF) s'est engagé dans une démarche novatrice intitulée « Forêt Patrimoine » dont le but est de créer un réseau national référent de sites forestiers remarquables.

Du fait de ses caractéristiques, la forêt domaniale de Grande Chartreuse a été retenue comme candidate au label « Forêt Patrimoine ». Un projet de territoire doit désormais être défini avec l'ONF et ses partenaires. Comment peut-il apporter une plus-value au territoire ? Quelle est la place de ce nouveau projet parmi l'ensemble des projets existants ? Quelle méthode employer et quels moyens mettre en œuvre pour le mener à bien ?

Une démarche de concertation approfondie a été mise en place. Une fois un diagnostic de territoire établi et les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du projet définis, un plan pluriannuel d'actions a pu être élaboré pour la période 2010 - 2012.

Ce travail devra se poursuivre par la validation de la composition du comité de pilotage et la signature d'un protocole d'accord et du plan d'actions. Par ailleurs, plusieurs pistes d'améliorations à apporter à la démarche « Forêt Patrimoine » sont proposées.

Summary

Since 2007, the French national forestry office (ONF) has launched a new project named "Forest Heritage" whose aim is to create a national network of emblematic forest sites. This network must become a model of excellence for sustainable forest management, which includes considerations for biodiversity, territorial, and economic functions of forests.

Due to its characteristics, the "forêt domaniale de Grande Chartreuse" has been selected for designation as a "Forest Heritage". ONF must now cooperate with local stakeholders in order to reach a consensus and build a territorial cooperation project.

In order to develop a shared proposal of valuation and management of the forest, several interviews with local stakeholders were made and a monitoring steering committee and a technical group have been established. First, an area diagnostic was made. Then strategic orientations and operational objectives were defined and finally, a pluriannual plan for the period 2010 - 2012 was developed. Different perspectives on proposed local project are described. Improvements to the national « Heritage Forest » project are also suggested.

Remerciements

Je tiens à remercier :

- Messieurs VIGUIER et BRUGIERE, respectivement ancien et nouveau directeur de l'agence départementale Isère de l'ONF pour m'avoir offert la possibilité d'effectuer ce stage dans leur établissement,
- Aurélie VERGNON, responsable commercial et développement, ma maître de stage, pour son appui méthodologique et la confiance qu'elle m'a accordée dans mon travail,
- Jean-Claude SARTER, responsable de l'unité territoriale de Chartreuse, pour le temps qu'il m'a accordé et pour l'ensemble des conseils pratiques qu'il m'a donnés,
- Carole DESPLANQUE, chef de projet études, pour sa disponibilité et pour les nombreuses informations qu'elle m'a fournies sur la thématique du patrimoine culturel et historique,
- Philippe LOHO, paysagiste, pour sa disponibilité et son aide sur les thématiques du paysage et de l'accueil du public en forêt,
- Damien MARAGE, enseignant chercheur à Agroparistech ENGREF de Nancy, pour avoir accepté d'être mon professeur référent et pour m'avoir fait part de ses remarques constructives,
- Anne GALIBERT, chargée de mission aux communes forestières pour avoir accepté de faire partie du jury de ma soutenance.

Mes remerciements s'adressent également à :

- l'ensemble du personnel de l'agence ONF de Grenoble et notamment à Clémentine BLIGNY (responsable bureau d'étude), Hélène EYRAUD (responsable service forêt), Christophe CHAPOULET (responsable agence travaux), Yvan ORECCHIONI (chef de projet études), Xavier PENIN (chef de projet études), Gilles GALZI (gestionnaire documentaliste), Aurore BALINT (sigiste), Béatrice CAVE (infographiste), Gilles DESMOULIN (aménagiste), Simon BROCHIER (chef de projet études), qui ont participé de près ou de loin, au bon déroulement de mon stage,
- tous les agents de l'unité territoriale de Chartreuse pour leur accueil et leurs conseils pratiques lors des sorties sur le terrain,
- Cécile DARDIGNAC et Yoann GAUVRY du pôle archéologique de l'ONF pour leur aide concernant les thématiques de l'archéologie et du patrimoine culturel et historique,
- toutes les personnes des différents organismes rencontrées dans le cadre de mon stage pour leur participation à la définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse,
- toutes celles et ceux qui ont participé à la relecture de ce rapport.

Table des matières et des annexes

Remerciements 1
Table des matières et des annexes 3
Liste des cartes 5
Liste des figures 5
Liste des tableaux 5
Index alphabétique des sigles utilisés 6
1. Introduction 7
2. Contexte de l'étude 8
2.1. La démarche « Forêt Patrimoine » 8
2.1.1. Origines 8
2.1.2. Définition de la démarche « Forêt Patrimoine » 10
2.1.3. Déroulement 13
2.1.4. Avancement et perspectives 16
2.2. La forêt domaniale de Grande Chartreuse : une incontournable pour le projet « Forêt Patrimoine » 16
2.2.1. Une forêt située dans un territoire dynamique, en plein cœur du parc naturel régional de Chartreuse 16
2.2.2. Historique 17
2.2.3. Une forêt de production avec un rôle économique important 18
2.2.4. Une forêt emblématique avec une forte valeur patrimoniale 22
2.2.5. Une forêt périurbaine avec une valeur sociale affirmée 29
2.2.6. Synthèse 31
3. Méthodologie 33
3.1. Définition du processus de concertation et de ses objectifs 33
3.2. Quelles stratégie et procédure de travail envisager ? 33
3.2.1. Outils de concertation et niveaux de participation 33
3.2.2. Méthodes envisageables pour la construction du projet 33
3.3. Solution retenue 35
3.4. Élaboration du diagnostic de territoire 37
3.4.1. Bibliographie 37
3.4.2. Rencontre avec les acteurs 37
3.4.3. Diagnostic et définition des enjeux 39
3.4.4. Validation par les acteurs locaux 40
3.5. Définition du plan d'actions 40
3.5.1. Orientations stratégiques et objectifs opérationnels 40
3.5.2. Fiches actions 40
4. Résultats 42
4.1. Diagnostic et enjeux 42
4.1.1. Les patrimoines 42
4.1.2. L'accueil du public 44
4.1.3. La filière bois 45
4.2. Plan d'actions 46
5. Discussion, réflexions et perspectives 49
5.1. Limites de l'étude et perspectives 49
5.1.1. Positionnement de l'ONF vis-à-vis du projet 49
5.1.2. Mobilisation des acteurs et adhésion au projet 49
5.1.3. Limites du processus de concertation 51
5.1.4. Perspectives 51
5.2. Synthèse sur les facteurs de réussite pour un projet « Forêt Patrimoine » 52
5.3. Réflexions sur la démarche « Forêt Patrimoine » 54

5.3.1. Spécificités et avantages de la démarche et du label « Forêt Patrimoine » 54
5.3.2. Limites et inconvénients de la démarche et du label « Forêt Patrimoine » 55
5.3.3. Pistes d'amélioration pour la conduite du projet national « Forêt Patrimoine » 57
6. Conclusion 59
Bibliographie 60
Liste des contacts 63
Liste des annexes 66

Annexe 1 : Présentation de quelques labels 67
Annexe 2 : Charte nationale et cahier des charges « Forêt Patrimoine » 68
Annexe 3 : Détail du territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse 74
Annexe 4 : Liste des espèces végétales présentes en forêt domaniale de Grande Chartreuse et bénéficiant d'un statut de protection 75
Annexe 5 : Illustrations de la richesse et diversité du patrimoine culturel et historique présent en forêt domaniale de Grande Chartreuse 76
Annexe 6 : Guide d'entretien utilisé lors de la rencontre avec les acteurs du territoire 79
Annexe 7 : Modèle de fiche action 84
Annexe 8 : Compte-rendu du premier comité de pilotage 85
Annexe 9 : Compte-rendu de la première réunion de comité technique 90
Annexe 10 : Compte-rendu de la deuxième réunion de comité technique 95
Annexe 11 : Détail des projets de fiches action 101

Liste des cartes

Carte 1 : Carte du réseau « Forêt Patrimoine »..... 14
Carte 2 : Carte de localisation géographique de la forêt domaniale de Grande Chartreuse 17
Carte 3 : Carte des séries de l'aménagement forestier en cours 19
Carte 4 : Carte des différents statuts de protection réglementaire ou contractuelle en forêt domaniale de Grande Chartreuse 26
Carte 5 : Localisation de quelques éléments de patrimoine culturel et historique présents en forêt domaniale de Grande Chartreuse 28
Carte 6 : Sites les plus fréquentés en forêt domaniale de Grande Chartreuse 30

Liste des figures

Figure 1 : Proposition de définition de la démarche « Forêt Patrimoine » : cadre de la démarche et critères d'éligibilité au label 11
Figure 2 : Déroulement de la démarche « Forêt Patrimoine » 15
Figure 3 : Répartition des essences en nombre de tiges et illustration d'une partie des peuplements de la forêt domaniale 20
Figure 4 : Évolution du volume de bois récolté entre 2004 et 2008 et prévisions pour les années à venir 21
Figure 5 : Vue sur le Grand Som et la vallée du Guiers Mort 23
Figure 6 : Exemple d'éléments de patrimoine historique : les restes d'un ancien four à charbon (à gauche) et le pont Peirant classé monument historique (à droite)..... 27
Figure 7 : Schéma de localisation des villes portes de la forêt domaniale de Grande Chartreuse..... 29
Figure 8 : Origine des visiteurs..... 29
Figure 9 : Motifs de fréquentation de la forêt domaniale de Grande Chartreuse 31
Figure 10 : Comparaison de la méthode descendante et de la méthode ascendante..... 34
Figure 11 : Étapes de travail et niveaux de participation..... 35
Figure 12 : Organisation des temps forts de la concertation 36
Figure 13 : Carte socio dynamique des acteurs pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine »..... 50
Figure 14 : Quelle place pour le projet « Forêt Patrimoine » ? - Application au cas de la forêt domaniale de Grande Chartreuse 57

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des organismes représentés au sein du comité national d'orientation et de labellisation « Forêt Patrimoine » 13
Tableau 2 : Séries de l'aménagement forestier en cours 19
Tableau 3 : Proportion du volume de bois récolté en forêt domaniale de Grande Chartreuse par rapport à celui des forêts publiques du département de l'Isère et de la région Rhône-Alpes 20
Tableau 4 : Grille des critères « Forêt Patrimoine » appliquée à la forêt domaniale de Grande Chartreuse... 32
Tableau 5 : Liste des organismes et services contactés ou rencontrés pour l'élaboration du diagnostic de territoire 38
Tableau 6 : Matrice AFOM 39
Tableau 7 : Programme d'actions pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine »..... 47
Tableau 8 : Facteurs de réussite pour les projets de territoire « Forêt Patrimoine » et propositions de moyens d'action 53

Index alphabétique des sigles utilisés

AOC : Appellation d'origine contrôlée
CBNA : Conservatoire botanique national alpin
CEMAGREF : Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CIBC : Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse
CIMA : Convention interrégionale pour le massif des Alpes
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FEADER : Fond européen agricole de développement rural
FEED : Fond pour l'environnement et le développement durable
FRAPNA : Fédération régionale de protection de la nature
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
ICOMOS : Centre international des monuments et des sites
INAO : Institut national des appellations d'origine
INRA : Institut national de recherche agronomique
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement des territoires
ODIT : Observatoire du développement et ingénierie touristique
ONF : Office national des forêts
PNRC : Parc naturel régional de Chartreuse
PROGRESS : Promotion and guidance for recreation on sensitive sites
RDI : Réserve biologique intégrale
RBD : Réserve biologique dirigée
RGSF : Réseau des grands sites de France
SIAGA : Syndicat intercommunal du Guiers et de ses affluents
SRA : Service régional de l'archéologie
UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UT : Unité territoriale
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

1. Introduction

Les forêts domaniales couvrent 3,1 % du territoire français et représentent 11 % de la surface des forêts françaises[1]. Le plus souvent héritage des anciennes forêts royales ou ecclésiastiques, elles ont bénéficié, à travers l'Histoire, d'une attention particulière au sein des forêts garantissant notamment pour la plupart leur maintien continu à l'état d'écosystème forestier depuis de nombreux siècles. Elles ont constitué le socle historique de la politique forestière française et, à travers une gestion multifonctionnelle conciliant économie, écologie et social, elles ont préfiguré la « gestion durable » devenue référence pour l'exploitation des ressources naturelles depuis le début des années 1990. Elles comprennent aujourd'hui de nombreux sites emblématiques à haute valeur patrimoniale, culturelle et touristique.

L'Office National des Forêts (ONF) à qui l'État a confié la gestion de ces espaces souhaite mettre en œuvre des moyens accrus sur un nombre limité de forêts domaniales emblématiques afin de faire connaître et valoriser ce patrimoine et également renforcer leur contribution aux enjeux territoriaux. Il développe actuellement une démarche volontaire intitulée « Forêt Patrimoine ».

En 2007, seize forêts domaniales qui pourront être labellisées « Forêt Patrimoine » ont été sélectionnées à l'échelle de la France métropolitaine. Au niveau de la région Rhône-Alpes, plusieurs sites dont les forêts domaniales du Vercors, du massif du Tanargue en Ardèche et de la Grande Chartreuse ont été proposés. C'est cette dernière qui a été retenue par la direction générale de l'ONF comme candidate au label. Ce ne sera qu'après la mise en place et l'approbation d'un projet de territoire, qu'elle sera effectivement labellisée. Ce projet doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de concertation formalisée et de partenariats entre les différents acteurs locaux.

Au niveau national, une charte « Forêt Patrimoine » et un cahier des charges fixent le cadre général de cette politique. Pour chaque forêt concernée, le contenu de la démarche reste à définir et une déclinaison locale des deux documents cadres est également nécessaire pour s'adapter aux spécificités des territoires.

Dans le cadre de mon stage de fin d'études d'ingénieur forestier, la mission qui m'a été confiée par l'agence ONF de l'Isère, consiste à définir et mettre en place le projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Comment peut-il apporter une plus-value au territoire ? Quelle est la place de ce nouveau projet parmi l'ensemble des projets existants ? Quelle méthode employer et quels moyens mettre en œuvre pour le mener à bien ?

Dans la première partie de ce rapport je présenterai la démarche « Forêt Patrimoine » et les spécificités de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Dans les parties suivantes, je présenterai la méthode employée ainsi que les principaux résultats obtenus lors de la mise en place du projet. Je terminerai enfin par des réflexions sur le travail effectué et les suites et perspectives à donner à celui-ci ainsi que des réflexions sur la démarche « Forêt Patrimoine » dans son ensemble.

[1] *Données sources : Bilan patrimonial des forêts domaniales, 2006. (Chiffres pour le territoire français métropolitain)*

2. Contexte de l'étude

2.1. La démarche « Forêt Patrimoine »

2.1.1. Origines

Dans un contexte de concurrence généralisée entre les territoires, la qualité et l'innovation apparaissent comme des moteurs essentiels de la compétitivité. Ainsi, depuis plusieurs années, classer, inscrire, marquer, labelliser sont devenus des processus de plus en plus courants.

La démarche « Forêt Patrimoine », dont l'objectif principal est de **« créer un réseau national de sites forestiers remarquables représentatifs de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français et consacrant une politique d'excellence dans la sylviculture, dans la préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel, dans l'accueil du public et dans la gouvernance locale »** s'inscrit dans la lignée de ces processus qui participent à une recherche d'identification, de caractérisation et d'acquisition de notoriété.

Quelle est l'origine de cette démarche au sein de l'ONF? Comment a-t-elle été définie ? Comment se positionne-t-elle vis à vis d'autres démarches de labellisation et des politiques nationales?

2.1.1.1. Liens avec d'autres projets mis en place par l'ONF ou dans lesquels il a été partenaire

Depuis plusieurs années, l'ONF mène une réflexion sur la prise en compte et la valorisation du patrimoine forestier ainsi que sur la rénovation de sa politique d'accueil en forêt. La démarche « Forêt Patrimoine » s'inscrit ainsi dans la continuité de plusieurs opérations ou projets à caractère expérimental, mis en place par l'ONF ou dans lesquels il a été partenaire.

- *Le bilan patrimonial des forêts domaniales*[2]

En 2006, dans le cadre du contrat entre l'État et l'ONF pour la période 2002 - 2006, l'ONF a réalisé le premier bilan patrimonial des forêts domaniales métropolitaines. L'objectif de ce bilan était de fournir un **panorama équilibré et complet du rôle multifonctionnel des forêts domaniales de l'hexagone français**. C'est une **source de connaissances**, un **outil de pilotage pour la gestion de ces espaces** et une base **de concertation avec les partenaires de l'ONF**. Il doit être renouvelé tous les cinq ans et constitue ainsi un document de suivi qui permet à l'ONF d'obtenir un retour d'expérience sur la gestion pratiquée et ses effets sur le patrimoine.

Ce bilan se base sur la production de trente indicateurs répartis en quatre enjeux :

— économie et production,
— biodiversité et milieux remarquables,
— accueil du public et enjeux socioculturels,
— risque et santé des forêts.

Les principaux résultats de ce premier bilan disponibles à l'échelle nationale, à l'échelle des domaines biogéographiques et à celle des régions administratives mettent en évidence la haute valeur patrimoniale des forêts domaniales françaises sur le plan naturel, culturel et historique. Ils rendent légitime la volonté de préserver et valoriser certaines de ces forêts dans le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine ».

[2] ONF, 2006 – Bilan patrimonial des forêts domaniales

➢ *Le projet Life « héritage bioculturel forestier »* [3]

Les forêts européennes ont été, au cours des siècles, largement façonnées par l'homme et ses activités traditionnelles qu'elles soient agricoles, pastorales ou industrielles. Les signes de ces dernières perdurent en forêt à travers des éléments de patrimoine naturel et archéologique.

En Suède, des représentants de l'administration de la culture et des archéologues travaillant en forêt ont constaté que ce patrimoine était souvent menacé par le développement systématique d'une gestion forestière intensive et par la disparition des activités traditionnelles lui ayant donné naissance.

En 1999, un rapprochement entre la Suède et la France représentée par l'ONF et le CEMAGREF de Grenoble a conduit à la mise en place d'un projet Life environnement intitulé « Méthodes d'identification, de préservation et de valorisation de l'héritage bioculturel forestier dans les forêts européennes ». Il s'agit d'un projet de démonstration s'appuyant sur des expériences concrètes menées en Suède et en France sur six sites pilotes, dont le front de Haye en Meurthe et Moselle, Saint-Antoine en Haute-Saône et Gap-Chaudun dans les Hautes-Alpes. **L'objectif était de chercher à identifier, préserver et valoriser le patrimoine « bioculturel » de ces sites, c'est-à-dire l'ensemble des éléments du patrimoine qui ont une origine liée à l'action de l'homme sur son environnement au cours du temps.**

Cet héritage bioculturel, à l'interface de la nature et de la culture résulte d'une combinaison de facteurs biologiques et historiques. **Il doit donc être identifié par un travail interdisciplinaire de croisement de méthodes et de travaux habituellement indépendants**.

Dans le cadre du projet Life, cette approche patrimoniale s'est révélée particulièrement propice au dialogue et au partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, usagers, associations et collectivités.

Ce concept est aujourd'hui entièrement repris dans le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine » et l'un des critères de sélection des forêts est l'importance du rapport marqué et continu de l'homme avec la forêt.

➢ *Le projet Interreg PROGRESS*[4]

Sur la période 2003 - 2008, un projet européen Interreg intitulé PROGRESS (promotion and guidance for recreation on ecologically sensitive sites) a réuni des partenaires anglais, néerlandais et français parmi lesquels l'ONF. L'un des deux sites retenus pour la mise en oeuvre du projet était la forêt domaniale de Fontainebleau.

L'objectif principal était de mettre en place une stratégie d'accueil du public durable et respectueuse des milieux et applicable dans le cas de sites historiques et écologiques ouverts et fragiles, soumis à une forte fréquentation. Un des enjeux était de conforter et de développer des partenariats à l'échelle locale pour intégrer la gestion de l'accueil du public de chaque massif dans un cadre plus large de gestion des territoires.

La concertation développée, au niveau du site de Fontainebleau, entre les différents acteurs et usagers du territoire a été jugée très positive par l'ONF. Aussi a-t-il souhaité s'inspirer du principe de cette démarche pour l'étendre à d'autres forêts domaniales et à l'ensemble des fonctions qui leur sont reconnues. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine », l'un des critères de sélection des forêts est l'importance de leur valeur sociale.

[3] GRANET, A. M., 2003 – *L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts*. Rendez-vous techniques n°1.

[4] Forestry commission, 2006 – Conseils et promotion sur les sites écologiquement sensibles, Progress news 7

2.1.1.2. Liens avec d'autres démarches de labellisation

L'observation des démarches de développement local met en évidence une forte mobilisation des objets patrimoniaux dans la construction des projets de territoire. Dans la lignée des parcs naturels régionaux qui placent le patrimoine au centre de leur démarche territoriale, les différentes intercommunalités, intègrent dans leurs actions une dimension patrimoniale croissante. **Après avoir été considéré comme un outil de conservation, le patrimoine est devenu une ressource pour la construction et le développement des territoires. Le patrimoine leur confère des qualités spécifiques qui en font des ressources territoriales. Nature et patrimoine sont des thématiques récurrentes des classements et labels de sites.**

Le tableau de l'annexe 1 présente les principaux éléments relatifs à quelques labels existants.

Ces démarches de qualité relèvent, le plus souvent, du marketing territorial afin d'une part motiver et dynamiser les acteurs du territoire et, d'autre part, servir d'outil de développement local. Tels sont deux des objectifs de la démarche « Forêt Patrimoine ».

Parmi les labels les plus reconnus au niveau national on peut citer celui des « Grands sites de France ».

Depuis 1976, l'État a mis en place une politique intitulée **« Opération grand site » dont l'objectif est de développer avec les collectivités locales et les gestionnaires de sites une politique nationale de préservation, de réhabilitation et de valorisation des grands sites nationaux.**

Afin de garantir la qualité de finition des travaux de réhabilitation et une gestion conforme dans ses réalisations à ce que le public est en droit d'attendre dans les sites exceptionnels, il est apparu au fil du temps qu'il fallait compléter la politique « Grand site » par un **nouveau dispositif incitateur**, lui aussi **fondé sur le partenariat et la volonté locale de rechercher un développement durable**. La mise en place du label « Grand site de France ® », proposé par le ministère de l'écologie et du développement durable et déposé à l'institut national de la propriété industrielle, a permis de répondre à cet objectif. Plusieurs critères d'éligibilité ont été définis : être un site classé, être un espace d'intérêt national, subir des fréquentations massives altérant les qualités esthétiques et naturelles du lieu qui font la notoriété du site et enfin, faire l'objet d'un large consensus local pour engager l'action de réhabilitation du site.

L'attribution du label « Grand site de France » s'inscrit donc dans une démarche de projet fondée sur la concertation, la recherche de solutions appropriées au site et qui est suivie d'une contractualisation autour d'objectifs précis et d'un programme d'actions devant tenir compte de l'existence de retombées économiques locales. Cette démarche a fortement inspiré celle de « Forêt Patrimoine ».

Ainsi, la démarche « Forêt Patrimoine » peut être rapprochée de plusieurs projets ou expériences passées et de la démarche « Grand site de France ».

Elle est également bâtie en référence aux politiques actuelles telles que les conventions internationales sur la biodiversité (Rio 1992), sur la gestion durable des forêts (Helsinki, 1993), sur le paysage (Florence, 2000), sur l'effet de serre (Kyoto, 2002), sur la gouvernance (Aarhus, 2002) et veut contribuer aux stratégies nationales correspondantes.

Elle s'inscrit dans l'esprit et les priorités du Grenelle Environnement (2007) en s'appuyant sur une gouvernance affirmée, en conciliant production forestière et préservation de la biodiversité et en aidant à la reconnaissance des services environnementaux et sociaux de la forêt.

Enfin, cette nouvelle démarche vise à traduire, d'une manière concrète, les objectifs du contrat plan État-ONF pour la période 2007 - 2011 et ceux du projet d'établissement de l'ONF en matière de politique environnementale et de développement durable.

2.1.2. Définition de la démarche « Forêt Patrimoine »

Le schéma ci-contre (figure 1) propose une définition de la démarche « Forêt Patrimoine ».

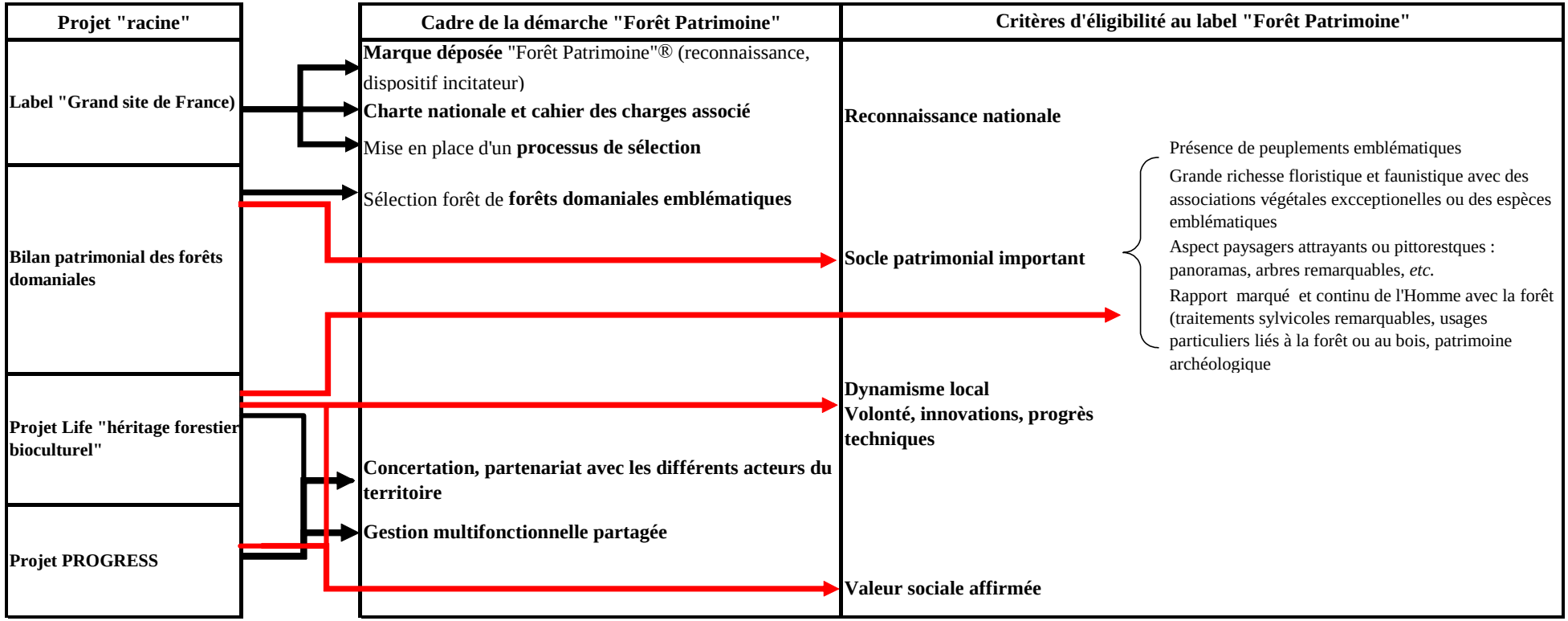

Figure 1 : Proposition de définition de la démarche « Forêt Patrimoine » : cadre de la démarche et critères d'éligibilité au label (Réalisation : E. DUPUY)

2.1.2.1. Objectifs

La démarche « Forêt Patrimoine » a quatre ambitions majeures :

- **préserver et valoriser le patrimoine forestier de manière adaptée en conjuguant enjeux économiques, protection de l'environnement et accueil du public,**
- **intégrer la forêt au territoire c'est à dire considérer la forêt dans la globalité de son environnement et de son territoire,**
- **rénover l'accueil du public en forêt en étant en phase avec les attentes de la société,**
- **constituer une vitrine nationale de sites forestiers remarquables et les mettre en réseau.**

Par ailleurs, conformément à l'article 5 du cahier des charges « Forêt Patrimoine » (*cf.* annexe 2), ce réseau a pour objet de :

- **mettre en commun les compétences et l'expérience acquise en matière de gestion efficace et durable de massifs forestiers dans le respect des paysages et des hommes qui y vivent,**
- **apporter un appui technique aux gestionnaires des forêts publiques,**
- **favoriser le dynamisme de réseau à travers différentes rencontres et échanges,**
- **faire connaître et promouvoir les forêts domaniales emblématiques.**

2.1.2.2. Cadre de la démarche

Afin de promouvoir cette politique « Forêt Patrimoine » et de répondre aux objectifs fixés, l'ONF a choisi de s'appuyer sur une **marque déposée** (Forêt Patrimoine®) associée à une **charte nationale** et un **cahier des charges**.

La charte nationale « Forêt Patrimoine » fixe les fondements et axes stratégiques de cette politique. Le cahier des charges est, lui, un complément à ce document. Il précise les conditions d'éligibilité et les grandes lignes de méthodologie à mettre en œuvre au niveau de chaque forêt domaniale concernée. Ces deux documents qui constituent, à l'échelle locale, la base de l'engagement du projet sont présentés en annexe 2.

Un **comité national d'orientation et de labellisation** a également été mis en place. Il a pour rôle, d'une part, d'assurer une coordination nationale de la démarche « Forêt Patrimoine » et de mutualiser les expériences et, d'autre part, de donner son avis au moment de la sélection des sites éligibles et de l'attribution du label. Il regroupe des personnels de l'ONF et des experts d'organismes externes dont la liste est présentée ci-dessous (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des organismes représentés au sein du comité national d'orientation et de labellisation « Forêt Patrimoine »

Office national des forêts (ONF)
Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP)
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement des territoires (MEEDDAT)
Réseau des grands sites de France (RGSF)
Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), section française
Fédération des parcs naturels régionaux
Conservatoire du littoral
INRA, département des sciences sociales, espace et environnement
CEMAGREF
Université de Lyon, unité mixte de recherche environnement, ville et société
Observatoire du développement et ingénierie touristique (ODIT France)
Groupe d'études et de services pour l'économie des ressources (association GEYSER)
Mission région capitale

Concernant les financements, les projets « Forêt Patrimoine » prévoient une implication importante de la part de l'ONF (financements à hauteur de 30 à 40 %) à travers le fond national d'intervention pour l'environnement et le développement durable (FEDD). Comme tout projet de territoire, ces projets reposent aussi sur des financements extérieurs provenant de collectivités locales, de l'État, de l'Union Européenne et de mécènes, notamment dans le cadre des actions qui relèvent de l'intérêt général.

2.1.3. Déroulement

2.1.3.1. Sélection des sites éligibles

Dans un premier temps, en juillet 2007, chaque direction territoriale de l'ONF a transmis à la direction générale des dossiers argumentés de candidature de forêts éligibles au label « Forêt Patrimoine ».

Au total, ce sont donc 32 dossiers qui ont été présentés.

Dans un deuxième temps, le comité national d'orientation et la direction générale de l'ONF ont décidé de retenir, parmi ces candidatures, **16 forêts qui permettront de préfigurer un premier réseau valorisable à moyen terme**. Ce réseau comprend **3 forêts pilotes** : le massif forestier de Fontainebleau en région Île de France, les forêts domaniales du Mont-Valier en région Midi-Pyrénées et la forêt domaniale de Rouen-Elbeuf en région Haute-Normandie.

Une carte de ce réseau est présentée ci-après (carte 1).

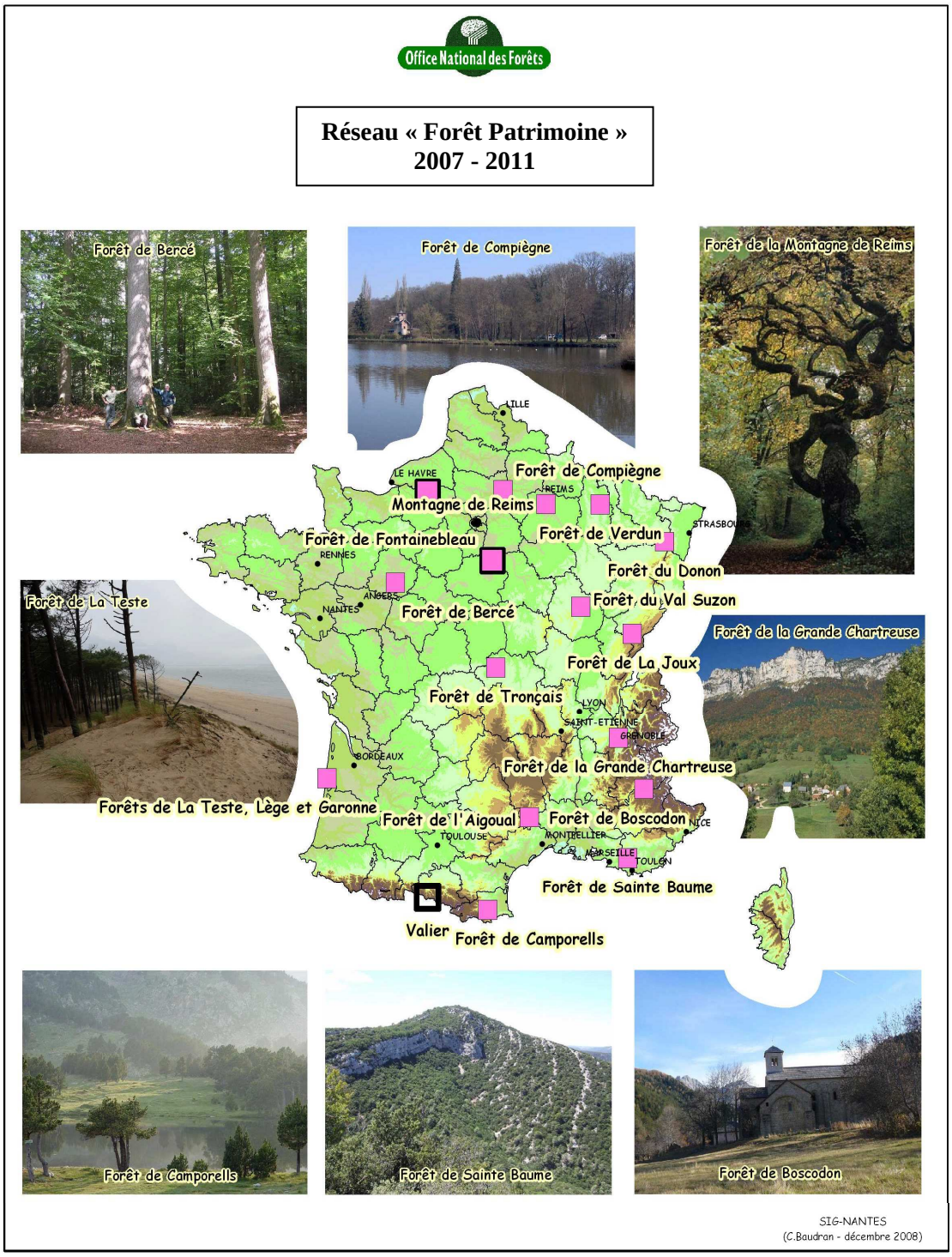

Carte 1 : Carte du réseau « Forêt Patrimoine » (Réalisation : ONF, SIG Nantes)

2.1.3.2. Mise en place du projet sur les différents territoires

Conformément à l'article 4 du cahier des charges « Forêt Patrimoine », un **projet de territoire** s'appuyant sur des partenariats et sur une concertation formalisée entre les différents acteurs locaux doit ensuite être construit au niveau de chaque forêt retenue comme candidate au label « Forêt Patrimoine ».

Un **comité de pilotage** regroupant des représentants de collectivités locales, d'organismes, d'associations et de l'ONF doit être constitué. Il est animé par l'ONF et présidé par un élu.

Après une première phase d'animation et de discussion, **un protocole d'accord est élaboré pour préciser les orientations et limites du projet**. Il engage les partenaires sur le plan moral et marque leur volonté d'aboutir à un programme définitif. Ce protocole lance alors une phase d'études approfondies

destinées à préparer l'établissement du **contrat de projet**. Ce dernier spécifie l'ensemble des voies et moyens mis en oeuvre pour rendre la forêt éligible au label. **Il fixe les objectifs du projet, le plan d'actions proposé pour 3 à 5 ans et le rôle des divers partenaires. Il comporte également un chiffrage des actions et les possibilités de financement.**

2.1.3.3. Labellisation

Ce ne sera qu'après l'approbation de leur projet respectif que chacune des seize forêts retenues pourra obtenir le **label « Forêt Patrimoine »**. Ce dernier doit être **sollicité par le comité de pilotage après une période suffisante de mise en œuvre des premières actions pour en évaluer la qualité**.

Le label est attribué pour une durée de **5 ans** par le directeur général de l'ONF sur avis du comité national d'orientation et de labellisation. Il est ensuite **renouvelable**.

2.1.3.4. Suivi et évaluation

Un système de suivi et d'évaluation du projet doit être mis en place sur chaque site par le comité de pilotage local. Il apprécie les actions mises en œuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat ainsi que l'articulation de la forêt avec son territoire. Ce suivi et cette évaluation permettront, en partie, de décider du renouvellement ou non du label.

Le schéma ci-après (figure 2) récapitule l'organisation du déroulement de la démarche « Forêt Patrimoine ».

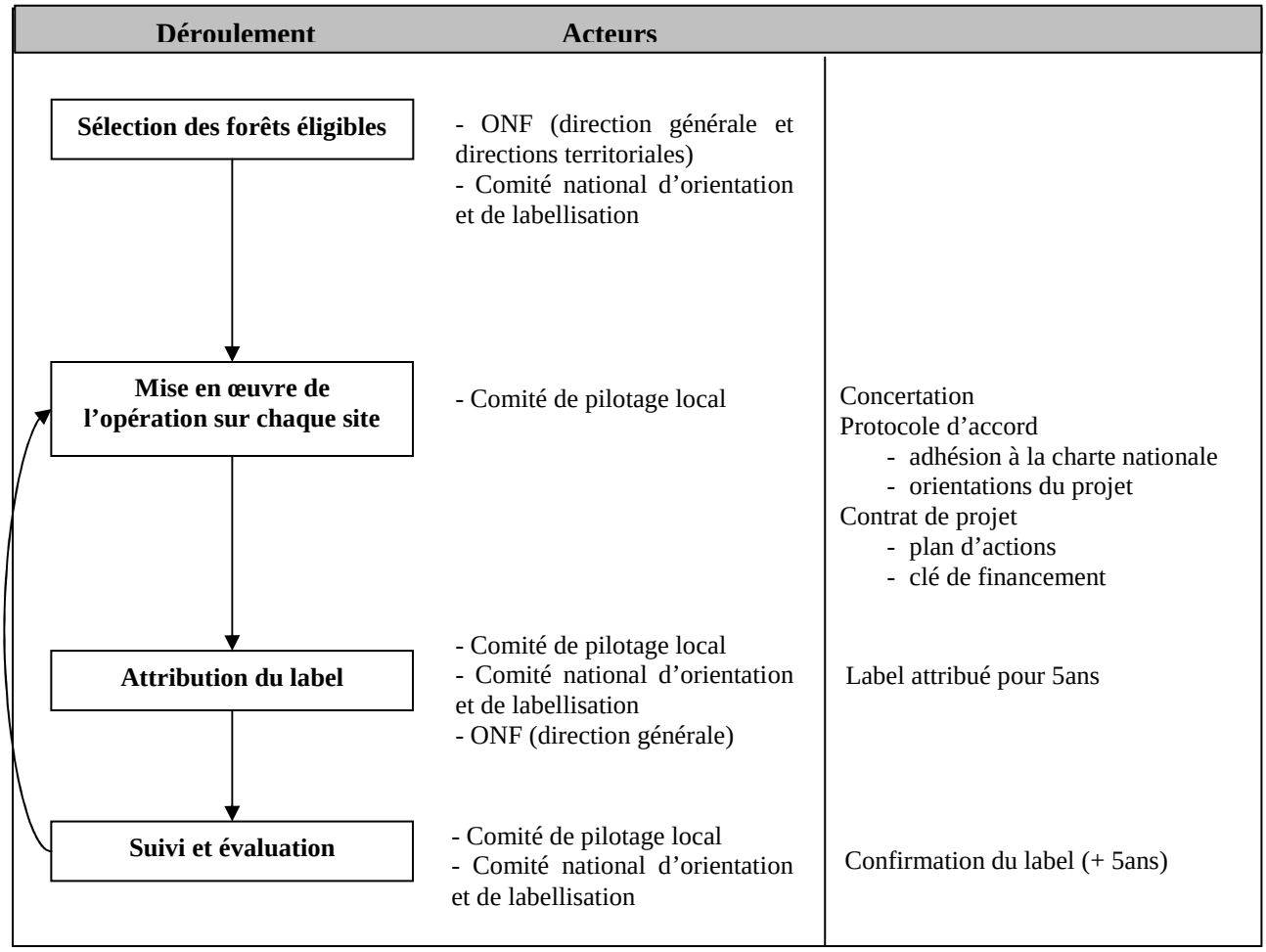

Figure 2 : Déroulement de la démarche « Forêt Patrimoine » (Réalisation : E. DUPUY)

2.1.4. Avancement et perspectives

La démarche « Forêt Patrimoine » s'inscrit dans le temps. Sa mise en place nécessite plusieurs années et son évaluation demande un délai suffisant.

En 2007, la démarche a été engagée sur les trois forêts pilotes. A ce jour, le protocole d'accord et le contrat de projet ont été signés pour le site de Fontainebleau. Pour Mont-Valier, le protocole d'accord a été signé et au niveau de Rouen-Elbeuf, suite à des réorganisations au sein de l'ONF et des changements au niveau des élus, le projet est dans une phase stagnante.

L'objectif pour les 13 autres forêts domaniales est que la démarche soit engagée d'ici 2011.

Le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine » ainsi que ses objectifs ont été définis au niveau national à travers une charte et un cahier des charges. Cette base théorique doit maintenant être mise en œuvre concrètement sur chacune des seize forêts retenues. L'expérience des trois forêts pilotes et, en particulier, celle de la forêt domaniale de Fontainebleau est un atout précieux.

Quelle est la réelle plus value apportée aux territoires par « Forêt Patrimoine » ? Quelle méthode de travail mettre en œuvre pour mener la conduite de projet ? Telles sont les questions auxquelles il faut aujourd'hui répondre.

2.2. La forêt domaniale de Grande Chartreuse : une incontournable pour le projet « Forêt Patrimoine »

Au niveau de la région Rhône-Alpes, c'est la forêt domaniale de Grande Chartreuse qui a été retenue comme candidate au label « Forêt Patrimoine ». En quoi le choix de cette forêt est-il légitime? Les parties suivantes apportent les principaux éléments de réponse.

2.2.1. Une forêt située dans un territoire dynamique, en plein cœur du parc naturel régional de Chartreuse

La forêt domaniale de Grande Chartreuse fait partie intégrante du massif de la Chartreuse et se situe en plein cœur du parc naturel régional de Chartreuse créé en 1995. Il s'agit d'un **territoire dynamique porteur de plusieurs projets de territoires référents et innovant** : charte forestière, pôle d'excellence rural du Pays Voironnais, démarche de contrat de rivière, demande de labellisation AOC bois de Chartreuse.

Cette forêt appartient à la partie la plus boisée de ce massif et se situe entièrement dans le département de l'Isère. Avec une superficie totale de 8466,45 ha, elle représente environ 1/5 de la surface forestière du massif (42 500 ha) et s'étend sur les territoires de treize communes différentes. C'est **la plus grande forêt domaniale des Alpes**. Elle est située aux portes de trois grandes villes : Grenoble, Voiron et Chambéry.

Cette forêt se présente sous l'aspect de six cantons isolés et de deux gros blocs. Le plus important, à l'ouest, s'étend entre les crêtes du Charmant Som et du Grand Som et la dépression de Voreppe à Saint-Laurent-du-Pont. Le deuxième se situe à l'ouest des crêtes de Bellefont et des lances de Malissard. Le col de Cucheron et le village de Saint-Pierre-de-Chartreuse se trouvent entre ces deux parties boisées.

La carte ci-après (carte 2) localise la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Le détail du territoire est présenté en annexe 3.

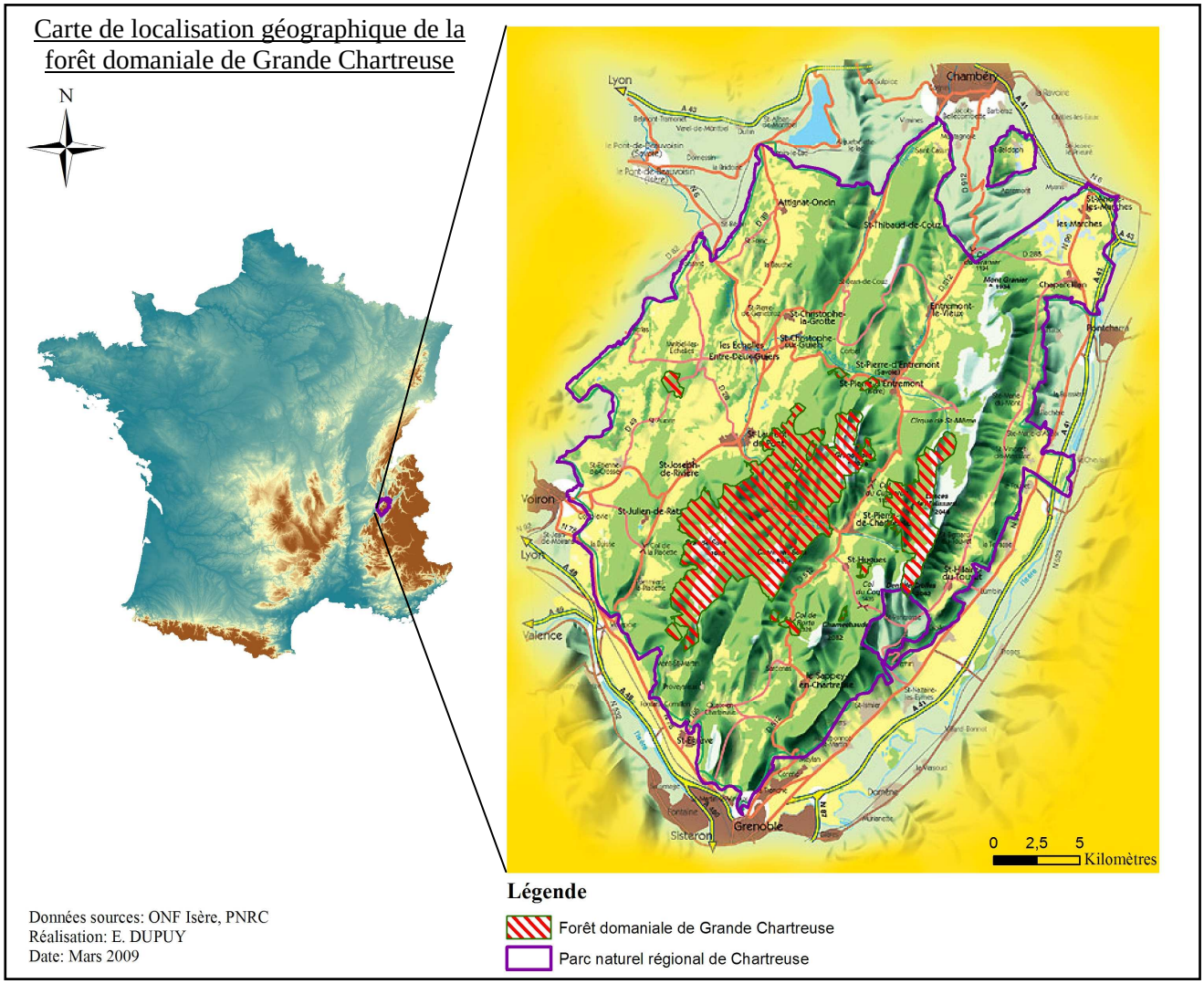

Carte 2 : Carte de localisation géographique de la forêt domaniale de Grande Chartreuse

2.2.2. Historique[5]

Issue de la confiscation des biens des communautés religieuses de l'ordre des Chartreux, la forêt domaniale de Grande Chartreuse est **propriété de l'État depuis 1792**.

Les premiers hommes à laisser des traces sont les chasseurs-cueilleurs du Mésolithique (9 000 ans BC). Des outils en pierre ont été découverts au col de la Charmette et à l'Aulp du Seuil.

L'époque romaine a marqué le début de l'activité pastorale. Une grande phase de défrichement a eu lieu pour faire place à l'agriculture dans les parties inférieures et à l'élevage sur les sommets. Le seul témoignage de cette époque en Chartreuse est la pierre gravée sur les lances de Malissard datée du I ou II^{e} siècle. L'occupation du massif se poursuivit sans grand changement jusqu'à l'arrivée des moines Chartreux au XI^{e} siècle.

De 1084, date de l'arrivée de Saint-Bruno fondateur de l'ordre des Chartreux, jusqu'à la révolution, le domaine forestier appartenant aux Chartreux s'est progressivement agrandi, jusqu'à occuper une surface bien supérieure à celle de l'actuelle forêt domaniale. A la veille de la Révolution française, le domaine des Chartreux s'étendait sur plus de 12 000 hectares.

[5] TAUPIN, 1989. La Grande Chartreuse, le site – rapport des monuments historiques
LAVAUDEN, 1949. *Historique de la forêt domaniale de la Grande-Chartreuse*, Société forestière de Franche-Comté – bulletin trimestriel n°11

Dès le XIII^{e} siècle, les Chartreux ont développé une industrie métallurgique qui a entraîné une exploitation intensive de la forêt. Les hauts-fourneaux produisant la fonte et l'acier nécessitaient d'énormes quantités de charbon de bois. Le hêtre était favorisé pour sa valeur calorifique et l'ensemble des forêts était constitué essentiellement de taillis.

Entre la fin du XVII^{e} et le milieu du XVIII^{e} siècle, la révolution industrielle et la révolution française ont modifié radicalement la gestion de la forêt et ont marqué le déclin de l'activité métallurgique. En 1669, Colbert souhaita protéger les forêts pour les besoins de la marine royale et l'État réglementa alors l'usage des bois « à charbonner » en interdisant notamment la création de nouveaux fourneaux.

En 1792, les congrégations religieuses furent supprimées ; le couvent de la Grande Chartreuse fut évacué et les biens des Chartreux confisqués. Pour sa plus grande partie, la forêt devint alors forêt de l'État et le reste forêt communale ou sectionnale des communes environnantes, après décision du cantonnement des droits d'usages.

De retour sous la Restauration en 1816, les Chartreux ont alors trouvé leur ressource dans la fabrication de la liqueur à Fourvoirie. En 1903, une loi sur les congrégations religieuses expulsa une nouvelle fois les Chartreux qui se réfugièrent en Italie. A leur retour d'exil en 1941, ils ont signé avec l'État français une convention qui précisait "les modalités de concession à l'ordre des Chartreux, des immeubles dépendant de la propriété domaniale de la Grande Chartreuse".

Le monastère et ses dépendances ont été classés monuments historiques en 1912.

En 1973, la zone de silence du Désert de Chartreuse, d'une superficie d'environ 1 400 ha, a été mise en place afin de préserver la tranquillité du site et de ses occupants.

Ainsi, la forêt domaniale de Grande Chartreuse est un site avec une forte valeur historique. Cette dernière est reconnue de manière officielle depuis de nombreuses années notamment à travers la désignation du site classé du monastère. Par ailleurs, le rapport de l'Homme avec la forêt est marqué et continu depuis de nombreux siècles.

2.2.3. Une forêt de production avec un rôle économique important

Avec une surface boisée de 5 912 ha soit presque 70 % de la superficie totale de la forêt, la forêt domaniale de Grande Chartreuse a, parmi ses fonctions premières, la production de bois. **A l'échelle du massif de la Chartreuse, environ un quart du bois exploité provient de la forêt domaniale**.

2.2.3.1. Éléments de gestion forestière

- *Gestion passée*

La première moitié du XIX^{e} siècle a été marquée par une gestion quelque peu chaotique, essentiellement consacrée à régler les problèmes fonciers (cantonnement des droits d'usage, lutte contre les délits). Dans la seconde moitié du XIX^{e}, la desserte forestière s'est développée et la transformation des taillis de hêtres en futaies de sapins et épicéas s'est opérée grâce à l'application, en 1837, du régime forestier en Isère.

Le premier aménagement complet de la forêt date de 1865. Il est le point de départ d'une gestion à la fois très conservatrice (prélèvements extrêmement prudents) et très dynamique (ouverture des routes, constructions de nombreux bâtiments). Cette politique d'enrichissement du patrimoine s'est poursuivie pendant plus d'un siècle et a abouti au vieillissement de la forêt.

- *Aménagement en cours*

Le dernier aménagement date de 2002. La forêt est divisée en 7 séries (tableau 2 et carte 3) qui permettent d'en assurer une gestion multifonctionnelle. Toutes les parcelles sont traitées en futaie irrégulière par bouquets ou parquets de sapins, épicéas et feuillus divers. L'accent est mis sur le rajeunissement des peuplements.

L'état d'assiette pour la période 2009 - 2017 est en train d'être entièrement révisé.

Tableau 2 : Séries de l'aménagement forestier en cours
(Données sources : aménagement forestier 2002 - 2017)

Numéro	Dénomination de la série	Surface (ha)	% de la forêt
1	Série de production et de protection générale des milieux	3875	45,8
2	Série de protection physique et de production	552,26	6,5
3	Série d'accueil du public	660,04	7,8
4	Série d'intérêt pastoral	1006,03	11,9
5	Série d'intérêt écologique général	1129	13,3
6	Série d'intérêt écologique particulier	1122,88	13,3
7	Série d'intérêt paysager	121,24	1,4

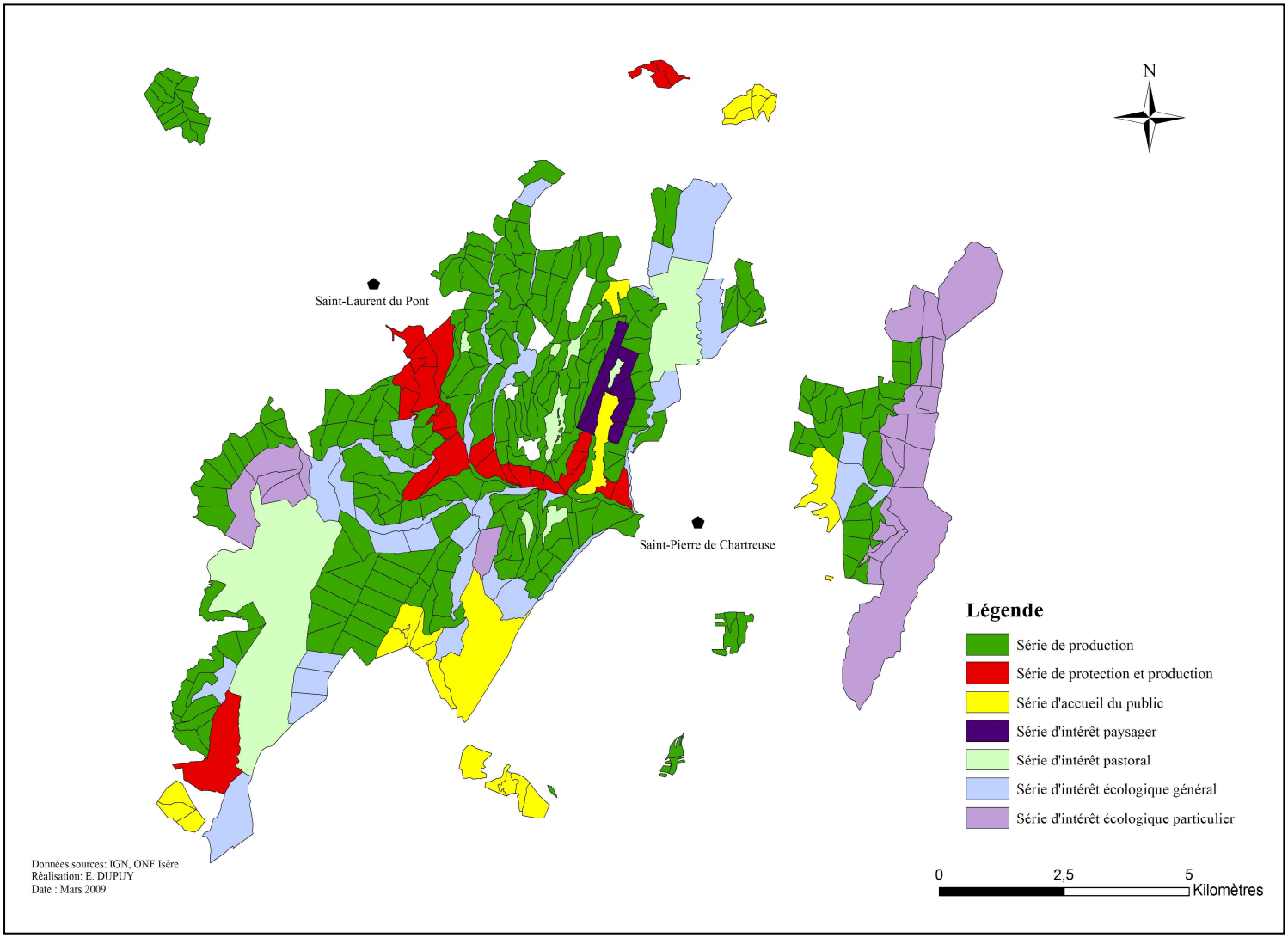

Carte 3 : Carte des séries de l'aménagement forestier en cours

2.2.3.2. Composition des peuplements

La forêt domaniale de Grande Chartreuse est une forêt mélangée dont la majorité des peuplements appartiennent à la hêtraie-sapinière. Les résultats de l'inventaire forestier réalisé en 2002, sur une surface totale de 4 899 ha dans le cadre de la révision de l'aménagement, montrent que les résineux représentent 80 % du volume des peuplements. Le sapin et l'épicéa sont les deux principales essences résineuses et le hêtre est la principale essence feuillue avec 14 % du volume sur pied.

La figure ci-dessous (figure 3) présente les données liées à la répartition des essences, en nombre de tiges, des peuplements.

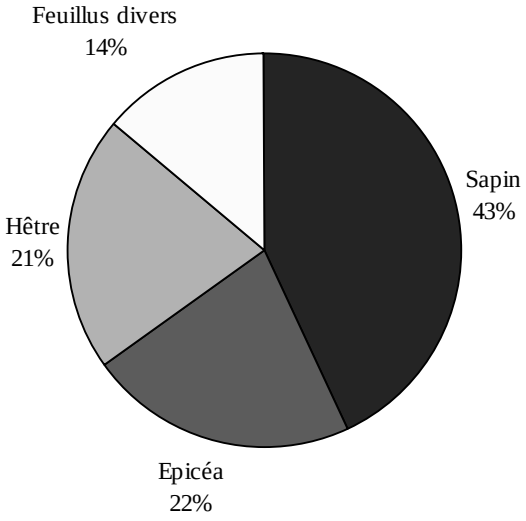

Figure 3 : Répartition des essences en nombre de tiges et illustration d'une partie des peuplements de la forêt domaniale
(Données source : aménagement forestier 2002- 2017)

2.2.3.3. Desserte et mobilisation des bois

En 2002, la surface de forêt exploitable s'étendait sur 4 816 hectares et seulement environ 3 900 ha étaient exploités. Cette perte de surface exploitable, d'environ 900 ha, s'explique en partie par le fait que la desserte n'est pas toujours adaptée et de bonne qualité et également par l'évolution des pratiques.

Aujourd'hui, la mobilisation des bois s'effectue quasi-exclusivement en utilisant des tracteurs forestiers. La technique du lançage, utilisée dans le passé, ne l'est quasiment plus aujourd'hui pour plusieurs raisons : difficulté de l'exercice, dangerosité pour les bûcherons et dégâts occasionnés aux peuplements.

En 1999, les épicéas des coupes de deux parcelles (337 et 338) ont été mobilisés par hélicoptère. Cette technique n'a pas été rentable financièrement.

Enfin, trois expériences de coupes à câble ont été réalisées en forêt domaniale de Grande Chartreuse au cours de ces dix dernières années mais les résultats n'ont pas été satisfaisants.

La forêt dispose de 58 places de dépôts et chargeoirs totalisant une capacité d'environ 18 000 m^3 mais elles sont inégalement réparties sur le territoire.

2.2.3.4. Volumes récoltés

Sur la période 2003 - 2008, ce sont en moyenne 22 300 m^3/an de bois qui ont été récoltés au niveau de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Comme l'indique le tableau suivant (tableau 3), ce volume représente 42 % du volume de bois récolté dans l'ensemble des forêts domaniales du département de l'Isère et 11,3 % de celui récolté dans l'ensemble des forêts domaniales de la région Rhône-Alpes.

Tableau 3 : Proportion du volume de bois récolté en forêt domaniale de Grande Chartreuse par rapport à celui des forêts publiques du département de l'Isère et de la région Rhône-Alpes
(Données sources : ONF Isère, service forêt)

	Isère	**Rhône-Alpes**
Forêts domaniales	42 %	11 %
Forêts domaniales et forêts communales	12 %	2 %

Le graphique ci-dessous (figure 4) présente l'évolution du volume de bois récolté lors des 5 dernières années et l'évolution envisagée pour les années à venir. Suite à une période de résorption des gros bois et à une perte de surface exploitable, on constate, depuis 2007, une diminution du volume de bois récolté. Les volumes prélevés dans les prochaines années devraient également être plus faibles, moins de 10 000 m^3.

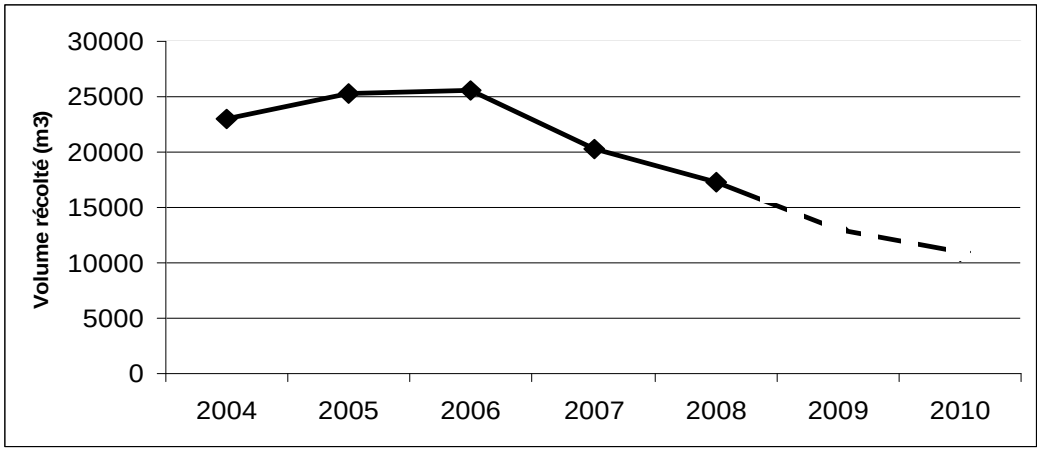

Figure 4 : Évolution du volume de bois récolté entre 2004 et 2008 et prévisions pour les années à venir
(Données sources : ONF Isère, service bois)

Cette diminution du volume de bois récolté peut être impactant, notamment sur le fonctionnement de la filière bois locale et les ressources financières de l'ONF Rhône-Alpes. Ceci soulève plusieurs interrogations. Comment continuer à assurer un approvisionnement de la filière locale ? Quelles solutions alternatives et durables mettre en œuvre pour permettre une reconquête de la surface exploitable ?

2.2.3.5. Participation à la filière bois locale

- *Une source d'emplois*

La forêt domaniale de Grande Chartreuse contribue également à l'économie du territoire par l'intermédiaire des emplois qu'elle génère :

— au sein de l'ONF, 1 responsable d'unité territoriale et 10 agents,
— environ 15 ouvriers forestiers et 6 ouvriers en réinsertion,
— plusieurs entrepreneurs locaux de travaux forestiers.

- *Un approvisionnement de la filière locale*

Le massif de Chartreuse dispose d'une quinzaine de scieries artisanales. Cette situation fait aujourd'hui figure d'exception parmi les zones de montagne des Alpes du Nord où les scieries ont souvent abandonné la montagne pour s'implanter dans les vallées sur les grands axes de circulation.

Dans ce contexte, l'exploitation de la forêt domaniale de Grande Chartreuse contribue significativement au fonctionnement de la filière bois locale. Ce sont environ 10 000 m^3 de bois qui, chaque année, servent à approvisionner les scieries locales ce qui représente environ 50 % de leur approvisionnement et 50 % du volume mobilisé dans la forêt domaniale.

Les bois exploités, principalement des résineux, sont pour la plus grande majorité valorisés en bois d'œuvre. A l'exception d'environ 1000 m^3 de feuillus qui servent à du bois de chauffage et faute de ressource disponible, il n'y a aucune valorisation énergétique.

- *Une ressource pour le futur label AOC bois de Chartreuse*

En août 2005, le parc naturel régional de Chartreuse a initié, avec le soutien des professionnels du bois regroupés en un comité interprofessionnel du bois de Chartreuse (CIBC) et porteur du projet, une démarche de reconnaissance en appellation d'origine contrôlée (AOC) pour le bois de Chartreuse. Si le dossier déposé auprès de l'institut national des appellations d'origine (I NAO) est accepté, le label AOC sera

applicable aux sciages de sapins ou d'épicéas de gros diamètre prélevés dans les forêts de Chartreuse propres à cet usage. Cette démarche vise ainsi à valoriser non seulement le bois du massif mais également les savoir-faire des professionnels locaux.

Au niveau du massif, environ un quart du volume de bois mobilisé provient de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Cette dernière devrait donc avoir un rôle important pour faire vivre ce label.

La forêt domaniale de Grande Chartreuse constitue donc un espace de production avec des enjeux sylvicoles et politiques forts, tant au niveau local que national.

2.2.4. Une forêt emblématique avec une forte valeur patrimoniale

La forêt domaniale de Grande Chartreuse dispose d'un patrimoine riche et diversifié sur le plan du patrimoine paysager, du patrimoine naturel et enfin du patrimoine culturel et historique.

2.2.4.1. Patrimoine paysager

- *Quelques éléments du contexte géologique et géomorphologique*[6]

La formation du massif de la Chartreuse résulte des effets conjugués du soulèvement et de la dissection par l'érosion de la marge occidentale des Alpes. Les roches du massif sont des roches sédimentaires n'ayant subi ni magmatisme ni métamorphisme et constituées pour la plupart de calcaires de l'ère secondaire.

Durant l'ère secondaire, la mer s'étendait sur une grande partie du sud de la France. Pendant des millions d'années, des sédiments se sont déposés et ont formé des roches sédimentaires dont la composition varie en fonction de la profondeur de sédimentation. Les roches ainsi formées sont de composition variable : calcaires durs très riches en carbonate de calcium, calcaire marneux riche en argile ou en sables et des marnes.

Au Tertiaire, vers -30 millions d'années, la collision des deux plaques lithosphériques européenne et africaine a entraîné la surrection des massifs subalpins auxquels se rattache la Chartreuse et des massifs cristallins externes comme la chaîne de Belledonne. Peu à peu la mer s'est retirée, la couverture sédimentaire s'est décollée de son socle, a glissé vers l'ouest et a buté contre une partie du Jura. Elle s'est déformée en de nombreux plis anticlinaux et synclinaux séparés par des failles constituant ainsi l'ossature du massif de la Chartreuse.

Au niveau de la Chartreuse orientale, le relief est inversé. Les plis anticlinaux ont été érodés en premier et les synclinaux ont formé les sommets (Aulp du Seuil, Dent de Crolles, Chamechaude). En Chartreuse occidentale, les failles ont donné place à des cuestas qui sont des plis brisés et entassés à structure en écailles (Charmant Som, Grand Som, Grande Sure).

Au Quaternaire, différents épisodes glaciaires ont eu lieu. Les glaciers ont raboté la Chartreuse et ont creusé des vallées. Lors de leur fonte, les eaux glaciaires ont érodé à leur tour les roches donnant des reliefs lapiazés sur calcaire dur. Les formations de versant ont été très importantes et les éboulis ont recouvert des surfaces notables. La pluie, le vent et le gel ont également contribué à façonner le relief actuel et, aujourd'hui ces agents d'érosion continuent leur action.

- *Une identité paysagère marquée*

La forêt domaniale de Grande Chartreuse dispose d'une **identité paysagère forte** et les grandes unités paysagères sont fortement liées au contexte géologique et géomorphologique. **La forêt, les falaises et les vallées du Guiers Mort entre Saint-Pierre-de-Chartreuse et Saint-Laurent-du-Pont, et du Guiers Vif au niveau de Saint-Pierre d'Entremont constituent les éléments essentiels de ce paysage** (figure 5).

[6] GIDON, M., 1964. Nouvelle contribution à l'étude du massif de la Grande-Chartreuse et ses relations avec les régions avoisinantes. *Trav. Lab. Géol. Univ. Grenoble*, 39
GIDON, M., 1990. Géologie de la Grande Chartreuse, aperçu d'ensemble

Plus localement, l'action de l'homme a aussi modelé les paysages de la forêt domaniale. D'une part, les paysages de prairies et alpages d'altitude résultent d'opérations de défrichement qui ont eu lieu il y a plusieurs siècles. Ils peuvent être aujourd'hui considérés comme des **paysages patrimoniaux**. D'autre part, la gestion forestière est à l'origine de certains peuplements emblématiques tels que ceux de l'actuelle série d'intérêt paysager dans lesquels on rencontre plusieurs arbres remarquables tant par leur âge que par leur dimension. Ceci témoigne, une fois de plus, du rapport marqué et continu de l'Homme et la forêt au cours du temps.

Figure 5 : Vue sur le Grand Som et la vallée du Guiers Mort (Source : E. DUPUY)

2.2.4.2. Patrimoine naturel

En raison de conditions géologiques, climatiques et pédologiques particulières on rencontre sur le territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, une **grande diversité et richesse des habitats naturels, de la faune et de la flore**.

- *Des milieux naturels riches et diversifiés*

Les **habitats forestiers** qui couvrent une superficie de **5 912 ha** sont majoritaires. Ils sont représentés par des hêtraies-sapinières, des forêts de pente et de ravins (érablaies à scolopendre et érablaies à barbe de bouc), des pinèdes de pins à crochet, des pessières sur lapiaz et des pessières à doradille sur éboulis grossiers.

Les **pelouses, prairies et autres groupements pastoraux** occupent, eux, une superficie d'environ **1 833 ha**. Ils comprennent principalement des pelouses calcicoles sèches à fraîches et des prairies montagnardes et subalpines à trisète dorée.

Les **milieux rupicoles** couvrent une superficie d'environ **721 ha**. Ils correspondent aux parois rocheuses, falaises, rochers et éboulis.

Les **zones humides** ne représentent qu'un infime pourcentage de la superficie de la forêt domaniale (tourbière de la combe des Aures, tourbière du ruisseau des Riondettes, zone humide de pente dans la réserve biologique mixte de Malissard).

- *Une faune et une flore associée remarquables*

L'ensemble de ces habitats et milieux naturels héberge **une faune et une flore remarquables**. La superficie couverte par les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) témoigne de cet intérêt. Il existe **9 ZNIEFF de type I** totalisant une superficie de **4 970 ha** et **2 ZNIEFF de type II** couvrant **8 125 ha**, ce qui représente respectivement 59 et 96 % de la superficie totale de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

De nombreuses espèces font l'objet de statuts de protection. Pour les espèces végétales, 17 possèdent un statut de protection départementale, 11 un statut de protection régionale et 9 un statut de protection nationale parmi lesquelles la cystoptéride des montagnes (*Cystopteris montana*), l'épipogon sans

feuille (*Epipogium aphyllum*), la potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*), le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), *etc.* Six sont également inscrites au niveau de la directive européenne « Habitats » du réseau Natura 2000. Le tableau de l'annexe 4 liste l'ensemble de ces espèces.

Pour les espèces animales, nombreuses sont celles qui ont un statut de protection nationale : le lynx (*Lynx europaeus*) pour les grands mammifères, l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), l'autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le tétras lyre (*Tetrao tetrix-tetrix*), la gélinotte des bois (*Bonasia bonasia*) pour les oiseaux et également plusieurs espèces de chauves-souris (*Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus, Myotis myotis, Myotis bechsteini),* des espèces d'amphibiens *(Triturus alpestris, Rana esculenta),* des insectes *(Rosalia alpina, Carabus violaceus), etc.*

➢ *Statuts de protection contractuelle ou réglementaire*

La conservation de l'ensemble de ces habitats et espèces est un enjeu important dans le cadre de la gestion courante. Par ailleurs, plus de 54 % de la superficie de la forêt fait l'objet de statut de protections réglementaires ou contractuelles qui se superposent au régime forestier. Ils concernent aussi bien le patrimoine naturel que les paysages et le patrimoine bâti pour le site inscrit et le site classé.

— **La réserve naturelle nationale des hauts de Chartreuse**,

Créée en 1997, la réserve naturelle des hauts de Chartreuse s'étend sur une superficie totale de 4 450 ha dont 845 ha sont dans la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Elle est gérée par le parc naturel régional de Chartreuse depuis avril 2001. La portion située en forêt domaniale s'étend sur une partie des hauts plateaux sur le rebord oriental du massif, de la Dent de Crolles jusqu'à l'Aulp du Seuil.

Conséquences réglementaires par rapport à la gestion :

Les actions de gestion forestière doivent être en accord avec le décret de création de la réserve. Aussi, l'ouverture de nouvelles routes, pistes et sentiers est interdite et les plans de chasse sont soumis à l'avis du comité consultatif de la réserve.

— **Trois réserves biologiques domaniales**,

- la réserve biologique intégrale de l'Aulp du seuil

Créée en 1998, la réserve biologique intégrale de l'Aulp du seuil se situe sur les hauts de Chartreuse et s'étend sur une surface de 165,45 ha (parcelle 156). Son périmètre est inclus dans celui de la réserve naturelle. Elle est occupée, pour une moitié, par une pessière à doradille sur lapiaz dont la dernière exploitation sur la partie basse date de 1951 et, pour l'autre moitié, par une dalle de calcaire urgonien à nue, coupée par un couloir d'avalanches.

- la réserve biologique intégrale de la combe de l'If

Créée en 2004, la réserve biologique intégrale de la combe de l'If s'étend sur une superficie de 36,71 ha (parcelle 339). Son intérêt réside dans la diversité des milieux rencontrés ainsi que dans le degré de naturalité important des peuplements.

- la réserve biologique mixte de Malissard

Créée également en 2004, la réserve biologique mixte de Malissard s'étend sur une superficie de 87,16 ha. L'intérêt de ce site est dû au caractère très représentatif de ses peuplements par rapport à ceux de la forêt domaniale et plus largement du massif. Huit habitats naturels ont pu être identifiés. Sept d'entre eux figurent à l'annexe I de la directive « Habitat », dont un est un habitat prioritaire. La présence d'un bas marais alcalin (milieu rare en Chartreuse et à fort intérêt patrimonial) dont la dynamique naturelle conduit à une lente colonisation par l'épicéa, a conduit à classer une partie de la réserve biologique de Malissard, d'environ 3 ha, en réserve biologique dirigée.

Conséquences réglementaires par rapport à la gestion :

Au niveau des 2 réserves biologiques intégrales, toute exploitation du milieu (coupes de bois, récolte de menus produits, pâturage, cueillette, *etc.*) et toute création d'infrastructure nouvelle sont interdites. Les

activités cynégétiques sont limitées à la régulation des espèces posant des problèmes à l'expression de la dynamique des milieux.

Au niveau de la réserve biologique mixte, la réglementation est la même que celle citée précédemment, à une exception près : des actions nécessaires au maintien d'un bon état de conservation du bas marais alcalin peuvent néanmoins être entreprises dans la partie classée en réserve biologique dirigée.

— **2 sites Natura 2000**,

- le site Natura 2000 FR8201741, « Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers Mort ».

D'une superficie totale de 2 070 ha, ce site constitue une partie du bord occidental de la Chartreuse, entre la Grande Sure et le Charmant Som. Il regroupe, sur un territoire relativement réduit, un éventail de groupements forestiers d'intérêt communautaire avec notamment des érablaies de pente, une forêt d'épicéas sur lapiaz et des fragments de pessières sur sphaignes. Des groupements d'éboulis et de falaises comptant de nombreuses espèces protégées dans la partie supérieure du Charmant Som couronnent ce site à dominante forestière. Il est en quasi-totalité localisé à l'intérieur de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Le document d'objectifs a été rédigé par l'ONF en 2004. Aujourd'hui, l'animation du site est assurée par le parc naturel régional de Chartreuse.

- le site Natura 2000 FR8201740, « Landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des hauts de Chartreuse et de ses versants".

Le périmètre de ce site est identique à celui de la réserve naturelle des hauts de Chartreuse.

Conséquences par rapport à la gestion :

Il s'agit d'un dispositif contractuel. A ce titre, il n'y a pas de réglementation spécifique. Seuls les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à demande de déclaration ou d'autorisation administrative, non prévus dans le cadre de l'aménagement et susceptibles d'affecter de façon notable les site doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence. Par ailleurs, plusieurs actions contractuelles de gestion sont éligibles à des financements spécifiques. Un contrat forestier Natura 2000 a été mis en place en 2005 au niveau du site du Charmant Som. Il a permis la réalisation de deux types d'actions : mise en place d'îlots de vieillissement et abattage de feuillus, laissés sur place, au profit de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*).

— **Le site inscrit du lieu dit « sous le château »**,

Au niveau du hameau des Sermes, près de Saint-Pierre d'Entremont, une partie de la forêt domaniale est située dans le site inscrit du lieu dit « sous le château » (arrêté du 17 mars 1943).

Conséquences réglementaires par rapport à la gestion :

Tous les travaux de modification de l'état ou de l'aspect des lieux sont soumis à déclaration auprès du préfet. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

— **Le site classé du monastère de la Grande Chartreuse**,

Depuis 1985, le monastère de la Grande Chartreuse ainsi que l'ensemble des abords du couvent sont inscrits à la liste des sites classés. Ce site, d'une superficie d'environ 1 200 ha est inclus dans la zone de silence du Désert de Chartreuse créée, elle, en 1975.

Conséquences réglementaires par rapport à la gestion :

Tous les travaux de modification de l'état ou de l'aspect des lieux sont soumis à autorisation auprès du préfet. La commission départementale chargée de la nature, des paysages et des sites étudie les dossiers au cas par cas et émet un avis auprès du préfet.

La carte ci-après (carte 4) localise ces différents statuts de protection.

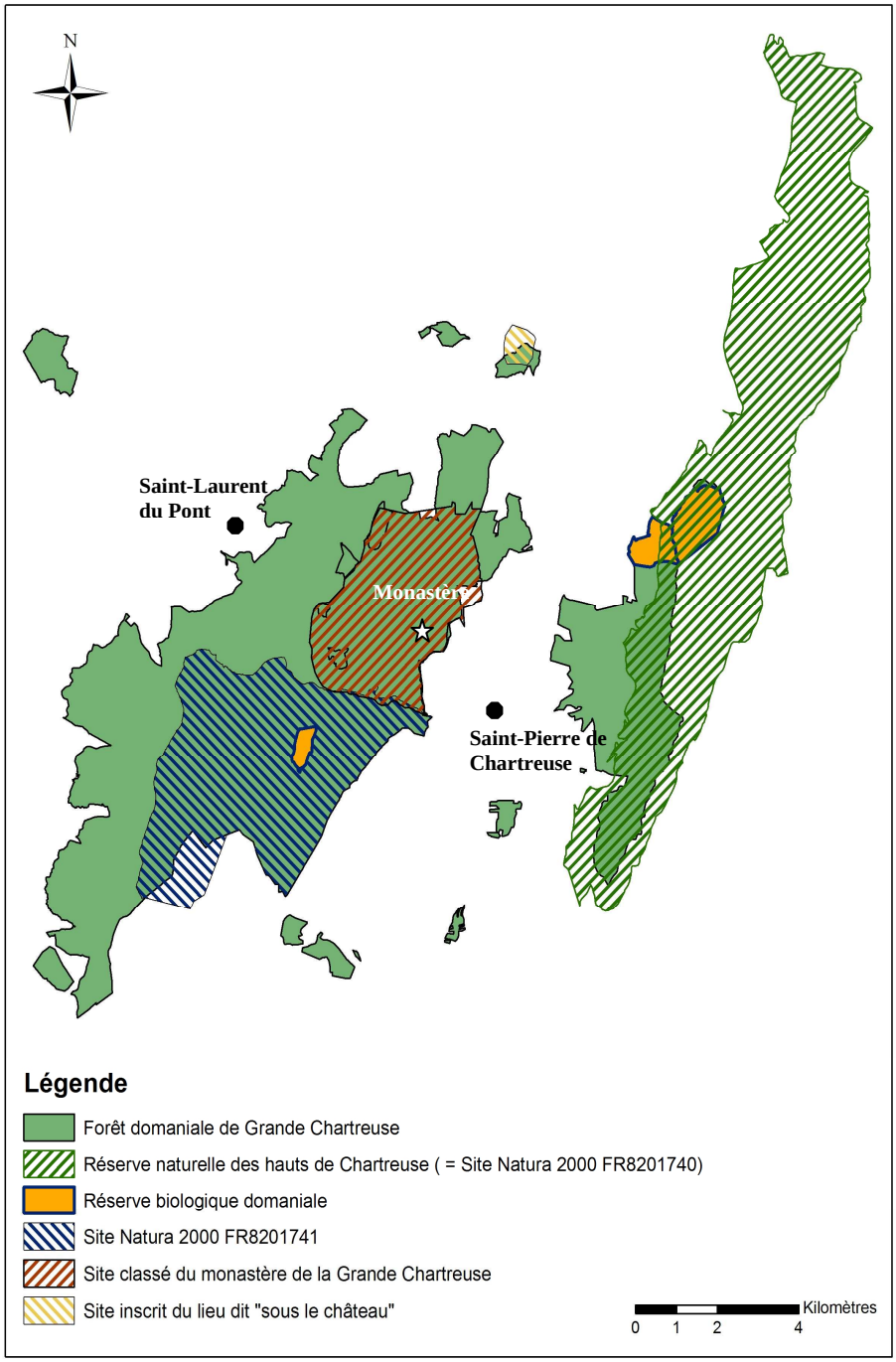

Carte 4 : Carte des différents statuts de protection réglementaire ou contractuelle en forêt domaniale de Grande Chartreuse

2.2.4.3. Patrimoine culturel et historique

La forêt domaniale de Grande Chartreuse recèle de **nombreux éléments de patrimoine culturel et historique** (figure 6 et carte 5). Des éléments très anciens datant de l'époque du mésolithique ont été découverts mais la plupart sont liés à la présence des moines Chartreux depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours. Les Chartreux ont, en effet, durant de nombreux siècles, marqué le massif de leur présence, tout d'abord par l'imposant ensemble de bâtiments du monastère, classé monument historique mais aussi par d'innombrables ouvrages disséminés sur tout le territoire témoins de leurs activités pastorale, forestière, minière et industrielle. Aujourd'hui plusieurs traces de ces activités sont encore visibles.

L'annexe 5 illustre la richesse et diversité de ce patrimoine culturel et historique.

➢ *Patrimoine lié à l'ordre des Chartreux*

Hormis le monastère de la Grande Chartreuse, plusieurs éléments liés au patrimoine religieux sont présents en forêt domaniale de Grande Chartreuse : la Chartreuse de Currière, la chapelle de Notre Dame de Casalibus, la chapelle Saint Bruno ainsi que des bornes, stèles, croix et oratoires qui marquent les limites de l'ancien domaine des Chartreux.

➢ *Patrimoine lié aux activités pastorales*

Dès les premiers temps de l'ordre des Chartreux, divers espaces ont été déboisés pour la création de prairies et le développement d'activités pastorales. Une grange et un habert[7] occupaient généralement chacune de ces aires également équipées, le plus souvent, d'un réservoir ou d'une fontaine autour d'une source captée. Aujourd'hui, plusieurs de ces éléments sont en ruines mais certains subsistent et sont encore utilisés.

➢ *Patrimoine lié à l'activité métallurgique*

Dès le XIII^{e} siècle, les Chartreux ont développé une industrie métallurgique en utilisant les ressources naturelles présentes : le minerai de fer, l'eau et la forêt.

Les principales mines exploitées et dont les entrées existent encore aujourd'hui se situent au niveau du col de Bovinant et du col de la Charmette.

L'utilisation du charbon de bois produit à partir des taillis de hêtre ainsi que l'utilisation de la force motrice des eaux du Guiers Mort et du Guiers Vif procuraient les énergies nécessaires pour transformer le minerai en fonte. On trouve ainsi disséminés en forêt de nombreuses charbonnières, des restes d'anciens fours à charbon et au niveau des vallées du Guiers Mort et du Guiers Vif, des vestiges d'anciens fourneaux, de martinets[8], de scieries, de réservoirs d'eaux et des ponts construits à l'époque médiévale dont 5 sont classés au titre des monuments historiques (figure 6).

➢ *Autre patrimoine bâti*

Plusieurs autres éléments de patrimoine tels que l'ancienne distillerie des Chartreux à Fourvoirie, les ruines du Château de Montbel à Saint-Pierre d'Entremont se situent également en forêt domaniale. Par ailleurs, l'exploitation des ressources naturelles s'est poursuivie au cours du temps et il existe aujourd'hui des éléments de patrimoine plus récents comme les tunnels de la route forestière de la Charmette, l'ancien chemin de fer d'acheminement du calcaire berriasien propre à la fabrication du ciment prompt par la société VICAT installée près de Saint-Laurent du Pont, *etc.*

Figure 6 : Exemple d'éléments de patrimoine historique : les restes d'un ancien four à charbon (à gauche) et le pont Peirant classé monument historique (à droite) (Source : E. DUPUY)

[7] Maison en pierre construite dans les clairières d'altitude moyenne ou en alpages qui servaient d'habitation pour les vachers et où ils fabriquaient également le fromage.

[8] Marteau de la forge mis en mouvement par la force de l'eau. Il était utilisé pour fracturer le minerai avant son dépôt dans le four et pour forger le métal obtenu.

Carte 5 : Localisation de quelques éléments de patrimoine culturel et historique présents en forêt domaniale de Grande Chartreuse

2.2.5. Une forêt périurbaine avec une valeur sociale affirmée

2.2.5.1. Une forêt périurbaine, aux portes de trois grandes agglomérations

Du fait de sa localisation géographique dans une région à forte attractivité avec à ses pieds trois grandes agglomérations : Grenoble, Voiron et Chambéry, la forêt domaniale de Grande Chartreuse reçoit une fréquentation particulièrement importante, tout au long de l'année (figure 7). **Elle contribue à la qualité de vie des populations urbaines de proximité et joue une fonction sociale importante à travers sa fonction d'accueil du public.**

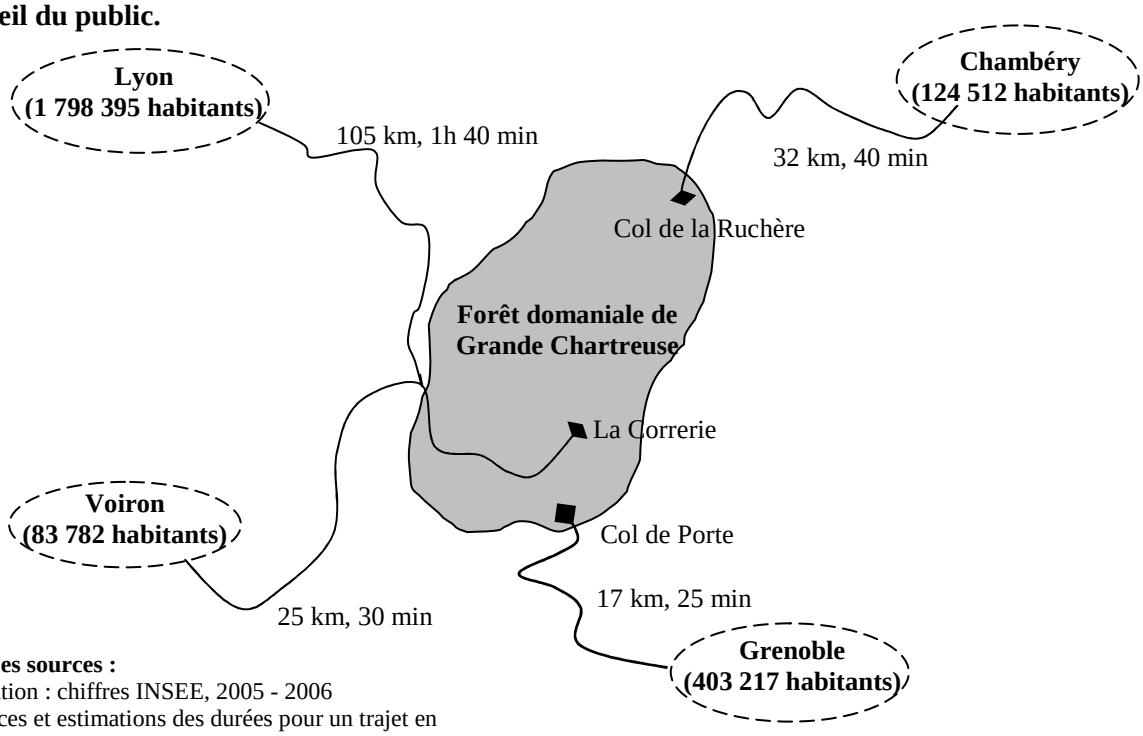

Données sources :
Population : chiffres INSEE, 2005 - 2006
Distances et estimations des durées pour un trajet en voiture : Via Michelin
Réalisation : E. DUPUY

Figure 7 : Schéma de localisation des villes portes de la forêt domaniale de Grande Chartreuse

On estime à environ 320 000 le nombre de visiteurs par an. Il s'agit en grande partie d'une fréquentation par un public de proximité. Dans sa thèse, Benoît Boutefeu (2007) a montré que près de **2/3 des visiteurs de la forêt domaniale de Grande Chartreuse sont des habitants du département de l'Isère** (42 % sont Grenoblois). Une part non négligeable de visiteurs vient également de la France entière (figure 8).

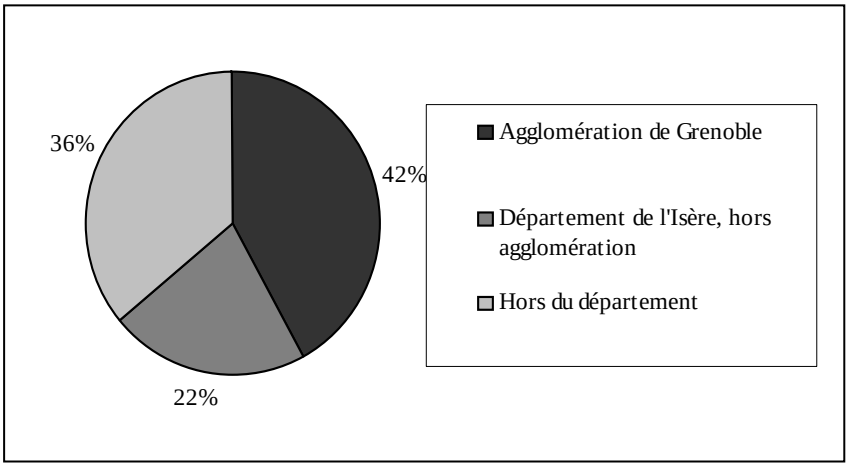

Figure 8 : Origine des visiteurs (Données sources : Boutefeu, 2007)

La fréquentation de cette forêt se concentre sur un ensemble de sites emblématiques. La carte ci-après (carte 6) localise les sites les plus fréquentés de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

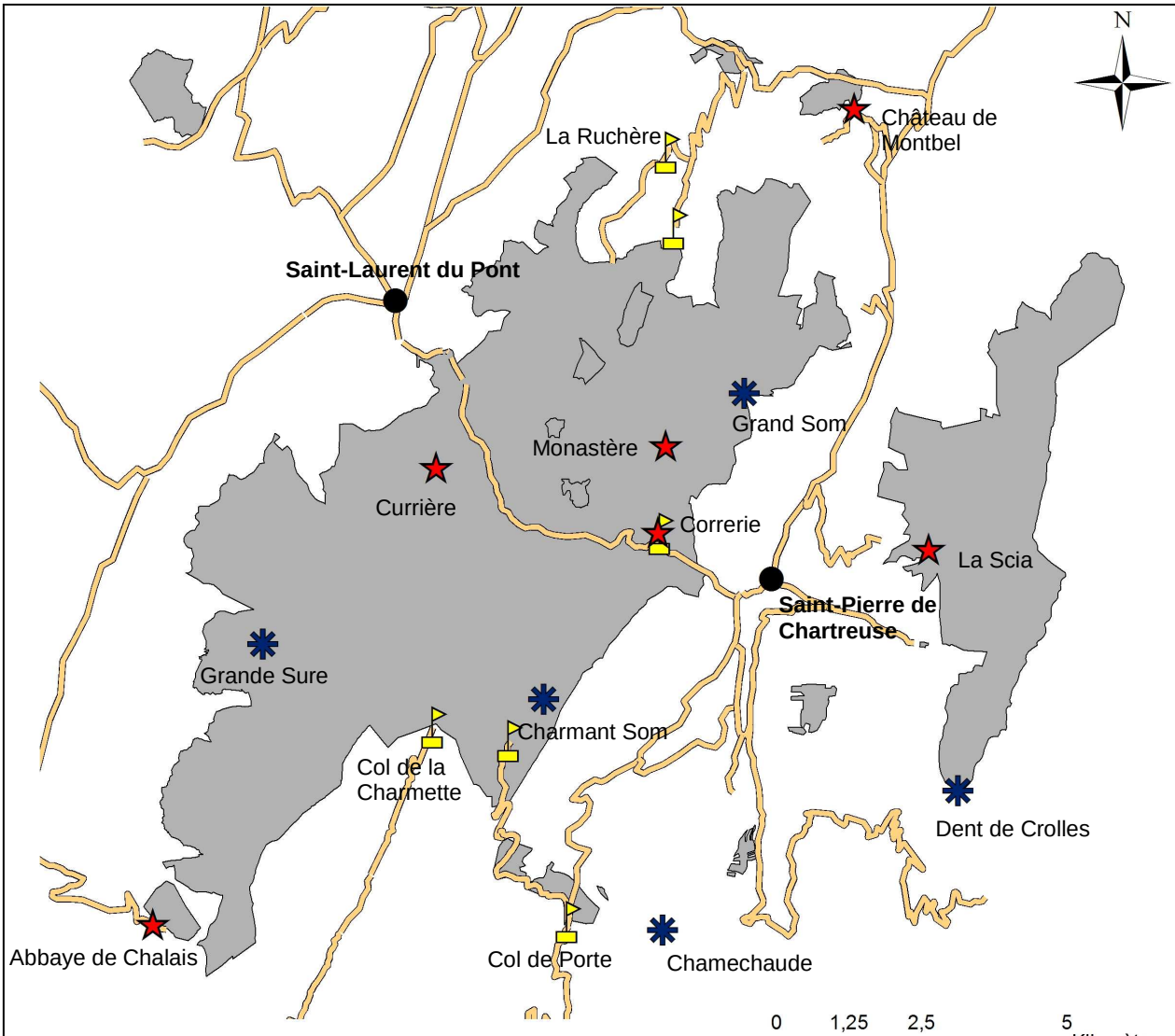

Légende

- Forêt domaniale de Grande Chartreuse
- Route départementale
- Porte d'entrée en forêt domaniale
- Site touristique
- Sommet

Fréquentation (visiteurs/an)
(Données sources : enquête ATOU 1999)

Portes d'entrée	
Col de Porte	
Parking du Charmant Som	
Col de la Charmette	6 800
Musée de la Correrie	65 000
Vallée du Guiers	
Col de la Ruchère	

Sites touristiques	
Sommets	
La Scia	140 000
Charmant Som	20 700
Dent de Crolles	20 000
Chamechaude	16 500
Grand Som	9 000
Grand Sure	8 000
Monastères/Abbaye	
Grande Chartreuse	65 000
Currière	3 000
Abbaye de Chalais	

Carte 6 : Sites les plus fréquentés en forêt domaniale de Grande Chartreuse (Réalisation : E. DUPUY)

2.2.5.2. Un lieu de ressourcement, support de nombreuses activités

La forêt domaniale de Grande Chartreuse est un **lieu de détente et de loisirs, support de nombreuses activités de pleine nature**.

Toujours dans le cadre de sa thèse, Benoît Boutefeu a montré que la pratique de la randonnée et du sport de plein nature est la première motivation pour environ la moitié des visiteurs. Le ski de fond, le ski de randonnée et les raquettes sont des activités très prisées en hiver. D'autres activités telles que la cueillette de champignons et la promenade familiale sont également pratiquées tout au long de l'année (figure 9).

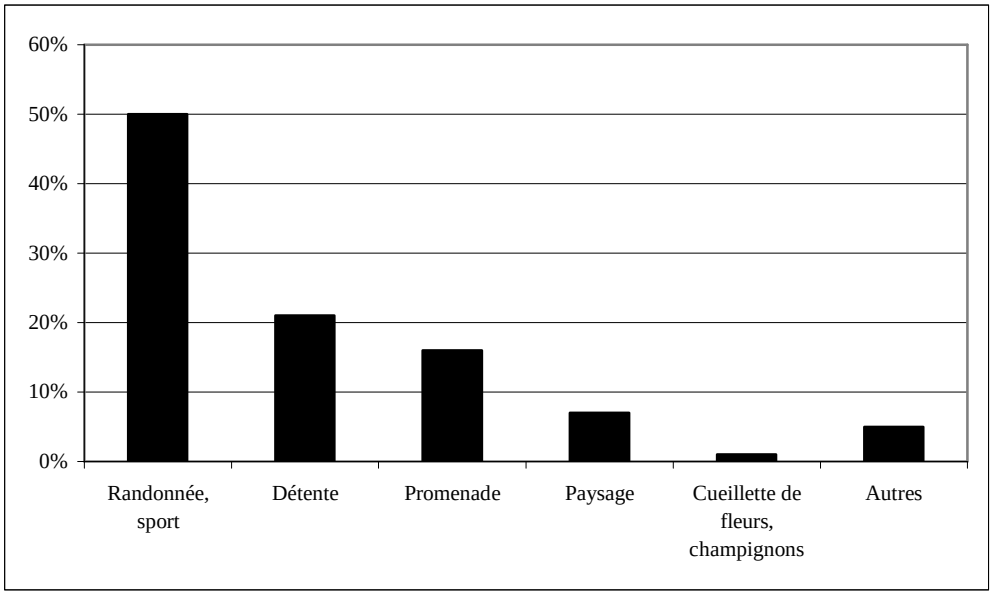

Figure 9 : Motifs de fréquentation de la forêt domaniale de Grande Chartreuse
(Données sources : Boutefeu, 2007)

La forêt domaniale de Grande Chartreuse est aussi un **espace cynégétique**. 19 lots sont attribués sur un territoire d'environ 7 770 ha La chasse joue un véritable rôle pour la maîtrise de l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette activité est une source de revenus non négligeables pour l'ONF : presque 18 €/ha/an soit environ 10 % des revenus de la forêt.

Sur les deux principaux cours d'eau (le Guiers Mort et le Guiers Vif) qui traversent la forêt domaniale, la pêche à la mouche et au lancé est pratiquée. Au niveau du Guiers mort, la fédération départementale de pêche de l'Isère a créé un parcours de pêche en « no kill » d'une longueur d'environ 2,8 km. D'autres lots de pêche sont également gérés directement par l'ONF.

2.2.6. Synthèse

La forêt domaniale de Grande Chartreuse satisfait donc pleinement l'ensemble des critères retenus pour la sélection des forêts comme candidates au label « Forêt Patrimoine ». Sa multifonctionnalité est largement démontrée (tableau 4) et il existe des enjeux majeurs sur tous les axes. Par ailleurs, de nombreux acteurs sont concernés par ce territoire.

Au moment de la co-construction du projet, des arbitrages de la part de l'ONF, seront donc nécessaires et l'objectif majeur sera de passer d'une vision sectorielle de chacun des acteurs à une vision commune et multifonctionnelle partagée dans laquelle les choix ont été validés par l'ensemble des parties prenantes.

Critères "Forêt Patrimoine"						
Socle patrimonial important				Valeur sociale affirmée	Dynamisme local	Volonté, innovations, progrès techniques
Présence de peuplements emblématiques	**Grande richesse floristique et faunistique**	**Aspects paysagers attrayants ou pittoresques : panoramas, arbres remarquables, *etc.***	**Rapport marqué et continu de l'Homme avec la forêt**			
Hêtraies sapinières, érablaies de ravins, pessière sur lapiaz	Nombreuses espèces rares	Identité paysagère forte : falaises calcaires, forêts, gorges du Guiers Mort	Patrimoine culturel et historique diversifié	Forte notoriété nationale	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
Série paysagère autour du monastère (série artistique)	Espèces emblématiques végétales et animales: lynx, tétras lyre, chouette de Tengmalm Sabot de Vénus, Epipogon sans feuille, Potentille du Dauphiné	Site classé du monastère de la Grande Chartreuse et de ses dépendances	Nombreux vestiges liés au : pastoralisme activité métallurgique charbonnage	Plus de 320 000 visiteurs par an	Charte forestière de territoire	
Gestion forestière de longue date (Premier aménagement 1865)	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse 2 sites Natura 3 Réserves biologiques domaniales	Sites inscrit du lieu dit "Sous le Château"	Relations fortes entre les communautés religieuses (Chartreux) et la forêt depuis de nombreux siècles	Forte appropriation périurbaine 3 villes portes: Grenoble (400 00 habitants Voiron (83 000 habitants) Chambéry (124 000 habitants)	Pôle d'excellence rural Démarche de contrat de rivière Demande de labellisation AOC Bois de Chartreuse	

Tableau 4 : Grille des critères « Forêt Patrimoine » appliquée à la forêt domaniale de Grande Chartreuse

3. Méthodologie

Chaque projet « Forêt Patrimoine », doit s'appuyer sur un processus de concertation formalisée entre les acteurs du territoire.

Depuis plusieurs années, la concertation s'impose de plus en plus comme une nécessité pour optimiser l'action publique et mettre en place des projets territoriaux. Cependant, la concertation est devenue un terme générique sujet à de multiples interprétations. La partie suivante présente la définition retenue dans le cadre de ce travail.

3.1. Définition du processus de concertation et de ses objectifs

La concertation désigne le processus mis en oeuvre pour favoriser la participation des acteurs du territoire dans l'élaboration du projet et englobe toutes les formes de communication. Celle-ci peut être plus ou moins active, de la simple information à la co-production (*cf.* partie 3.2.1)

Les principaux objectifs de la concertation sont de :

— faciliter les débats,
— fédérer les énergies pour conduire une réflexion collective,
— susciter progressivement l'intérêt de tous les acteurs concernés,
— faire émerger de nouvelles propositions ou des solutions alternatives pour compenser d'éventuelles remises en cause d'intérêts particuliers.

3.2. Quelles stratégie et procédure de travail envisager ?

3.2.1. Outils de concertation et niveaux de participation

Plusieurs niveaux de participation, présentés ci-dessous, peuvent être envisagés tout au long de la construction d'un projet.

— **Niveau 1 : l'information**

Le porteur de projet informe les acteurs de ses intentions, sans attendre de retour. L'information peut intervenir aux différents stades de l'avancement du projet et sous des formes diversifiées (réunions publiques, médias, *etc.*).

— **Niveau 2 : la consultation**

Le porteur de projet consulte les acteurs concernés pour recueillir leur avis à travers des audits ou un diagnostic participatif par exemple. Il décide ensuite d'en tenir compte ou non.

— **Niveau 3 : l'élaboration en commun**

Le porteur de projet invite les différents acteurs concernés à participer à l'élaboration collective du projet à partir de l'analyse d'une problématique. Des structures formelles ou informelles telles que des groupes de travail technique ou thématique doivent être mises en place.

— **Niveau 4 : la décision collective**

Les décisions concernant les orientations stratégiques du projet sont prises collectivement entre le porteur de projet et l'ensemble des décideurs locaux.

Ces quatre niveaux de participation ne sont pas des niveaux successifs mais des niveaux simultanés, plus ou moins activés selon les phases du projet. La combinaison de ces niveaux de participation et des moyens d'animation permet de définir des stratégies de concertation pour les projets de territoire. Deux grandes approches peuvent ainsi être distinguées. La partie ci-après présente chacune d'elles.

3.2.2. Méthodes envisageables pour la construction du projet

3.2.2.1. Approche descendante

L'approche descendante consiste à construire le projet de territoire de manière très directive puisque c'est la structure porteuse éventuellement aidée d'un comité de pilotage restreint qui construit la démarche en interne. Ce sont alors les deux premiers niveaux de participation qui sont favorisés. Le recueil des attentes

des acteurs locaux est plus ou moins approfondi, et ceux-ci n'ont pas vraiment l'occasion de débattre entre eux. La signature du projet peut alors poser quelques problèmes puisque les acteurs du territoire se sentent peu impliqués dans la démarche.

Les niveaux de participation 3 et 4 sont utilisés au moment de la négociation des conventions d'application c'est-à-dire au moment de l'étape qui consiste, de manière schématique, à essayer de mettre en oeuvre un ensemble d'actions peu ou pas négociées avec les différents acteurs.

La logique interne du projet reste donc limitée au comité de pilotage, tandis que les acteurs de terrain ne voient du projet que le « guichet » qu'on vient leur proposer, à travers les actions qui les concernent.

3.2.2.2. Approche ascendante

L'approche ascendante est plus participative. Elle favorise les niveaux 3 et 4 de participation.

Dans l'idéal, le projet se construit en faisant la synthèse des différents compromis trouvés entre les acteurs au fur et à mesure des débats. L'approche est qualifiée d'ascendante car elle émerge du territoire. Ceci permet de faire naître une prise de conscience commune du projet partagée par tous les acteurs.

Les différents acteurs mettant du temps à s'accorder, on conçoit facilement que, dans ces conditions, construire un projet de territoire prenne beaucoup plus de temps qu'avec l'approche descendante.

3.2.2.3. Comparaison des deux approches

Ces deux approches présentent chacune des avantages et des inconvénients. Ceux-ci sont présentés ci-après (figure 10).

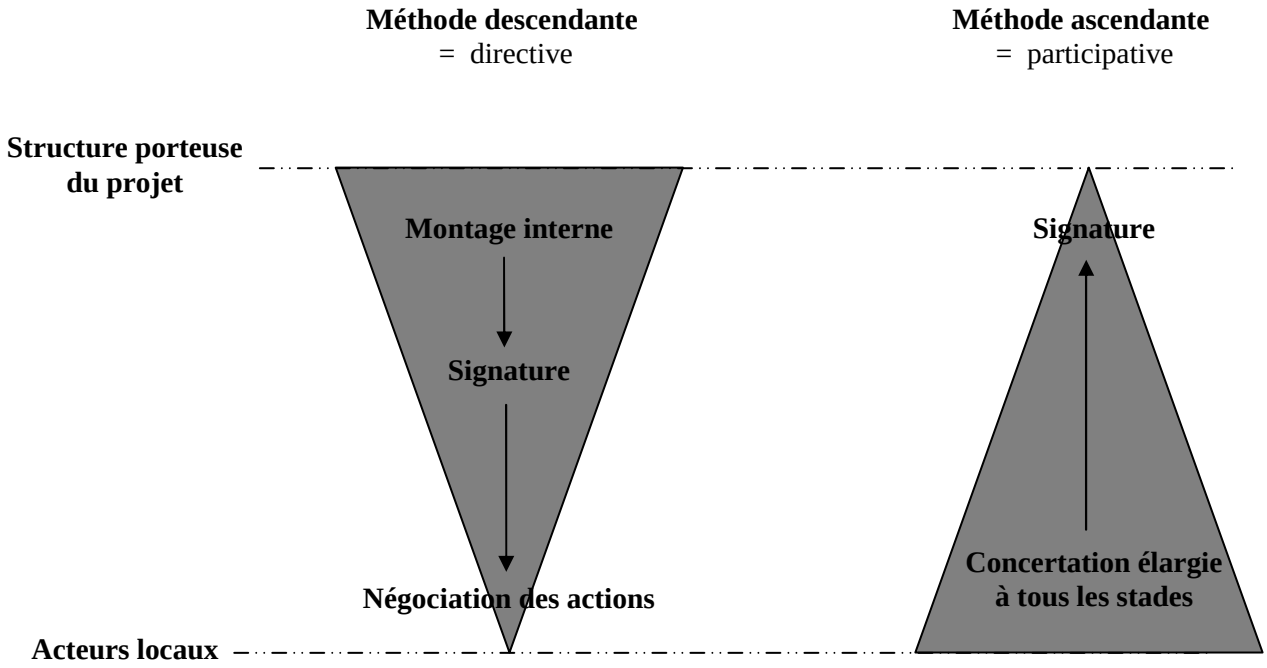

Avantages	Facilité de mise en place "officielle"	Bonne appropriation locale
Inconvénients	Faible appropriation locale	Difficulté de mise en oeuvre (fort investissement humain et financier en animation nécessaire)
	Risque de rester un projet théorique sans application concrète	Risque de se perdre en débats sur des problèmes concrets sans réussir à faire émerger un projet global

Figure 10 : Comparaison de la méthode descendante et de la méthode ascendante (Réalisation : E. Dupuy)

Au vu, d'une part, des attentes de l'agence ONF de Grenoble et de la durée de mon stage (6 mois) et, d'autre part, de la nécessité d'avoir une concertation suffisante, quelle stratégie adopter pour la définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse ? La partie suivante présente la solution retenue.

3.3. Solution retenue

La définition et la mise en place du projet «Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine» se sont déroulées en **trois étapes** :

— **élaboration du diagnostic de territoire,**
— **définition des orientations et objectifs opérationnels,**
— **définition du plan d'actions.**

La combinaison des niveaux de participation retenue a permis de trouver un compromis entre les deux approches précédentes.

Dans un premier temps, de **nombreux entretiens** ont été organisés et dans un deuxième temps, des réunions d'un **comité de pilotage** et d'un **groupe de travail technique** ont marqué les temps forts de la concertation.

Le schéma ci-dessous (figure 11) présente les étapes de travail suivies au cours du stage ainsi que les différents niveaux de participation utilisés.

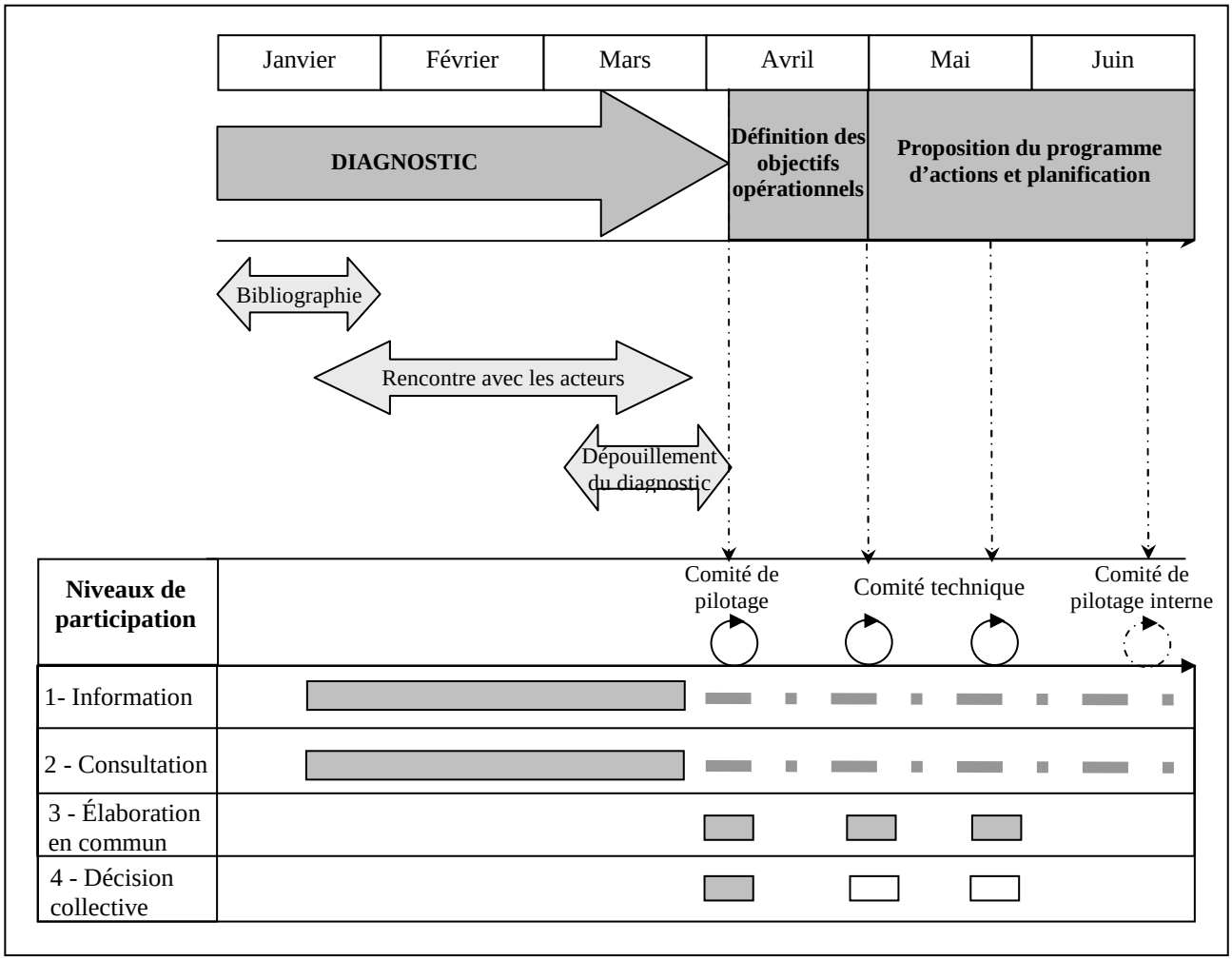

Figure 11 : Étapes de travail et niveaux de participation (Réalisation : E. DUPUY)

Pour les temps forts de la concertation, trois comités ont été mis en place :

— **un comité de pilotage interne à l'ONF** constitué avant le début de mon stage et qui réunit le directeur d'agence, le chef de projet, le responsable de l'unité territoriale de Chartreuse et des personnels aux compétences diverses (chef du service forêt, responsable du bureau d'étude, responsable de l'agence travaux, paysagiste, membres du bureau d'étude environnement).
Son rôle est à la fois de définir la position de l'ONF par rapport au projet et de valider, en interne, les propositions qui seront faites au comité de pilotage.

— **un comité de pilotage** qui réunit des élus, des financeurs, des représentants des administrations, des organismes de gestion et des associations locales concernées par le projet. Sa présidence devrait être assurée par la présidente du PNRC. En tant que structure animatrice de ce comité, l'ONF est représenté par le directeur d'agence de Grenoble, le chef de projet et le responsable de l'unité territoriale de Chartreuse.
Ce comité de pilotage qui suit la démarche au niveau local a pour rôle de valider chaque étape de l'avancement du projet et d'opérer des choix stratégiques et opérationnels. C'est un espace de co-décision.

— **un comité technique** qui rassemble des services techniques et des personnes ressources. Sa composition est plus restreinte que celle du comité de pilotage : moins d'une dizaine d'acteurs. **Son rôle est de traiter le côté opérationnel et technique de la mise en œuvre du projet et d'être force de propositions auprès du comité de pilotage. C'est un espace de co-construction.**
Dans un premier temps, il avait été envisagé de mettre en place des groupes de travail thématique. Ceci aurait permis de travailler plus en détail sur chacune des thématiques identifiées (patrimoine naturel, patrimoine culturel et historique, accueil du public et, enfin desserte et gestion forestière). Néanmoins, afin de mettre en place le projet « Forêt Patrimoine » avec un minimum de lourdeur et afin d'éviter de réunir des groupes de travail thématiques identiques à ceux pouvant exister au niveau d'autres projets, il a été décidé, lors de la première réunion de comité de pilotage, de ne travailler qu'avec un seul comité technique.

La figure ci-dessous (figure 12) récapitule l'organisation des temps forts de la concertation mise en place dans le cadre de la définition et mise en place du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine ».

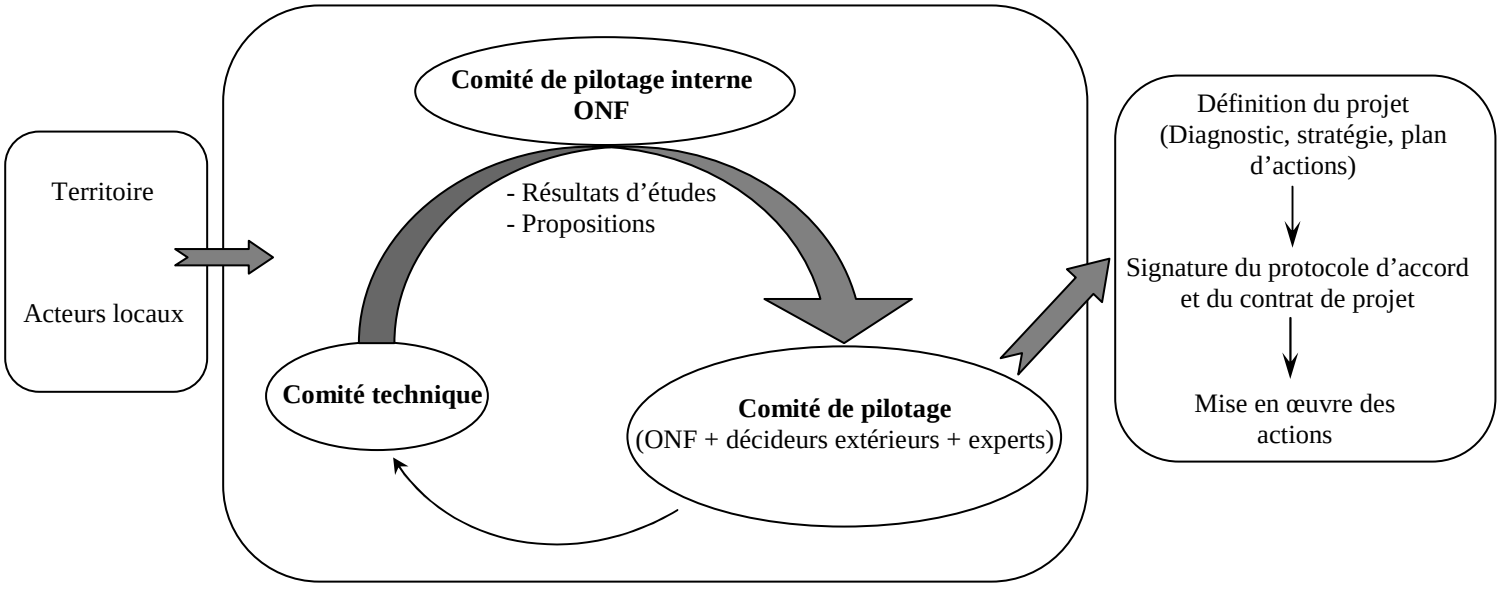

Figure 12 : Organisation des temps forts de la concertation (Réalisation : E. DUPUY)

La démarche de construction du projet retenue est donc une démarche itérative dans laquelle chaque étape est validée par les différents acteurs ce qui permet de faire évoluer le projet de manière cohérente.

Tout au long de cette démarche, un travail d'animation nécessitant un fort investissement humain a du être réalisé. Les principaux enjeux étaient de faire comprendre aux acteurs les objectifs de ce nouveau projet, de trouver des points d'accroche et de permettre à chacun d'exprimer son adhésion au projet.

Une deuxième réunion de comité de pilotage était prévue en juin pour valider la proposition de programme d'actions et le contenu des projets de fiches actions. Celle-ci n'a pas pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité de plusieurs élus. L'avancement du projet a néanmoins été validé par le comité de pilotage interne à l'ONF.

3.4. Élaboration du diagnostic de territoire

Afin de pouvoir mettre en place un projet pertinent, il était indispensable, en premier lieu, de réaliser un diagnostic du territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Dans un cadre général, un diagnostic de territoire présente la situation actuelle du territoire, ses forces et faiblesses au moment de l'étude. Il s'inscrit dans un processus et recense les opportunités et les contraintes qui seront à prendre en compte dans l'élaboration des actions à entreprendre. Il permet de faire émerger les enjeux liés au territoire.

L'élaboration de ce diagnostic s'est effectuée en trois grandes étapes détaillées ci-après.

3.4.1. Bibliographie

Dans un premier temps, une **étude bibliographique** a été réalisée afin de **mieux connaître le territoire et de mieux définir la place du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine » par rapport aux projets déjà existants.** Les thématiques couvertes par cette étude ont été assez larges : gestion forestière, accueil du public et fréquentation de la forêt, histoire du territoire, patrimoine culturel et historique, patrimoine naturel, étude paysagère, *etc*. Ce recueil de données effectuées au sein de l'ONF et auprès d'autres partenaires comme le PNRC ou le CEMAGREF a permis de réaliser un état des lieux objectif et une analyse du contexte naturel, économique et social du territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Il a également permis de construire un argumentaire pour justifier le choix de la forêt domaniale de Grande Chartreuse en tant que candidate au label « Forêt Patrimoine ».

3.4.2. Rencontre avec les acteurs

- *Rencontre en interne, à l'ONF*

La démarche « Forêt Patrimoine » étant une démarche à l'initiative de l'ONF, il était essentiel de rencontrer, dans un premier temps, des personnes internes à l'ONF. Aussi ai-je rencontré chacun des membres du comité de pilotage interne (les responsables de services et le responsable de l'UT) et les agents de terrain. Ces entretiens m'ont permis de :

- cerner les attentes de l'ONF par rapport au projet,
- lister les personnes extérieures il serait intéressant de contacter.

- *Rencontre avec les partenaires extérieurs*

Dans un deuxième temps j'ai contacté et rencontré les différents acteurs du territoire afin de :

- leur présenter la démarche « Forêt Patrimoine » et les raisons du choix de la forêt domaniale de Grande Chartreuse comme candidate au label,
- connaître leur représentation de la forêt domaniale,
- recueillir leurs suggestions par rapport au projet en Chartreuse.

Cette modalité de collecte de données a permis de co-construire, avec eux, les éléments du diagnostic. Par ailleurs, deux des objectifs de ces entretiens était de préparer l'adhésion des acteurs au projet et d'identifier les personnes ressources qui accepteraient de faire partie du comité de pilotage.

3.4.2.1. Acteurs rencontrés

Le panel d'acteurs contactés ou rencontrés a été relativement large afin d'avoir une vision de la forêt domaniale de Grande Chartreuse la plus globale et la plus pertinente possible. Une liste des contacts établis est présentée ci-dessous (tableau 5).

Tableau 5 : Liste des organismes et services contactés ou rencontrés pour l'élaboration du diagnostic de territoire

	Organisme
Forêt - Environnement	ONF (service forêt, service bois, pôle environnement, responsable UT, agents)
	PNRC, forêt
	PNRC, environnement et patrimoine naturel
	Réserve naturelle des hauts de Chartreuse
	SIAGA
	DIREN, service patrimoine et paysage
	DDAF, forêt
	Conseil général de l'Isère, forêt
	Conseil général de l'Isère, environnement
	CBNA
	CEMAGREF
	CIBC
	FRAPNA
	LPO
	Association des amis du parc de Chartreuse
	Association de la réserve naturelle des hauts de Chartreuse
Culture	ONF (pôle archéologique)
	PNRC, patrimoine culturel
	DRAC, service des monuments historiques et service régional de l'archéologie
	Architecte des bâtiments de France
	Conseil général de l'Isère, patrimoine culturel
	Érudits locaux
Tourisme	PNRC, activités de pleine nature
	Accompagnateurs en montagne CARTUSIANA
	Association pour le développement en Chartreuse
	Conseil général de l'Isère, tourisme
	Musée de la Correrie
Collectivités, communes, EPCI	Commune de Saint-Pierre de Chartreuse
	Commune de Saint-Laurent du Pont
	Communauté de communes Chartreuse Guiers
	Communauté de communes Balcons Sud Chartreuse
	Communauté de communes des Entremonts
	METRO (Agglomération grenobloise)
	Pays Voironnais
	Chambéry métropole

Les organismes mentionnés en italique sont ceux qui n'ont pas pu être rencontrés au moment de l'élaboration du diagnostic.

3.4.2.2. Déroulement des entretiens

Pour mener à bien les rencontres avec les différents acteurs du territoire, plusieurs méthodes d'entretiens ont été envisagées : les entretiens directifs, les entretiens ouverts et les entretiens semi directifs. La méthode des **entretiens individuels semi directifs** a été retenue pour plusieurs raisons.

- *Entretiens individuels*

Lors d'entretiens individuels, la personne rencontrée peut s'exprimer librement sans être influencée ou gênée comme elle pourrait l'être lors de rencontres collectives où d'autres personnes pourraient monopoliser la parole et ne laisseraient pas à chacun l'opportunité de donner son avis.

- *Entretiens semi directifs*

A la différence des entretiens ouverts, ils permettent de centrer le discours de la personne rencontrée autour de différents thèmes définis au préalable. Par ailleurs, ils laissent une plus grande liberté dans le développement des réponses aux questions posées alors que les entretiens directifs demandent des réponses concises et fermées.

Un guide d'entretien servant de support lors des rencontres avec les acteurs du territoire a du être établi. Il est présenté en annexe 6.

Les quatre grands thèmes d'échanges ont porté sur : la gestion forestière, l'accueil du public, le patrimoine naturel et enfin le patrimoine culturel et historique.

Chaque entretien a toujours commencé comme un entretien non directif afin que la personne rencontrée puisse exposer librement sa perception de la forêt domaniale, la manière dont elle intervient et enfin les points qui lui semblent les plus importants. A la fin de cette introduction, j'effectuais une reformulation de synthèse afin de détailler les thèmes évoqués et introduire ceux du guide n'ayant pas été abordés spontanément par l'interviewé.

Cette méthode de travail a permis de croiser les regards des acteurs et de les faire réagir indirectement les uns par rapport aux autres. La diversité des interlocuteurs rencontrés lors de ces entretiens a nécessité, de ma part, une importante capacité d'adaptation. Les différentes thématiques n'ont forcément pas été abordées dans l'ordre présenté ci-dessus. Quelquefois certaines n'ont été évoquées que très succinctement et d'autres développées plus longuement.

3.4.3. Diagnostic et définition des enjeux

Le croisement des « données froides » (informations objectives de l'étude bibliographique) avec les « données chaudes » (dire des acteurs) a servi de base pour la réalisation du diagnostic de la forêt domaniale de Grande Chartreuse dans son territoire. L'analyse de l'ensemble de ces éléments, à travers la matrice **AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)**[9] présentée ci-dessous (tableau 6) a ensuite permis d'identifier les enjeux du territoire.

Tableau 6 : Matrice AFOM

	Atouts	**Faiblesses**
Opportunités	Comment utiliser les points forts afin d'exploiter les opportunités de développement?	Comment dépasser les points faibles afin d'exploiter les opportunités de développement?
Menaces	Comment utiliser les points forts afin de contrecarrer les menaces?	Comment dépasser les points faibles afin de contrecarrer les menaces?

[9] JACQUOT, 2007. Méthodologies de diagnostic territorial et d'analyse des lieux et des sites - université d'Angers, cours de Master 1.

Trois grandes entrées thématiques ont été retenues pour présenter les résultats du diagnostic : les patrimoines (paysage, patrimoine naturel et patrimoine culturel et historique), l'accueil du public et la filière bois.

3.4.4. Validation par les acteurs locaux

Une fois le diagnostic réalisé et les enjeux du territoire identifiés, il était important de les faire valider par les acteurs. **Cette ultime étape du diagnostic, qui participe à la concertation nécessaire pour la mise en place du projet, s'est déroulée, d'une part, lors d'une réunion de comité de pilotage interne à l'ONF et, d'autre part, lors de la première réunion de comité de pilotage du projet.**

Cette dernière s'est déroulée en deux temps :

— présentation de la démarche « Forêt Patrimoine » et du diagnostic de territoire,

— discussion et validation des éléments de diagnostic et des enjeux identifiés.

Ceci a permis aux personnes présentes de s'exprimer sur chaque sujet et d'identifier, au cours de la discussion, les thèmes de travail à approfondir dans le cadre de la mise en place du projet.

3.5. Définition du plan d'actions

Suite à l'élaboration du diagnostic de territoire, la deuxième grande phase de travail a consisté à définir, collectivement, un programme d'actions sur la période 2010 – 2012. Le choix de cette période a été fait en prenant en compte la fin du contrat État - ONF en 2011 et la fin de la charte forestière de territoire en 2012. L'année 2013 sera donc une année d'évaluation du projet et de re-programmation.

3.5.1. Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

A partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du projet ont, dans un premier temps, été définis.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence du projet « Forêt Patrimoine » avec les autres projets existants à une échelle plus vaste, il était important de créer un lien entre les orientations et objectifs définis et ceux des documents cadres déjà existants. Nous nous sommes appuyés sur :

— la charte du PNRC pour la période 2007- 2017 dont les trois axes stratégiques sont :
  - S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le territoire,
  - Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse,
  - Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement durable de montagne.

— la charte forestière de territoire pour la période 2008 - 2012 dont les trois grands objectifs sont :
  - Améliorer les conditions de production,
  - Valoriser les potentialités de la ressource,
  - Répondre aux demandes sociales émergentes.

— le plan de gestion de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour la période 2006 - 2011 dont les trois grands objectifs à long terme sont :
  - la conservation des habitats et des espèces,
  - la fréquentation, pédagogie et communication,
  - la recherche scientifique.

Ce travail a été validé lors de la première réunion du comité technique. C'est dans un deuxième temps que les questions de priorité, mise en cohérence globale et moyens de l'action (procédures, portage et coûts) ont été débattues.

3.5.2. Fiches actions

Dès les premiers entretiens, de nombreuses pistes d'actions ont été suggérées par les différents acteurs. A ce stade de l'avancement du projet, il a fallu faire une sélection de celles qui étaient en rapport avec les orientations et objectifs retenues pour le projet. Une des étapes importantes a ensuite été d'identifier les structures adéquates qui assumeront la charge de mener à bien ces actions.

Chaque action retenue a ensuite était précisée et a fait l'objet d'un **projet de fiche action.** Le modèle de fiche, établi pour le projet est présenté en annexe 7.

Chaque fiche est divisée en trois parties présentées ci-après.

La première partie présente le cadre général de l'action. Elle rappelle les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les références aux documents cadres auxquels se rattachent l'action. L'intitulé de l'action est accompagné d'un code et d'un niveau de priorité. Ce dernier qui permet de programmer dans le temps les différentes actions a été établi en tenant compte des volontés politiques, des conditions de possibilités de financement et d'opportunités diverses.

Trois niveaux ont été distingués :

— Priorité 1 : l'action devra être lancée dès l'année 2009 ou 2010,
— Priorité 2 : l'action sera mise en œuvre en 2011,
— Priorité 3 : l'action sera mise en œuvre en 2012.

La deuxième partie correspond à la présentation de l'action. Elle comprend une définition du contexte et des enjeux, un descriptif détaillé de l'action, la nature des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre, la nature des partenaires techniques et financiers impliqués, un chiffrage de l'action ainsi que les possibilités de financement. Pour ces dernières, plusieurs niveaux ont été envisagés :

— financements européens (exemples : financements du FEADER et du programme LEADER+),
— financements nationaux parmi (exemples : financements FEDD et CIMA),
— financements régionaux alloués par le conseil régional de Rhône-Alpes,
— financements départementaux alloués par le conseil général de l'Isère,
— financements locaux et autres provenant de communes, communautés de communes, mécènes, *etc*.

La troisième partie est consacrée au suivi et à l'évaluation de l'action. Deux types d'indicateurs sont utilisés :

— les indicateurs de suivi et d'avancement qui permettent d'évaluer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de l'action,
— les indicateurs de résultats qui permettent de mesurer l'efficacité de l'action.

Pour chaque action, les indicateurs définis doivent satisfaire aux critères suivants :

— être en nombre limité mais cependant significatifs,
— être faciles à mettre en œuvre : le recueil des données doit se faire à un coût acceptable,
— être fiables : il ne faut pas qu'il puisse y avoir de déformation suivant la nature de l'observateur ce qui est indispensable pour pouvoir comparer les mesures dans le temps,

La mise en place partenariale d'un système de suivi au sein d'un projet de territoire, basé sur un ensemble cohérent d'indicateurs, est, en effet, une étape importante pour améliorer le pilotage et la communication du projet. Aussi, il serait souhaitable que les indicateurs définis soient ensuite été discutés et soumis à une validation par les membres du comité technique.

Les fiches actions retenues, mises en cohérence par le comité technique et validées par le comité de pilotage seront de véritables contrats et constitueront le projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine ».

La partie ci-après présente les principaux résultats obtenus avec, d'une part, les éléments de diagnostic de territoire et les enjeux identifiés et, d'autre part, le projet de plan d'actions pour la période 2010 - 2012.

4. Résultats

Lors de la première réunion de comité de pilotage dont le compte rendu est présenté en annexe 8, le diagnostic de territoire et les enjeux identifiés ont reçu l'approbation globale de tous les participants présents. Les principaux éléments de ce diagnostic sont présentés, ci-après, par thématiques.

4.1. Diagnostic et enjeux

4.1.1. Les patrimoines

Les différents entretiens ont mis en évidence une faible **appropriation du territoire** de la forêt domaniale de Grande Chartreuse par les acteurs locaux, autres que l'ONF. Néanmoins, la **forte valeur patrimoniale** de cette forêt, sur le plan du patrimoine naturel et du patrimoine culturel et historique, est largement **reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire** et le choix de cette forêt en tant que « Forêt Patrimoine » pour la région Rhône-Alpes n'a, à ce titre, quasiment jamais été remis en cause.

Un enjeu commun existe par rapport aux différents patrimoines :

Connaître, préserver et valoriser les différents patrimoines

4.1.1.1. Le patrimoine naturel

Le **patrimoine naturel** (faune, flore, habitats) est **relativement bien connu** au sein de l'**ONF** et également par d'**autres acteurs** comme le parc, le conservatoire botanique national alpin et diverses associations locales.

Les agents forestiers ont une sensibilité pour la prise en compte de l'environnement plus importante que dans d'autres unités territoriales de l'Isère au niveau de l'unité territoriale ONF de Chartreuse. Tous ont reçu une formation sur les habitats naturels de la Chartreuse et leur prise en compte dans le cadre de la gestion courante et l'un d'eux est correspondant environnement.

Plusieurs études naturalistes sont ou ont été menées en forêt domaniale : suivi de l'entomofaune des sols par le CEMAGREF, état des lieux des petites chouettes de montagne dans le cadre d'une convention entre l'ONF et la LPO, inventaires de la flore, des amphibiens, de certains insectes (papillons et coléoptères principalement). Une étude pour la rédaction d'un catalogue des bryophytes devrait également se mettre en place avec le laboratoire d'écologie et de recherche alpine. Certains groupes d'espèces sont néanmoins peu étudiés. Il existe des lacunes dans la connaissance des chiroptères, des micromammifères et des groupes d'insectes autres que ceux étudiés jusqu'à présent.

La **connaissance** du patrimoine naturel est **dispersée entre plusieurs organismes**. Au sein de l'ONF notamment, l'une des faiblesses vient du fait qu'elle **dépend parfois de mémoire d'homme**.

Actuellement, l'ONF est en train de finir de mettre au point, à l'échelle nationale, une base de données naturaliste (faune, flore, champignons). Pour le département de l'Isère, plus de 80 % des données proviennent de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Cette base de données, sera accessible à d'autres acteurs qui pourront la consulter et aussi contribuer à son enrichissement. Le PNRC réfléchit également à la structuration d'un système d'information géographique territorial pour ses données.

D'une manière générale, l'ensemble de ces données est **le plus souvent pris en compte dans le cadre de la gestion forestière courante**. Lors des martelages, les arbres à cavité ou présentant un intérêt écologique sont laissés et marqués. Au moment de l'exploitation forestière, si les coupes ne sont pas réalisées par l'ONF, des clauses particulières d'exploitation peuvent être rajoutées dans les contrats d'exploitation. Les stations d'espèces animales ou végétales rares, menacées ou protégées font ainsi l'objet de mesures particulières. Une station d'épipogons sans feuille (*Epipogium aphyllum*) a, par exemple, été entièrement rubalisée pour prévenir et empêcher le passage d'engins forestiers lors d'une exploitation forestière. Néanmoins, il arrive parfois des accidents. C'est le cas il y a 2 ans où un tracteur forestier s'est engagé dans la tourbière du pré de la morte, (parcelle 38) et a fortement perturbé le milieu.

Une des autres faiblesses résulte de la **carence du suivi et de l'évaluation de cette prise en compte** ce qui limite les possibilités d'évolution et de communication. Dans le cadre d'un projet Life nature et territoires au niveau du site Natura 2000 du Charmant Som, des îlots de sénescences ont été mis en place, des groupes de hêtres ont été annelés pour créer des habitats favorables à la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) mais aucune opération de suivi n'est prévue. De même aucune carte des arbres désignés « bio » n'est disponible.

Face à ces constats, un enjeu majeur peut être identifié :

Synthétiser, cartographier et formaliser la connaissance sur le patrimoine naturel

Ce dernier comprend deux sous enjeux : d'une part, un sous enjeu de **mise à jour des données et une amélioration de la connaissance** de ce patrimoine en vue de pouvoir **transmettre la connaissance**, **l'intégrer durablement dans la pratique** et mettre en place des opérations de **suivis** et d'**évaluation** et, d'autre part, un sous enjeu de **sensibilisation et d'information du public**.

4.1.1.2. Le patrimoine culturel et historique

La **connaissance** de ce patrimoine est aujourd'hui **relativement partielle** et dispersée entre plusieurs acteurs (l'ONF, le PNRC, la DRAC, les archives départementales, des historiens et érudits locaux). Depuis 1999, l'ONF s'est doté, au niveau national, d'un pôle archéologique et patrimoine culturel afin d'acquérir des compétences en interne sur cette thématique.

Si certains éléments de patrimoine sont très visibles (monastère, chapelles, ponts, *etc*.), d'autres le sont moins (entrées de mines, ruines d'anciens ouvrages utilisés pour l'exploitation des ressources naturelles, canaux d'amené d'eau) et devraient faire l'objet d'une attention particulière lors des exploitations forestières, notamment dans le contexte actuel d'une utilisation de plus en plus poussée de gros engins mécaniques.

Actuellement, aucune base de données ni **support cartographique** recensant les différents éléments de patrimoine présents en forêt domaniale de Grande Chartreuse n'est disponible au sein de l'ONF. Il est **difficile de pouvoir en évaluer la prise en compte dans le cadre de la gestion forestière courante**. Comme dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel, des accidents ont eu lieu. C'est le cas lors d'une exploitation forestière au niveau du site inscrit du lieu dit « sous le château », un gros hêtre est tombé sur le pont de Noirefont et l'a fortement endommagé. Une expertise pour la restauration de ce pont est actuellement en cours de réalisation.

Au niveau de l'UT de Chartreuse, **aucune formation des agents** ou autre personnel n'a été réalisée, ces dernières années, sur la reconnaissance et la prise en compte des éléments de patrimoine culturel et historique dans le cadre de la gestion forestière.

Une convention entre la direction technique Rhône-Alpes de l'ONF et le service régional de l'archéologie de la DRAC est en train de se mettre en place. Elle devrait notamment permettre un échange de données entre les deux organismes.

Plusieurs études pour préserver et valoriser le petit patrimoine ont été menées par divers organismes (le PNRC, la DRAC, le SIAGA, l'association des amis du parc) mais **seulement quelques actions concrètes ponctuelles** ont été réalisées sur le terrain. Les principaux facteurs de non réalisation de ces opérations sont, d'une part, le manque de volonté politique et, d'autre part, le manque de moyens financiers. Les travaux de restauration et de valorisation de certains ouvrages (ponts ou ruines de l'ancienne distillerie des Chartreux par exemple) demandent, en effet, des moyens financiers très importants.

Parmi les réalisations, on peut citer l'inventaire, par le PNRC, du patrimoine bâti sur le territoire du parc et la restauration de l'arche d'entrée du martinet du pont du Martinet le long de la vallée du Guiers Mort. Cette opération financée par l'ONF a nécessité plus de 400 heures de travail par un ouvrier spécialisé.

Aujourd'hui, plusieurs ouvrages sont dans un état de préservation préoccupant. Face à l'ampleur des opérations qui pourraient et devraient être menées pour permettre de transmettre ce patrimoine aux générations futures, un besoin de **hiérarchiser la sensibilité de ce patrimoine** et de **mutualiser les moyens** (techniques et financiers) entre les différents acteurs est **nécessaire**.

Face à ces constats, l'enjeu identifié est le suivant :

Améliorer la connaissance sur le patrimoine culturel et historique, le préserver et le valoriser

4.1.1.3. Le paysage

La forêt domaniale de Grande Chartreuse, comme l'ensemble du massif, dispose d'une **identité paysagère marquée**, notamment du fait de l'alternance de la forêt avec de grandes falaises et parfois des milieux ouverts tels que les alpages d'altitude ou les prairies résultant de défrichements humains. Au niveau des **peuplements forestiers**, certains sont très **emblématiques** comme la série « artistique » située autour du monastère qui a bénéficié d'une gestion forestière particulière depuis de nombreuses années.

Tous ces paysages constituent un important élément de patrimoine mais ne sont pas figés et évoluent dans le temps. Ainsi, bien que quelques uns, comme les prairies, arrivent à se maintenir du fait d'un équilibre agro-sylvo-pastoral, on constate la **fermeture de paysages** dans de nombreux endroits. Au niveau des alpages, il existe une recolonisation des milieux ouverts par des ligneux et des travaux ont été réalisés ponctuellement pour limiter ce phénomène.

Trois enjeux ont donc pu être identifiés par rapport à la thématique du paysage :

- **Maintenir des paysages patrimoniaux**
- **Améliorer la lisibilité du paysage**
- **Restaurer des paysages ouverts**

Concernant le premier enjeu, il est important de signaler que de nombreuses prairies ont été concédées aux Chartreux et que d'autres sont gérées par la compagnie fermière de la Grande Chartreuse. Elles ne sont pas la propriété de l'État et les moyens d'interventions de l'ONF sont donc très limités.

Le troisième enjeu concerne davantage certains territoires hors de la forêt domaniale près des villages de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Saint-Laurent-du-Pont. Il a néanmoins été présenté dans ce diagnostic car il a été très souvent mentionné dans les propos des différents acteurs rencontrés.

4.1.1.4. La forêt : un patrimoine culturel en soi ?

La forêt domaniale de Grande Chartreuse, dans son ensemble, peut être considérée comme un patrimoine culturel. Il s'agit d'un bien collectif dont l'État est propriétaire depuis 1792. Cette richesse forestière de longue date est la source de cultures forestières marquées en Chartreuse.

Les **trois villes portes** du massif de la Chartreuse sont **engagées dans des opérations culturelles**. Néanmoins, **le thème de la forêt** n'est quasiment jamais investi en Chartreuse, contrairement à d'autres massifs alpins.

Il existe donc un enjeu :

Mieux faire connaître la forêt en tant que patrimoine culturel

La mise en place d'un projet culturel autour du thème de la forêt associant les villes portes et des acteurs d'horizons différents pourrait amener une plus-value importante au territoire.

4.1.2. L'accueil du public

La **fonction de forêt périurbaine** de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, est **reconnue** par l'ensemble des acteurs mais pourtant **peu citée spontanément**. Ceci peut être lié au fait que l'offre réelle ne répond pas toujours aux besoins d'une population urbaine de proximité et notamment à des publics familiaux ou à des personnes à mobilité réduite.

Du fait de la présence de nombreux sites emblématiques (**60 % des sites phares du PNRC**), c'est un espace très fréquenté et la **pression** de cette **fréquentation** se fait plus ou moins sentir selon les sites. Elle engendre parfois des **problèmes par rapport à la sécurité** des personnes : saturation des parkings et stationnement anarchique au niveau du col de Porte, du Charmant Som et de la Charmette et **par rapport à la préservation de l'environnement** : érosion du sentier du Charmant Som qui a été réhabilité dans le cadre du projet Life nature et territoires, perturbation de la faune dans les zones de refuges en hiver par le développement de certaines activités comme le ski de randonnée ou les raquettes.

Au niveau de certains sites, les **équipements** sont parfois **hétérogènes et vétustes** et certains aménagements présentent une qualité paysagère médiocre comme au niveau du parking de la correrie (bancs en béton, alignement d'épicéas).

Par ailleurs, toutes les activités présentes sur le territoire de la forêt domaniale ne sont pas forcément compatibles et cela entraîne des **conflits d'usage** entre les différents utilisateurs (promeneurs/exploitants, promeneurs/chasseurs). Au niveau des parcelles appartenant à la série d'accueil du public, les opérations d'exploitation sont interdites durant les mois de juillet et août ce qui permet de limiter en partie certains de ces conflits.

On peut également noter un **manque de données précises sur la fréquentation annuelle** de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Les chiffres les plus complets sont ceux d'une étude de fréquentation menée par le PNRC en 1999.

Actuellement, la thématique de l'accueil du public en forêt est le plus souvent abordée sous **l'angle des conflits** et il n'existe **pas de véritable schéma d'accueil**. Des efforts sont à mener pour gérer et maîtriser au mieux la fréquentation afin qu'elle ne soit pas source de contraintes et de nuisances.

Quelques initiatives pour le développement ou l'amélioration de l'offre d'accueil du public sont cependant à mentionner. La commune de Saint-Laurent-du-Pont travaille sur la mise en place d'un sentier thématique qui s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à mettre en place 7 **boucles thématiques** le long de la vallée du Guiers Mort permettant de rejoindre Saint-Laurent-du-Pont à Saint-Pierre-de-Chartreuse ou au musée de la correrie. Dans le cadre du projet Life Nature et Territoires qui s'est achevé en 2008, l'ONF a organisé, à l'attention des scolaires et de publics variés, plusieurs **sorties accompagnées**. Divers sujets ont été abordés : les habitats naturels, la faune et la flore et en partie le patrimoine naturel *via* le thème de l'utilisation des ressources naturelles au fil de l'eau. Bien qu'ayant eu un vif succès, ces sorties n'ont pas été reconduites à la fin du projet faute de financement.

Enfin, les sites du col de Porte et du Charmant Som ont été retenus dans le cadre d'une réponse à appel à projets du Conseil Régional Rhône-Alpes **« Mobilité douce et accès à des espaces naturels en montagne et espace périurbain »** déposée par le PNRC. Une réflexion sur la problématique de gestion des flux autour du Col de Porte et sur le Charmant Som va ainsi être menée avec l'ensemble des acteurs du territoire pour concevoir et mettre en oeuvre des réponses adaptées à l'accessibilité aux sites et à la résolution de problèmes de sécurité.

Trois grands enjeux ont pu être identifiés par rapport à la thématique de l'accueil du public :

- **Améliorer la structuration de l'accueil du public sur les principaux sites actuels de fréquentation,**
- **Améliorer la qualité de l'accueil du public sur l'ensemble de la forêt,**
- **Améliorer l'offre d'accueil pour répondre à la demande sociale.**

4.1.3. La filière bois

La **fonction de production** de la forêt domaniale de Grande Chartreuse est **reconnue par l'ensemble des acteurs** du territoire, notamment du fait de son **importante participation à l'activité de la filière bois locale**. En effet, il existe actuellement une **forte co-dépendance entre** l'exploitation de la **forêt domaniale de Grande Chartreuse** qui alimente la filière bois locale et les **scieries locales** qui permettent de valoriser le bois de cette forêt.

Aujourd'hui, malgré la pression exercée sur cette forêt, il ne peut y avoir une augmentation du volume de bois récolté. Une diminution est même à prévoir pour les années à venir. Au niveau de certains secteurs non ou mal desservis et où le volume de bois sur pied mobilisable est important, des solutions techniques permettant une gestion durable de la forêt sont à trouver. Actuellement, il n'y a pas de véritable schéma de desserte. Une réflexion doit donc être menée sur la desserte et les méthodes alternatives de mobilisation de bois.

Trois enjeux ont été identifiés :

- **Pérenniser une participation au développement de la filière bois locale,**
- **Poursuivre la mobilisation des bois à hauteur des capacités de production réelles,**
- **Préserver mieux l'environnement et prendre en compte la multifonctionnalité de la desserte**

4.2. Plan d'actions

Les enjeux du diagnostic validés au moment de la première réunion de comité de pilotage ont servi de base pour définir les orientations stratégiques du projet. Ces dernières, avec les objectifs opérationnels ont pu être débattus lors de la première réunion de comité technique dont le compte-rendu est présenté en annexe 9.

Quatre orientations stratégiques correspondants aux grands thèmes identifiés lors de l'élaboration du diagnostic de territoire et 8 objectifs opérationnels ont ainsi été retenus. Plusieurs d'entre eux correspondent aux enjeux qui ont été formulés dans le diagnostic de territoire. Ces orientations et objectifs constituent la base du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine » et ont servi de cadre pour l'élaboration du programme d'actions.

Lors de la deuxième réunion de comité technique dont le compte-rendu est présenté en annexe 10, un important travail a été réalisé par rapport aux propositions d'actions. Seules les actions dont le maître d'ouvrage a pu être clairement identifié ont été retenues. Au total, c'est donc vingt projets de fiches actions qui ont été rédigés. La liste de ces projets de fiches ainsi que leur programmation sur la période 2010 - 2012 est présentée dans le tableau ci-après (tableau 7).

L'annexe 11 présente le contenu détaillé de chacune de ces actions.

Tableau 7 : Programme d'actions pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine »

Le travail réalisé pendant ces six mois a ainsi permis d'une part d'établir un diagnostic de territoire pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse et, d'autre part, de définir un plan d'actions et des projets de fiches action avec l'ONF et ses partenaires. Quelles sont les limites de cette étude et de la méthode de concertation utilisée ? Quelles sont les suites et perspectives à donner à ce travail ?
La partie suivante tente de répondre à ces questions. Elle s'intéresse également aux facteurs de réussite des projets de « Forêt Patrimoine » et apporte des éléments de réflexion sur la démarche « Forêt Patrimoine » dans son ensemble.

5. Discussion, réflexions et perspectives

5.1. Limites de l'étude et perspectives

5.1.1. Positionnement de l'ONF vis-à-vis du projet

L'ONF doit, au niveau local, porter réellement le projet et afficher en interne une politique et une volonté claires. Il doit accorder une attention particulière à la cohérence globale du projet afin de ne pas aboutir à un assemblage artificiel d'objectifs et d'actions et doit faire preuve d'une réelle stratégie de territoire fondée sur le développement durable. Par ailleurs, du fait de la spécialisation des services et des personnels, les interactions entre les différentes fonctions de la forêt ne sont pas toujours faciles à intégrer. Ce choix d'organisation où chaque thématique est représentée par un service n'est donc peut-être pas le plus approprié pour une mise en œuvre efficace et pertinente du projet « Forêt Patrimoine ». En effet, seuls le responsable de l'unité territoriale et le directeur d'agence ont une vision globale et territoriale. Dans le cas présent, la mise en place d'un comité de pilotage interne a permis de faciliter les échanges entre les services et d'avoir une meilleure prise en compte des interactions. Cette structure informelle d'échanges pourrait être généralisée à l'ensemble des « Forêts Patrimoines ».

5.1.2. Mobilisation des acteurs et adhésion au projet

À l'occasion de la mise en place du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine », l'ONF avait comme objectif prioritaire d'aboutir à une vision multifonctionnelle et partagée de la forêt avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il a été difficile de mobiliser l'ensemble des acteurs. Tous n'ont pas pu être rencontrés au moment de l'élaboration du diagnostic. Par ailleurs, si certains témoignent d'une réelle confiance à l'égard de l'ONF, d'autres se montrent plus circonspects et ont laissé apparaître des sentiments mitigés vis-à-vis du nouveau projet. Certains partenariats doivent aujourd'hui être clarifiés, d'autres développés.

La figure ci-dessous (figure 13) présente le degré d'adhésion et de mobilisation des différents acteurs par rapport au projet.

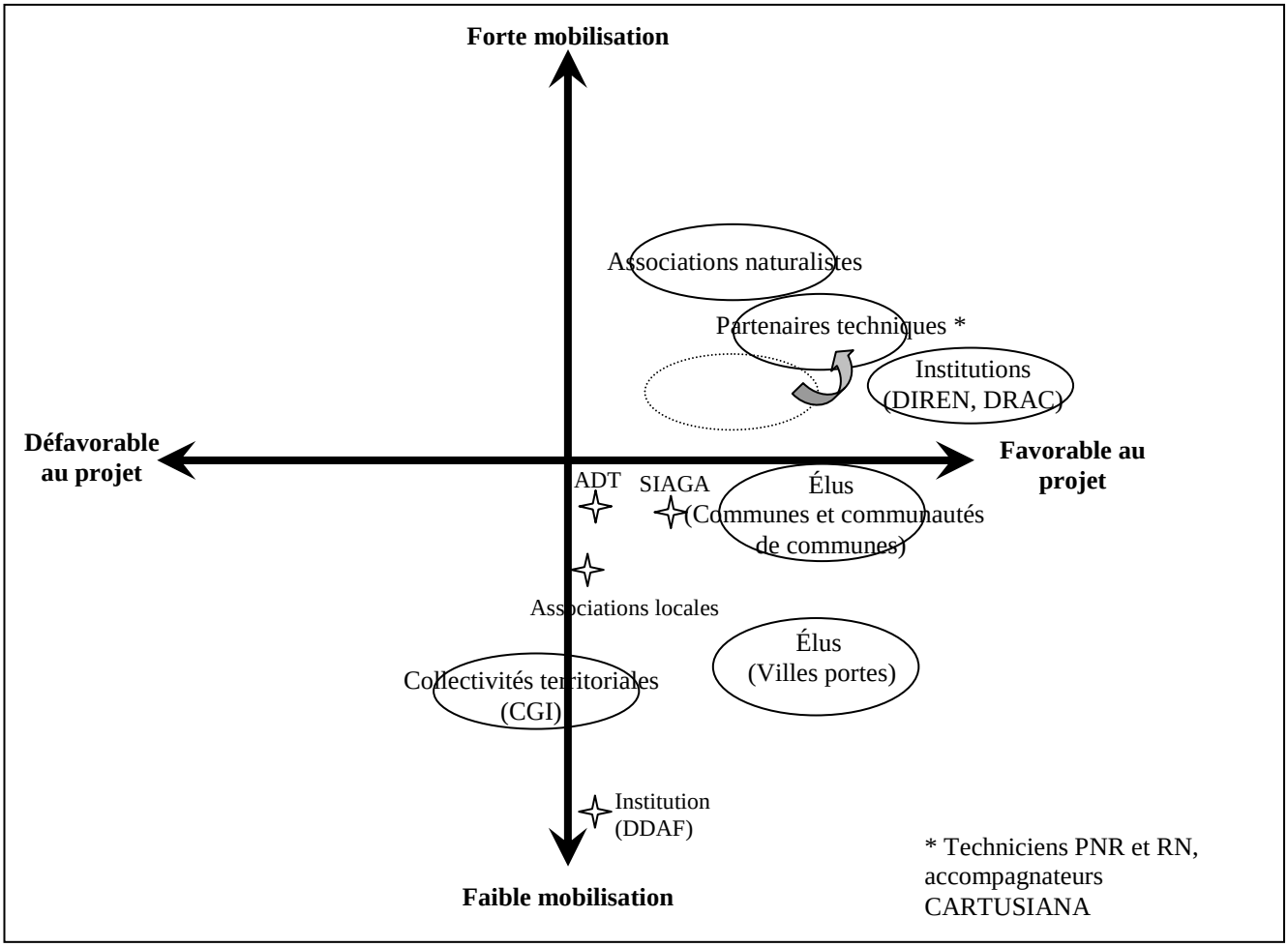

Figure 13 : Carte socio dynamique des acteurs pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine » (Réalisation : E. Dupuy)

Pour plusieurs acteurs, le manque initial d'adhésion au projet n'est pas lié au projet en lui-même mais à des relations conflictuelles passées entre personnes ou organismes (exemple du conseil général de l'Isère, service culture). Les divers entretiens et réunions ont en partie permis de mieux faire comprendre aux acteurs locaux l'ensemble des enjeux qui s'imposent à l'ONF pour la gestion de la forêt et l'adhésion au projet a ainsi pu être renforcée.

Concernant la mobilisation des acteurs, celle des élus est, à ce jour, plutôt faible. Pour les partenaires techniques, on note une évolution au cours du temps. Ainsi, si lors de la première réunion de comité technique le nombre d'acteurs présents était trop restreint pour pouvoir mener une réflexion concertée, lors de la deuxième de réunion, la mobilisation des acteurs a été plus forte et un réel échange a pu avoir lieu.

Diverses raisons peuvent expliquer cette faible mobilisation des acteurs extérieurs lors de la première réunion de comité technique :

— les acteurs sollicités dans le cadre du projet « Forêt Patrimoine » interviennent déjà dans plusieurs projets existant à une échelle plus grande. On constate une multiplication des démarches basées sur les principes de démocratie participative au niveau du territoire du PNRC. Les intérêts en jeu sont souvent représentés par les mêmes acteurs, les réunions de concertation se multiplient et deviennent parfois redondantes. Il en résulte une impossibilité pour certains organismes de s'impliquer pleinement dans les processus de concertation, faute de moyens humains suffisants.

— plusieurs acteurs se sentent peu impliqués dans les opérations qui se déroulent en forêt domaniale car c'est un bien de l'État et c'est l'ONF qui en est le gestionnaire,

— certains comme le SIAGA sont dans une période de redéfinition de leurs propres projets (mise en place de la deuxième tranche du contrat de rivière du SIAGA). Il leur est donc difficile de se positionner par rapport à d'autres projets,
— d'autres se retranchent derrière la structure du PNRC. Ce dernier, en tant qu'organisme assurant la gouvernance locale au niveau du territoire, est apparu comme un acteur clé. Son adhésion et sa mobilisation pour le projet conditionnent l'adhésion d'autres partenaires et certaines possibilités de financements. Il existe donc une dépendance forte vis-à-vis du PNRC.
— enfin, à ce stade de l'étude, le projet pouvait paraître encore flou et les acteurs ne percevaient pas encore les bénéfices qu'ils peuvent en retirer en s'investissant dans ce dernier.

Concernant la deuxième réunion de comité technique, deux raisons principales expliquent le taux de participation plus élevé :
— un travail d'animation et de relance plus important pour la mobilisation des acteurs concernés (envoi de mails, contacts téléphoniques),
— le caractère plus opérationnel de cette étape du projet (travail sur le détail du contenu des projets de fiches actions).

Il est donc important, d'une part de prévoir des réunions d'échanges et travail technique pour montrer le caractère opérationnel de la démarche et d'autre part de laisser du temps aux acteurs pour qu'ils s'approprient le projet.

L'analyse de cette carte socio dynamique permet de définir des objectifs pour la suite du projet. Il faut :
— **poursuivre la mobilisation des partenaires techniques et des associations naturalistes,**
— **renforcer la mobilisation et l'adhésion des institutions,**
— **mobiliser les élus,**
— **améliorer les relations avec certains partenaires comme le conseil général (service culture) en tentant de mieux les mobiliser pour ce projet.**

5.1.3. Limites du processus de concertation

La mise en place du processus de concertation a montré les limites de ce dernier. En effet, plusieurs acteurs attendent, dans un premier temps, des propositions concrètes. Or, l'objectif initial est de construire collectivement le projet. Ils ne saisissent donc pas l'opportunité qu'il leur est faite pour travailler sur l'évolution du territoire où ils interviennent.

La concertation ne pourra être utile que si l'ensemble des acteurs concernés s'investissent et jouent véritablement le jeu en faisant des propositions constructives.

5.1.4. Perspectives

Au terme de ce stage, les objectifs fixés initialement ont été en grande partie atteints.

Le diagnostic de territoire a été établi, le comité de pilotage du projet a été formé et une ébauche de plan d'actions a vu le jour. Ce dernier a été validé lors d'une réunion de comité de pilotage interne. Il devrait être validé par l'ensemble des acteurs lors d'une prochaine réunion de comité de pilotage.

Conformément à l'analyse de la carte socio dynamique établie précédemment et conformément à l'action CA1 du programme d'actions envisagé, le travail de concertation entamé au cours de ce stage doit être continué. Un important travail d'animation destiné à assurer la coordination des réflexions et des travaux, ainsi que la mobilisation des partenaires doit être mené. La réussite d'un tel projet ne pourra se faire que si l'ONF joue réellement un rôle moteur et d'accompagnement. En l'absence de ce suivi, la démarche risque de perdre en lisibilité et, surtout, en cohérence.

Parmi les suites à donner au présent travail, il y a :

— **la validation de la composition du comité de pilotage et de sa présidence,**

— **la finalisation du plan d'actions et sa validation lors d'une 2e réunion de comité de pilotage**.

Un travail important concernant le chiffrage financier des actions et les possibilités de financements reste à fournir.

— **la signature du protocole d'accord et du contrat de projet**.

Face à la nécessité de mobilisation explicite des élus pour un projet territorial, il semble que la signature du protocole d'accord et du contrat de projet soit désormais une priorité. Elle marquerait une étape dans l'avancement du projet et permettrait d'engager véritablement, sur le plan moral, les partenaires dans la démarche.

Un premier document de travail correspondant à une version provisoire de protocole d'accord a été rédigé dans le cadre du présent travail. Il est destiné à être présenté au comité technique pour être amélioré avant d'être soumis pour validation au comité de pilotage.

Par ailleurs, au vu des relations de l'ONF et du PNRC sur ce projet, il serait intéressant, d'un point de vue stratégique, de prévoir la signature d'un protocole particulier entre ces deux organismes. Ceci permettrait ensuite d'afficher un portage politique commun de la démarche.

— **la mise en œuvre des actions,**

La deuxième réunion de comité de pilotage interne à l'ONF a permis de partager les tâches entre différentes personnes concernant les actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ONF.

— **le suivi et l'évaluation du projet,**

Pour ce faire, j'ai élaboré un **tableau de bord** dans lequel sont inscrits l'ensemble des actions, les délais de réalisation, les indicateurs de suivi et d'avancement, les indicateurs de résultats et, si possible, les maîtres d'ouvrage. Ce document de synthèse devra être complété régulièrement (au moins une fois par an) par le chef de projet.

C'est un outil de suivi grâce auquel les données recueillies pourront servir ensuite à l'évaluation du projet. Il permet de rendre compte à tout moment de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des actions et de l'écart entre les résultats et les objectifs initiaux. Un suivi financier des opérations effectuées permettra également d'évaluer en partie l'efficience de la politique, à partir des moyens financiers qui ont été alloués.

Ce tableau de bord pourra servir de support à la préparation des bilans annuels ou pluriannuels qui seront diffusés pour être valorisés. Cette phase de diffusion doit permettre une appropriation des résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés : élus impliqués, financeurs qui appuient le projet dans la mise en œuvre des actions et partenaires locaux ayant contribué aux actions.

5.2. Synthèse sur les facteurs de réussite pour un projet « Forêt Patrimoine »

À partir du travail réalisé dans le cadre de la mise en place du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse, différents facteurs de réussite pour les projets « Forêt Patrimoine », en général, ont pu être identifiés. Ils sont présentés dans le tableau ci-après (tableau 8) selon trois grandes catégories : la cohésion interne du projet, sa cohérence externe et enfin sa dynamique opérationnelle. Des propositions d'éléments de moyens d'actions sont également faites.

Tableau 8 : Facteurs de réussite pour les projets de territoire « Forêt Patrimoine » et propositions de moyens d'action

Facteurs de réussite		Moyens d'actions
Cohésion interne	Pertinence de l'échelle du territoire	- Nouer des partenariats avec les territoires voisins - Élargir le label à une échelle plus vaste que celle de la forêt domaniale
	Portage : - par une structure locale bien identifiée - par les élus locaux	- Bien identifier le chef de projet - Mettre en place un comité de pilotage interne - Pour les forêts situées sur le territoire d'un PNR mettre en place un portage commun - Confier la présidence du comité de pilotage à un élu motivé
	Animation par la structure porteuse (pérennité et qualification de l'animation)	- Investir du temps pour aller à la rencontre des acteurs - Établir un diagnostic de territoire (état des lieux) complet - Avoir un rôle moteur et être force de propositions pour le déroulement et l'organisation du projet - Dédier des moyens à l'animation du projet
Cohérence externe	Articulation avec les autres démarches territoriales	- Faire le lien avec les démarches déjà existantes - Nouer des partenariats avec les organismes intervenant à d'autres échelles
	Appropriation du projet par : - les différents acteurs, - les différents niveaux politiques.	- Mettre en place un comité de pilotage large, avec principalement des élus - Mettre en place un comité technique ou des groupes de travail thématiques - Organiser des réunions au moment opportun et bien cibler leur contenu et objectifs - Identifier une ou plusieurs problématiques fortes et engager quelques actions pilotes dès la phase d'élaboration du projet - Identifier un noyau d'acteurs qui permettront de faire avancer le projet - Assurer la transparence des informations (envois systématique des comptes-rendus de réunions des documents nécessaires à la compréhension du projet)
	Mobilisation des acteurs locaux	
Dynamique opérationnelle	Des projets ciblés et des actions concrètes	- Définir des objectifs opérationnels clairs et réalisables - Rédiger des fiches actions précises et concrètes
	Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage clairement identifiés	- Acter clairement le rôle des différents partenaires lors de la définition du plan d'actions
	Moyens financiers clairement identifiés	- Étudier les modalités de mobilisation des différentes lignes de crédits prévues au titre des programmes départementaux, régionaux, nationaux ou européens
	Suivi et évaluation du projet pertinents et efficaces	- Consacrer du temps et des financements pour le suivi et l'évaluation du projet - Définir des indicateurs d'avancement et de résultats en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation (exemple du tableau de bord)

Le travail mené dans cette étude concerne le site de la forêt domaniale de Grande Chartreuse mais une réflexion plus large sur la démarche « Forêt Patrimoine » dans son ensemble peut également être menée. La partie suivante tente ainsi d'apporter quelques éléments de réponse aux interrogations soulevées initialement sur la démarche « Forêt Patrimoine ».

5.3. Réflexions sur la démarche « Forêt Patrimoine »

5.3.1. Spécificités et avantages de la démarche et du label « Forêt Patrimoine »

- *Un label spécifique à des territoires forestiers gérés par l'ONF*

L'une des spécificités du label « Forêt Patrimoine » réside dans le fait qu'il est attribué à des forêts domaniales et que toutes les forêts sélectionnées bénéficient d'une notoriété à l'échelle nationale.

Le gestionnaire des sites concernés est unique et bien identifié : il s'agit de l'ONF. La mise en œuvre de l'opération est donc facilitée par rapport à celle d'autres projets qui sont confrontés à une multitude de propriétaires et de gestionnaires des terrains. Dans le cas présent, l'ONF est également porteur du projet. Il a un rôle moteur et est force de propositions.

- *Une meilleure appropriation de ces territoires par les acteurs locaux*

La mise en place du label « Forêt Patrimoine » qui repose sur des projets de territoire tend à aller vers une **démarche partagée de gestion de la forêt**. Celle-ci devrait permettre une meilleure appropriation des territoires des forêts domaniales par les acteurs autres que l'ONF.

Au niveau de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, j'ai pu, en effet, constater que peu d'acteurs se sentent concernés par ce territoire. Ceci peut s'expliquer par le fait que c'est un bien de l'État et que c'est l'ONF qui en est gestionnaire.

- *Une dynamique au niveau local et un levier pour de nouveaux financements*

Au niveau local, les projets « Forêt Patrimoine » peuvent servir à créer ou réactiver une dynamique entre l'ONF et les différents acteurs du territoire. C'est notamment le cas pour la forêt domaniale de Rouen-Elbeuf où, au départ, la mise en place de la démarche Forêt Patrimoine a été couplée au renouvellement de la charte forestière de territoire.

Pour d'autres sites, comme la forêt domaniale de Fontainebleau ou celle de Grande Chartreuse, ces projets s'inscrivent dans la continuité d'une forte dynamique locale. Il est alors important de pouvoir montrer le caractère opérationnel de cette nouvelle démarche.

Dans tous les cas, ces projets devraient, grâce d'une part, à la mise en oeuvre de nouvelles actions et d'actions innovantes et grâce d'autre part, à l'ouverture à de nouveaux partenaires, servir de leviers pour obtenir des financements.

- *Une dynamique de réseau qui devrait permettre la mutualisation des expériences*

À travers la démarche nationale « Forêt Patrimoine », c'est également un réseau de sites qui est en train de se mettre en place. La création de ce réseau présente plusieurs avantages. Il pourra permettre d'apporter un appui technique aux gestionnaires des forêts publiques et mieux faire connaître les forêts domaniales emblématiques. Il pourra également, à travers l'organisation de journées de rencontres ou de forums, favoriser la capitalisation et les échanges d'expériences.

Du fait de plusieurs caractéristiques communes (en lien avec les critères d'éligibilité), plusieurs forêts possèdent, des thématiques et des problématiques semblables :

- la gestion de la fréquentation touristique : comment concilier préservation des habitats naturels et des espèces avec l'accueil du public et les activités de loisirs ?

- la gestion forestière et les patrimoines : comment mieux intégrer les données disponibles sur les patrimoines dans le cadre de la gestion courante ?

- la gestion forestière et l'accueil du public : comment limiter au mieux les conflits d'usages ?

Le rôle du coordinateur national de la démarche « Forêt Patrimoine » au niveau de la direction générale de l'ONF est donc essentiel pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau. Les possibilités de ce dernier sont néanmoins, à ce jour, peu exploitées. Ceci est en parti lié au fait qu'il s'agit du début de la démarche et à la situation actuelle de l'ONF.

D'une manière générale, l'expérience des trois forêts pilotes devrait également constituer un atout non négligeable, notamment en ce qui concerne la partie relative à la méthodologie employée pour la mise en œuvre du projet.

Au début de mon stage, j'ai, pour cette raison, contacté le coordinateur du réseau « Forêt Patrimoine » ainsi que les trois chefs de projets concernés afin de connaître leur perception de la démarche, leurs choix méthodologiques, les principales difficultés qu'ils ont rencontrées et les moyens mis en œuvre pour y remédier.

- *Un réseau support pour une évaluation des biens et services non marchands par la forêt ?*

Le 19 juin 2009, lors d'une réunion de comité national d'orientation et de labellisation qui s'est déroulée en forêt domaniale de Boscodon, il a été évoqué la possibilité d'utiliser le réseau des seize « Forêts Patrimoine » comme support pour une évaluation des biens et services non marchands rendus par la forêt.

Une méthode reste à définir avant de pouvoir l'appliquer concrètement sur les différents sites. Ceci pourrait apporter une plus-value importante au réseau.

5.3.2. Limites et inconvénients de la démarche et du label « Forêt Patrimoine »

- *Une légitimité de la démarche controversée*

La démarche de labellisation « Forêt Patrimoine » émane de l'ONF et est applicable aux forêts domaniales, c'est-à-dire aux forêts dont il est gestionnaire. C'est le directeur général de l'ONF qui décide de l'attribution ou non du label à chacune des seize forêts domaniales. Il s'agit donc d'une sorte d'auto labellisation.

Certes, il existe un comité national de labellisation réunissant des personnalités extérieures à l'ONF, mais on peut se demander si cela est vraiment suffisant pour légitimer la démarche « Forêt Patrimoine ». Cet organe joue-t-il un véritable rôle d'audit ? Afin de suivre la démarche au niveau national et afin d'attribuer le label aux différentes forêts, quels critères et indicateurs ont été définis?

Au stade actuel de l'avancement du projet, aucune forêt n'a encore été labellisée. Le comité national d'orientation et de labellisation n'est seulement intervenu que pour le cadrage de la démarche (rédaction de la charte nationale et du cahier des charges). Il sera par la suite consulté au moment de l'attribution des labels mais les modalités de cette dernière ne sont pas encore clairement établies.

Il existe aujourd'hui un **manque de transparence** de la démarche ce qui limite les possibilités de communication en interne et en externe.

Par ailleurs, aucune évaluation spécifique de la politique « Forêt Patrimoine » n'est envisagée pour le moment. Il y aura seulement une évaluation propre à chaque opération et un retour auprès du comité d'orientation pour avis.

- *Un biais introduit par le nom de la démarche*

La dénomination « Forêt Patrimoine » n'est peut-être pas assez représentative des volontés et ambitions de l'ONF dans le cadre de cette démarche.

Pour le site de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, plusieurs acteurs se sont sentis obligés de parler spontanément des notions de patrimoine naturel et de patrimoine culturel et historique lors des premiers entretiens effectués. En réalité, l'objectif principal de la démarche « Forêt Patrimoine » n'est pas uniquement de considérer ces thématiques mais bien de construire un projet qui se base sur la notion de multifonctionnalité des forêts et qui intègre donc les thèmes de l'accueil du public, de la mobilisation des bois, *etc.*

Concernant la thématique des patrimoines naturels et culturels, plusieurs acteurs m'ont fait part de quelques réticences. Les projets « Forêt Patrimoine » ne doivent pas se tourner uniquement vers des opérations de marketing et de valorisation. Ils doivent aussi servir à améliorer le fond de la gestion

patrimoniale. Le plan d'actions établis devra permettre de progresser vers une amélioration des processus d'évaluation de prise en compte des patrimoines dans le cadre de la gestion courante.

- *Le territoire de la forêt domaniale, une échelle cohérente?*

D'une manière générale, dans les projets de territoire, c'est le projet qui fait le territoire. Ce dernier est fixé a priori et peut être agrandi ou diminué au cours de la réflexion.

Dans le cas de la démarche « Forêt Patrimoine », le territoire est effectivement fixé à priori (échelle de la forêt domaniale) mais ne peut pas être modifié au cours de la construction du projet. Quelle est la cohérence du projet « Forêt Patrimoine » du point de vue du territoire forestier ? Le territoire des forêts domaniales n'a, en effet, pas un périmètre physiquement délimité et bien identifié comme pourrait l'être un bassin versant par exemple.

Dans le cas de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, cette question a été soulevée à plusieurs reprises. Cette forêt est située en plein cœur d'un grand massif forestier et est entourée de nombreuses forêts privées et communales. Pour plusieurs actions, l'échelle la plus cohérente semble être celle du massif et non celle de la forêt domaniale qui représente seulement environ 1/5 de la surface forestière du massif.

L'exemple de l'action de la mise en place d'un schéma de desserte multifonctionnel illustre bien cette nécessité. De même, la mise en place d'un système de mutualisation et d'échanges de données relatives au patrimoine naturel ne devrait-il pas se mettre en place à l'échelle du massif ou du territoire du parc naturel de Chartreuse ? La forêt domaniale peut servir de noyau pilote mais il est ensuite nécessaire d'étendre cette action à l'ensemble du massif.

Si à ce stade de l'avancement du projet, le territoire de la forêt domaniale peut être considéré comme un noyau pilote, il serait intéressé d'envisager un élargissement du périmètre concerné par le projet lors de la mise en place du futur plan d'actions, c'est-à-dire au moment du renouvellement du label. Un périmètre pertinent pour le projet pourrait être celui de l'ensemble des forêts formant le cœur du PNRC.

- *Quelle réelle plus value pour les territoires où il existe déjà de nombreux projets?*

Plusieurs forêts domaniales retenues comme candidates au label « Forêt Patrimoine » sont situées dans des territoires de parcs naturels régionaux (7 forêts concernées) et où il existe déjà de nombreux projets de territoire tels que des chartes forestières, des contrats de rivières ou autres initiatives locales telles que le projet « forêt modèle » pour la forêt de la Sainte-Baume par exemple. Une articulation forte doit donc être trouvée entre « Forêt Patrimoine » et les autres démarches. Par ailleurs, il est légitime de s'interroger sur la place de ce nouveau projet ainsi que sur son apport de plus-value pour les territoires.

L'exemple de la forêt domaniale de Grande Chartreuse située sur un territoire volontaire et porteur de plusieurs projets référents et innovant dans le domaine forestier peut permettre d'apporter quelques éléments de réponse.

— **Une déclinaison de la CFT à l'échelle de la forêt domaniale**

La charte forestière de territoire, conçue comme la déclinaison du volet forestier de la charte du parc, est très axée sur la mobilisation des bois et le développement de la filière locale. La thématique des patrimoines naturels et culturels n'est pas développée. De plus, la formulation des objectifs et des actions est assez générale. Le projet « Forêt Patrimoine » est donc une occasion de **rendre plus opérationnelle cette charte en déclinant plusieurs des actions à l'échelle de la forêt domaniale** qui représente environ un quart de la superficie forestière du massif.

— **Le développement de nouvelles thématiques**

Le projet « Forêt Patrimoine » devrait permettre de **combler certaines lacunes des documents et projets existants**. La **thématique du patrimoine culturel et historique** a été, jusqu'à présent, peu abordée dans les divers projets. Le projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine » pourra donc apporter une plus-value au territoire par le biais de cette thématique et notamment grâce aux actions PATH1, PATH1.1, PATH2, AP8 et AP9 prévues dans le plan d'actions (*cf.* tableau 7).

— **Le soutien à des démarches existantes**

Enfin, le projet « Forêt Patrimoine » est une démarche de qualité qui peut venir renforcer d'autres démarches existantes telles que la demande de labellisation AOC bois de Chartreuse.

La figure ci-après (figure 14) synthétise le positionnement de « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse par rapport aux projets de territoire déjà existants.

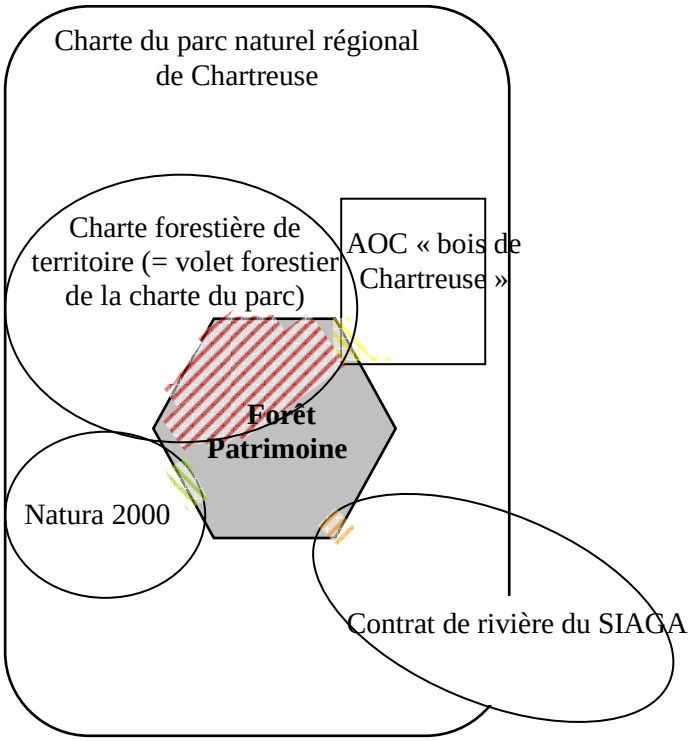

Figure 14 : Quelle place pour le projet « Forêt Patrimoine » ? - Application au cas de la forêt domaniale de Grande Chartreuse

5.3.3. Pistes d'amélioration pour la conduite du projet national « Forêt Patrimoine »

Plusieurs pistes d'amélioration de cette démarche peuvent être proposées :

— Définir des **critères précis pour l'attribution du label** et mettre en place, sur chaque site, une **évaluation par un organisme de contrôle indépendant**. Les critères pourraient être déclinés selon différentes thématiques :

- conduite et animation du projet : respect du cahier des charges, qualité de la concertation mise en œuvre, nombre d'actions finalisées,
- multifonctionnalité : représentativité des trois piliers de la gestion multifonctionnelle des forêts à travers les acteurs impliqués et les actions mises en œuvres,
- innovation et démonstration,
- contribution au développement local,
- *etc.*

— Mettre à disposition des différents comités de pilotage, une **grille générale d'auto-évaluation**. Ceci permettrait d'assurer, en partie, la transparence de la démarche et par ailleurs, étant donné que c'est au comité de pilotage local de faire la demande d'attribution du label, l'utilisation de cette grille pourrait lui permettre de décider du moment opportun pour demander le label.

— Organiser une **journée de formation pour les chefs de projets** ou diffuser des **outils de travail** avec notamment un **cadre au niveau de la méthodologie**.

Les chefs de projets « Forêt Patrimoine » occupent, au sein de l'ONF, des fonctions diverses. Il peut s'agir du responsable de l'unité territoriale, du responsable de bureau d'étude ONF, du responsable

de la mission commerciale, *etc*. Dans tous les cas, leurs missions sont l'animation du projet, l'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions validées, le suivi des programmes et l'animation des comités de suivis. Son rôle est donc très important et l'organisation d'une journée de formation sur le thème de l'animation des projets par exemple pourrait être intéressante.

— Identifier, au sein de l'ONF, **une ligne de crédits spécifiques** pour le projet « Forêt Patrimoine » à l'échelle nationale et éventuellement une enveloppe minimale pour chacune des seize forêts retenues. Actuellement, il existe seulement le fond FEDD qui est un fond global pour l'ensemble des forêts domaniales.
— Organiser des **journées d'échanges et de retour d'expériences** afin d'avoir une réelle dynamique de réseau. Des journées communes permettraient en effet aux différents chefs de projets de se connaître et faciliteraient ensuite les échanges au sein du réseau.
— Mettre en place, au niveau national, un **outil de communication** sur la démarche et définir une identité commune pour les différentes forêts à travers par exemple l'utilisation d'un **logo spécifique à « Forêt Patrimoine »**.
— **Signer un protocole d'accord entre l'ONF et la Fédération nationale des parcs naturels régionaux** afin de limiter, au niveau local, les litiges éventuels concernant la mise en place du projet « Forêt Patrimoine » sur des territoires concernés par un parc naturel régional.
— **Prévoir des critères pour une extension possible du label à des territoires plus grands que ceux des forêts domaniales.** Comme il l'a déjà été mentionné dans ce rapport, une des limites du projet « Forêt Patrimoine » réside dans la cohérence de l'échelle territoriale retenue. Il pourrait être envisagé une extension de la démarche à des forêts communales où à des forêts privées au moment du renouvellement des labels. Les critères d'éligibilité devraient alors être complétés. Une volonté politique locale forte de mener à bien ce type de projet et la présence de documents de gestion durable sont des exemples envisageables.

6. Conclusion

Au terme de ces six mois de stage sur la définition et mise en place du projet « Forêt Patrimoine », en forêt domaniale de Grande Chartreuse, les objectifs initiaux ont été en partie atteints.

Une déclinaison de la charte nationale et du cahier des charges « Forêt Patrimoine » a été faite au niveau de la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Un diagnostic de territoire a été réalisé et a permis de réaffirmer les nombreux atouts que compte cette forêt domaniale : forte concentration de sites emblématiques du massif de la Chartreuse, patrimoine naturel riche et diversifié, grande diversité d'éléments de patrimoine culturel et historique, dimension historique importante avec une gestion forestière de longue date. Des faiblesses ont également été mises en évidence : faible appropriation du territoire par les acteurs locaux, carences dans le suivi et l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la gestion forestière courante, lacunes dans la connaissance du patrimoine culturel et historique, absence d'un schéma d'accueil organisé. Les éléments de ce diagnostic et les enjeux identifiés ont été validés lors d'une première réunion de comité de pilotage dont la composition reste à entériner.

Suite à un processus de concertation approfondie, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels ont été définis. Un projet de plan d'actions a été établi pour les trois années à venir et vingt projets de fiches actions ont été rédigés. Ces derniers doivent maintenant être validés par le comité de pilotage.

Afin de bien respecter les différentes phases du projet inscrites dans le cahier des charges « Forêt Patrimoine », une des priorités doit être désormais la signature du protocole d'accord par les différents acteurs du territoire. Celle-ci marquera leur engagement moral et leur volonté d'aboutir à un programme définitif.

Le travail de gestion de et d'animation projet mené lors de ces six mois a montré la difficulté qu'il y avait pour mobiliser l'ensemble des acteurs et la nécessité d'un fort investissement humain pour la mise en œuvre du projet « Forêt Patrimoine ». Le parc naturel régional de Chartreuse a été identifié comme un acteur clé. Son adhésion et sa mobilisation pour le projet conditionnent l'adhésion d'autres partenaires et certaines possibilités de financements. Elles sont donc des facteurs essentiels pour la réussite du projet. Aujourd'hui, un travail important concernant la mobilisation des élus notamment à travers un portage politique du projet, au niveau local, par l'ONF reste à fournir. Certains partenariats doivent être développés et d'autres clarifiés.

Par ailleurs, le travail réalisé a permis de préciser l'articulation du projet « Forêt Patrimoine » avec les autres démarches de territoires déjà existantes. Ce nouveau projet devrait permettre de faire vivre certaines actions de la charte forestière de territoire et d'apporter une plus-value au territoire sur la thématique du patrimoine culturel et historique à travers un objectif d'amélioration de la connaissance en vue de le préserver et de le valoriser. Il s'inscrit dans une démarche de qualité qui vient appuyer celle de demande de labellisation AOC des bois de Chartreuse.

Une analyse des difficultés rencontrées et des interrogations soulevées lors de la mise en place du projet au niveau local a permis de souligner plusieurs carences dans la démarche nationale « Forêt Patrimoine ». Les principales concernent le manque de réflexion sur les critères d'attribution, son mode d'attribution, le manque d'outils de travail commun pour les seize forêts retenues, le manque de transparence et de structure d'échanges au sein du réseau et enfin l'absence d'un outil de communication au niveau national. Pour remédier à certaines d'entre elles, plusieurs pistes d'améliorations ont été proposées.

La démarche « Forêt Patrimoine » a seulement été initiée en 2007 et s'inscrit dans la durée. Un processus d'amélioration continue pourra donc être mis en œuvre. Un élargissement du réseau à d'autres forêts domaniales où à des forêts communales ou privées pourrait être envisagé.

Bibliographie

Démarche « Forêt Patrimoine »

COLAS, S. 2007. *Pour un meilleur équilibre entre accueil du public et préservation des milieux naturels.* Mémoire de fin d'études, École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF) Nancy, 88 pages + annexes.

GRANET, M. A., MYRDAL-RUNEBJER, E. 2003. L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts. *Rendez-vous techniques n°1, été 2003*, 5 pages.

Ministère de l'écologie et du développement durable direction de la nature et des paysages, 2003. Création et mise en œuvre de la marque « Grand site de France » - sous direction des sites et paysages, 3 pages.

Ministère de l'écologie et du développement durable direction de la nature et des paysages, 2003. Règlement d'usage du label « Grand site de France » - sous direction des sites et paysages, 4 pages.

NDIAYE, S. 2008. *Vers une stratégie d'accueil du public en forêt de Compiègne à travers "forêt patrimoine"*. Panthéon, Sorbonne - Université Paris I, Master I de géographie, 38 pages + annexes.

ONF. 2007. *Compte-rendu d'orientation "forêt patrimoine"*. 5 pages.

ONF. 2008. Compte-rendu du comité d'orientation "forêt patrimoine". 3 pages.

ROBERT, C. 2008. *Vers une méthodologie de travail pour accéder au label « Forêt Patrimoine » - Des outils à usage interne pour préparer l'animation et l'orientation des débats du comité de pilotage.* ENITA Bordeaux, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre d'Ingénieur des travaux agricoles, 41 pages + annexes.

Forêt domaniale de Grande Chartreuse

BARTOLI, C. 1962. Première note sur les associations forestières du massif de la Grande Chartreuse. *Annales de l'école nationale des eaux et des forêts et de la station de recherches et expériences, Tome XIX, fascicule 3, 3e trimestre*, pages 325 - 383.

BOISSEAU, T. 2005. *Quelle image pour le développement du PNR de Chartreuse?* Grenoble. 66 pages + annexes.

BONNARD, M. F., PINHEDE, S., BONNETON, C. 2007. *Ruines de l'ancienne distillerie des Chartreux à Fourvoirie - Étude architecturale et patrimoniale*. Saint-Laurent du Pont. 96 pages + annexes.

BONNIN, A. 2004. *La perception de la vallée du Guiers Mort par les acteurs institutionnels.* Université LYON II Lumière, Rapport de maîtrise d'anthropologie, 16 pages.

BOUCHAYER, A. 1927. *Les Chartreux, maîtres de forge*. Grenoble. 245 pages.

BOUTEFEU, B. 2007. *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie.* École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, UMR Environnement, Ville, Société, Lyon, 519 pages + annexes.

Collectif, 2000. *État des lieux patrimonial : commune de Saint-Laurent-du-Pont*: Parc naturel régional de Chartreuse, Conservation du patrimoine de l'Isère, Conservation départementale de Savoie. 15 pages.

Collectif, 2000. *État des lieux patrimonial : Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse*: Parc naturel régional de Chartreuse, Conservation du patrimoine de l'Isère, Conservation départementale de Savoie. 12 pages.

Collectif, 2008. *Rapport final du projet Life "Nature et Territoires en région Rhône-Alpes", Site du Charmant Som*. 23 pages.

COMBAZ-DEVILLE, P. 2000. *Guide forêt-bois pour un développement durable en Chartreuse.* ENGREF, Mémoire de stage de fin d'études FIF, 123 pages.

DEVRON, P. 2000. *Le site du Monastère de la Grande Chartreuse : étude pour l'amélioration de l'accueil du public*. Grenoble: Office Nationale des Forêts, Isère, division Chartreuse. 10 pages + annexes.

FEUGIER, A., REMICOURT, M., CARRON, P. Y., MAZARD, C. 2001. *Ponts, artifices et chemins dans la vallée du Guiers Mort entre Saint-Pierre de Chartreuse et Saint-Laurent-du-Pont*. Grenoble: Musée Dauphinois, Conservation du patrimoine de l'Isère. 56 pages.

FIF, 2008. *Projet Eau Chartreuse*. Nancy: École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forets (Agroparistech - ENGREF). 167 pages + annexes.

GALET, C. 1998. *Statuts et réglementations pour la protection du milieu sur le domaine géré par l'office nationale des forêts, division Chartreuse*. Grenoble: ONF. 70 pages + annexes.

GIDON, M. 1964. Nouvelle contribution à l'étude du massif de la Grande Chartreuse et ses relations avec les régions avoisinantes. *Trav. Lab. Géol. Univ. Grenoble, 39*, p 187 - 2005.

GIDON, M. 1990. Géologie de la Grande Chartreuse, aperçu d'ensemble.

GOURIN, S. 1997. *Développement touristique d'un territoire forestier - Représentations et pratiques en Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse.* Institut de géographie alpine, Société et environnement : gestion des espaces montagnards, Grenoble, Rapport de DEA, 115 pages + annexes.

GUILLEMOT, C. 2005. *Comment valoriser les ressources cachées du Guiers Mort?* Institut de géographie alpine, Université Joseph Fourier Grenoble I, Rapport de Master I, 39 pages.

LACOUE, A. 2001. *Diagnostic écologique des forêts de Chartreuse.* École polytechnique fédérale de Lausanne, 63 pages + annexes.

LAVAUDEN, 1949. Historique de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse. *Société forestière de Franche-Comté, bulletin trimestriel n°11*

ONF, 2004. *Document d'objectifs Natura 2000 - Site i24 - FR8201741 - Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers Mort*. Grenoble: ONF, agence Isère.

ORECCHIONI, Y. 2004. *Réserve biologique intégrale de la Combe de l'If, Réserve biologique intégrale et dirigée de Malissard : Rapport de présentation en vue de la création des réserves et plan de gestion (2004 - 2017)* Office Nationale des Forêts (ONF). 65 pages + annexes.

PACHE, G. 1999. *Guide simplifié de typologie de stations forestières - Massif de la Chartreuse et des chaînons calcaires du pays "entre Jura-Savoie"*. Grenoble: Université Joseph Fourier, Grenoble I - Laboratoire des écosystèmes alpins. 63 pages.

PNRC, 2005. Révision de la Charte du parc régional de Chartreuse.

PNRC, 2006. *Forêt et bois dans le parc naturel régional de Chartreuse*. 108 pages.

PNRC, 2006. *Le Bois de Chartreuse prend ses marques*. Saint Pierre de Chartreuse: Parc Naturel Régional de Chartreuse. 34 pages.

PNRC, InterForetBois, CREABOIS. 2008. *Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse*. 24 pages.

SARTER, J. C. 2001. *Forêt Domaniale de Grande Chartreuse, révision d'aménagement forestier 2002 /2017*. Grenoble: Office Nationale des Forêts (ONF). 322 pages + annexes.

TAUPIN, J. L. 1989. *La Grande Chartreuse - le site*: Rapport des Monuments Historiques. 90 pages.

THIBAUD, W. 2004. *Les politiques d'aménagement du Guiers Mort et de restauration-préservation de son patrimoine (2000-2005)*. Grenoble: Institut de géographie alpine. 47 pages + annexes.

VADOT, L. 1984. *Itinéraires et oratoires cartusiens*. Grenoble: Office Nationale des Forêts. 38 pages + annexes.

VIRIEUX, A., SCARABELLI, F., SARTER, J. C. 2002. *Forêt domaniale de Grande Chartreuse - Étude paysagère*: Office Nationale des Forêts, bureau d'études forêt environnement. 86 pages.

WYNEN, S. 1998. *Objectifs des motivations des acteurs et utilisateurs de la forêt de Chartreuse.* Université de Savoie, Mémoire de DESS "environnement, aménagement et équipement des pays de montagne", 52 pages + annexes.

Méthodologie

ARENE, 2003. La concertation : outils et pratiques dans les projets de territoire - Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies. *Les journées techniques de l'ARENE*, 56 pages.

ARPE, 2001. Outils de concertation pour des villes moyennes en Midi-Pyrénées - Agence régionale pour le développement. *Bilan des méthodes existantes et orientations en matière d'agenda 2 local, Rapport de mission*, 34 pages.
Collectif. 2000. Leader, d'une initiative à une méthode. *L'approche territoriale et l'approche ascendante, Chapitres III et IV*, 28 pages.
Entreprises, territoires et développement, 2007. Charte forestière de territoire : éléments de méthode. 107 pages + annexes.
GEYSER. 2006. Regards pluridisciplinaires sur des expériences locales de concertation et de médiation environnementales - séminaire acteurs/chercheurs. *5 études de cas de dialogue territorial*, 77 pages + annexes.
JACQUOT, S. 2007. Méthodologies de diagnostic territorial et d'analyse des lieux et sites. *Cours de master 1, Université d'Angers*, 62 pages.
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1996. La charte de la concertation. 3 pages.
LARDON, S., PIVETEAU, V., LELLI, L. 2005. Le diagnostic des territoires. *Géocarrefour vol. 80/2*, 7 pages.
Communauté urbaine du Grand Lyon, 2006. Guide méthodologique : la concertation dans la conduite de projet. 64 pages.

Divers

Secrétariat international du réseau des forêts modèles. 2003. Guide d'établissement d'une forêt modèle. Ottawa (Canada). 16 pages.
RIETHMULLER, T. 2003. *Les chartes forestières de territoires : un premier bilan au niveau national.* École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF), Nancy, Mémoire de fin d'études, 49 pages + annexes.
RIEUCAU, J. 2007. Marques et labels, nouveaux maîtres des territoires touristiques. 6e rencontres de Mâcon, « Tourismes et territoires » - 13, 14 et 15 septembre 2007 - Pré-actes, 12 pages.
TRAVERS, S. 2004. *Mise en place d'un outil de suivi pour la charte forestière du massif des Bauges*. École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF), Nancy, Mémoire de fin d'études, 63 pages + annexes.

Liste des contacts

Organisme	Prénom	Nom	Fonction	Adresse postale	Téléphone	E-mail
	Yves	BRUGIERE	Directeur d'agence		04 75 82 15 61	
	Aurélie	VERGNON	Responsable mission commerciale		04 76 86 39 55	
	Clémentine	BLIGNY	Responsable bureau d'étude		04 76 86 39 57	
	Christophe	CHAPOULET	Responsable agence travaux	ONF Agence de l'Isère 9 quai Créqui 38 026 Grenoble cedex	04 76 86 39 51	
	Carole	DESPLANQUE	Responsable pôle espaces naturels		04 76 86 39 88	
	Hélène	EYRAUD	Responsable service forêt		04 76 86 39 56	
	Philippe	LOHO	Paysagiste		04 76 86 99 04	prenom.nom@onf.fr
ONF, agence Isère	Yvan	ORECCHIONI	Chef de projet - réserves biologiques - environnement réseau écologique		04 776 86 87 55	
ONF, UT Chartreuse	Jean-Claude	SARTER	Responsable UT Chartreuse	Fourvoirie 38380 Saint-Laurent-du-Pont	04 76 55 48 83	
ONF, DEED	François	AUREAU	Chargé de mission national « Forêt Patrimoine »	Département Commercial 75570 Paris cedex 12	02 40 71 25 20	
ONF, pôle archéologique	Cécile	DARDIGNAC	Chargée de recherche patrimoine culturel et archéologie		01 60 74 92 50	
PNRC Chartreuse	Michel	DELAMETTE	Chargé de mission patrimoine, environnement	Maison du Parc 38380 St-Pierre-de-	04 76 88 75 27	prenom.nom@parc-chartreuse.net

	Charlotte	DUPONT	Chargée de mission développement des activités nature	Chartreuse	04 76 88 75 20	
	Sylvain	OUGIER	Chargé de mission forêt / Technicien CRPF		04 76 88 75 35	
	Emmanuelle	VIN	Chargé de mission patrimoine bâti		04 76 88 75 20	
Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	Frédéric	SUBE	Conservateur de la réserve		04 76 88 75 20	
	Louis	MONIN-PICARD	Président			guiers.siaga@wanadoo.fr
SIAGA	Cécile	VILATTE	Chargée de mission	27 Avenue Gabriel Pravaz 38480 Pont de Beauvoisin	04 76 37 26 26	cvillatte.siaga@wanadoo.fr
	Anne	CAYOL-GERIN	Responsable du service patrimoine culturel			a.cayol-gerin@cg38.fr
	Jean-Guy	BAYON	Responsable du service environnement			jg.bayon@cg38.fr
	Isabelle	PISSARD	Responsable du service tourisme		04 76 00 36 32	i.pissard@cg38.fr
Conseil général de l'Isère	Guy	CHARRON	Responsable service forêt	7 rue Fantin Latour BP 1096 38022 GRENOBLE Cedex		g.charron@cg38.fr
DIREN	Cécile	VO-VAN	Responsable service nature, eau, paysages	208 bis, Rue Garibaldi 69422 Lyon	04 37 48 36 00	cecile.vo-van@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
	Marie	BARDISA	Conservatrice régionale des monuments historiques	Grenier d'abondance 6 quai Saint-Vincent 69000 Lyon	04 72 00 43 48	marie.bardisa@culture.gouv.fr
DRAC	Jean François	BROCHARD	Ingénieur en charge du département de l'Isère			jean-francois.brochard@culture.gouv.fr
SDAP	Alain	BECMEUR	Architecte des bâtiments de France	SDAP de l'Isère Hôtel de l'Équipement 17, boulevard Joseph Vallier 38000 Grenoble		alain.becmeur@culture.gouv.fr

CC Chartreuse, Guiers	Claude	DEGASPERI	Président	Place du Xe groupement 38380 Saint-Laurent-du-Pont	04 76 55 49 75	cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr
CC Balcons sud Chartreuse	Daniel	BROCARD	Président	Place Dr Jaillet 38950 Quaix en Chartreuse	04 76 56 82 08	
CC des Entremonts	Pascale	REY		Saint-Pierre d'Entremont	04 79 65 86 35	ccentremonts@wanadoo.fr
Mairie Saint-Pierre-de-Chartreuse	Christophe	SESTIER	Maire	Mairie 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse	04 76 88 60 18	
Mairie de Saint-Laurent-du-Pont	Didier	TIRARD-COLLET	Adjoint au maire	Mairie 1 rue Pasteur 38380 Saint-Laurent-du-Pont		
ADT Chartreuse	Jean-François	GALEAZZI	Directeur	Place de la mairie 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse	04 76 88 64 00	
Cartusiana	Jean-Luc	TIVOLLIER	Accompagnateur moyenne montagne	Bureau Montagne de Chartreuse Place de la mairie 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse	04 38 86 91 31	
FRAPNA	Sophie	D'HERBOMEZ-PROVOST		5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE	04 76 42 64 08	
LPO	Jacques	PREVOST	Président LPO		04 76 51 78 03	
METRO	Odile	QUINTIN	Chargée de mission territoires Responsable des relations extérieures	Le forum - 3 Rue Malakoff 38031 GRENOBLE CEDEX 01	04 76 59 59 61	odile.quintin@la-metro.org
Pays Voironnais	Frédéric	DELATTRE	Responsable service forêt, agriculture	Pays Voironnais Service agriculture, forêt 40, rue Mainssieux – BP 363 – 38511 VOIRON	04 76 93 17 71	frederic.delattre@paysvoironnais.com
CEMAGREF	Christophe	CHAUVIN	Ingénieur - chercheur	2 Rue de la papeterie BP 76 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04 76 76 27 72	christophe.chauvin@cemagref.fr

Liste des annexes

Annexe 1 : Présentation de quelques labels 67
Annexe 2 : Charte nationale et cahier des charges « Forêt Patrimoine » 68
Annexe 3 : Détail du territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse 74
Annexe 4 : Liste des espèces végétales présentes en forêt domaniale de Grande Chartreuse et bénéficiant d'un statut de protection 75
Annexe 5 : Illustrations de la richesse et diversité du patrimoine culturel et historique présent en forêt domaniale de Grande Chartreuse 76
Annexe 6 : Guide d'entretien utilisé lors de la rencontre avec les acteurs du territoire 79
Annexe 7 : Modèle de fiche action 84
Annexe 8 : Compte-rendu du premier comité de pilotage 85
Annexe 9 : Compte-rendu de la première réunion de comité technique 90
Annexe 10 : Compte-rendu de la deuxième réunion de comité technique 95
Annexe 11 : Détail des projets de fiches action 101

Annexe 1 : Présentation de quelques labels

	Site inscrit/ Site classé	Grand site de France		Site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) et foret du patrimoine mondial	Forêt modèle	Réserve de biosphère
		Site membre du réseau	Site labellisé			
Échelle	Nationale	Nationale		Internationale	Internationale	Internationale
Historique	1906 : loi du 21 avril instituant les sites et monuments naturels "de caractère artistique" 1930 : loi du 2 mai sur la protection des sites et des paysages	1976 : lancement de l'opération « grands sites » (ministères de l'équipement et de l'environnement) 2002 : déposition du label "Grand Site de France" auprès de l'institut national de la propriété industrielle		1972 : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée pat les États membres de l'UNESCO 2001 : Création du programme de forêts du patrimoine mondial 2003 : Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	1990 : Concept mis à l'essai dans 10 sites au Canada 1994 : 2 forêts modèles créées au Mexique et 1 en Russie	1971: Programme Man and Biosphere 1976 : 1ères réserves de biosphère désignées 1995 : Cadre statutaire pour les réserves de biosphères adopté par l'UNESCO
Créateur	État	MEEDAT		UNESCO	Réseau international des forêts modèles	UNESCO
Critères d'éligibilité	- Présenter un intérêt exceptionnel "du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" - Pour un site classé: être un site classé inscrit	- Être un site classé, - Être un espace d'intérêt national (paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue), - Subir des fréquentations massives altérant les qualités esthétiques et naturelles qui font la notoriété du lieu, - Faire l'objet d'un large consensus local pour engager l'action de réhabilitation du site.		- Avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection stipulés dans la convention de 1972		- Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines - Être importante pour la conservation de la diversité biologique, - Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional, - Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère,
Durée d'attribution	Indéterminée	-	6 ans, renouvelable	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée
Nombre actuel de sites labellisés	4794 (SI) et 2656 (SC)	32	6	812 sites dont 30 pour la France 97 forêts (0 en France)	Environ 50 dans 20 pays (1 projet en France)	531 dont 10 en France
Exemples	- Site inscrit des gorges du Frou - Site classé du cirque de Gavarnie - Site classé du monastère de la Grande Chartreuse et de ses abords	- Gorges de l'Ardèche - Marais Poitevin - Mont Saint Michel	- Cirque de Gavarnie - Dune du Pilat - Montagne de la Sainte Victoire	- Cirque de Gavarnie - Mont Saint-Michel et sa baie	Projet pour le massif de la Sainte-Baume	- Mont Ventoux - Fontainebleau - Gâtinais - Luberon

Annexe 2 : Charte nationale et cahier des charges « Forêt Patrimoine »

Charte nationale

Les forêts domaniales comprennent de nombreux sites emblématiques à haute valeur patrimoniale, culturelle et touristique. L'Office National des Forêts, à qui l'État en a confié la gestion souhaite faire connaître et valoriser ce patrimoine au travers d'une politique de « Forêt Patrimoine ». La présente charte donne les fondements de cette politique que l'ONF entend mener en liaison étroite avec les collectivités.

1) L'Office National des Forêts crée un label, identifié par la marque déposée « Forêt Patrimoine », destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une politique d'exemplarité en matière de développement durable.

2) La qualification de « Forêt Patrimoine » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier **:** biodiversité, paysages, éléments culturels ou sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.

3) La « Forêt Patrimoine » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement, *etc*. Elle contribue au développement de l'éco citoyenneté.

4) Chaque « Forêt Patrimoine » fait partie intégrante d'un territoire. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte cette dimension et sa dynamique. Construite autour d'une vision partagée et tout en confortant l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine elle intègre l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'y exercent.

5) Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux repérés, respectent, voire renforcent le caractère et l'esprit des lieux: la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, le choix des matériaux participent à cet objectif. Les actions menées et leur cohérence apportent une réelle plus value en termes environnemental, économique et social.

6) La gestion forestière fait partie du projet et contribue à sa dimension économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux.

7) La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs du réseau de ces sites.

8) Le pilotage du projet, de la décision à sa réalisation s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Un pilote unique assure la coordination du projet. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues, en fonction de la nature de celles-ci et des compétences des partenaires.

9) Le projet partagé comprend un plan stratégique, une charte des valeurs, un programme d'actions et un plan de financement. Il est conforté par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés. Les modalités de gestion du site sont précisées dans ce programme.

10) Sur chaque « Forêt Patrimoine », un système de suivi et d'évaluation est institué. Il apprécie les actions mises en œuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat ainsi que l'articulation de la forêt avec son territoire.

11) Le label (la marque déposée) « Forêt Patrimoine » consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation. Propriété de l'ONF, il est attribué au site par son Directeur général, sur l'avis d'une commission associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées. A la signature du contrat de projet par les partenaires, il est accordé l'autorisation d'appellation « Opération Forêt Patrimoine ». La marque, elle-même, est attribuée au vu des réalisations et de la mise en place de la gestion. L'attribution est renouvelable tous les cinq ans. L'ONF en régit les règles d'usages, définies après consultation de la commission d'attribution.

Cahier des charges

Complément de la charte « Forêt Patrimoine » qui fixe les principes fondamentaux, le cahier des charges précise les conditions à respecter et la méthodologie à mettre en oeuvre au niveau de chacune des forêts domaniales concernées.

1. Qualification d'une « Forêt Patrimoine »

La qualification repose sur les critères suivants :

— **un socle patrimonial,**

Une « Forêt Patrimoine » présente des caractéristiques paysagères, écologiques et patrimoniales remarquables qui doivent être identifiées et analysées. Elle peut témoigner du rapport marqué et continu entre l'homme et la forêt, de la perception d'un patrimoine paysager caractéristique et vivant, de la présence d'une richesse faunistique et floristique particulière, d'ambiances spécifiques liées à des traitements sylvicoles, de liens entre la forêt et l'économie du bois, *etc.* L'un ou l'autre de ces caractères est parfois dominant mais c'est souvent leur conjugaison qui donne toute sa valeur à la Forêt Patrimoine.

Le socle patrimonial peut aussi reposer sur une valeur sociale affirmée de la forêt. Il en est ainsi de la valeur récréative de certaines forêts périurbaines qui leur confère un caractère emblématique, au delà de leur simple valeur écologique, paysagère ou sylvicole.

— **une multifonctionnalité affirmée,**

La réponse conjuguée et harmonieuse aux diverses fonctions de la forêt (économie, environnement, social) constitue un objectif assigné à ces lieux. Elle apporte une valeur ajoutée au socle patrimonial.

— **la présence d'une dynamique locale,**

La capacité des forêts patrimoine à s'inscrire dans une dynamique locale, à faire progresser la réflexion d'aménagement intégré et durable constitue également un critère de sélection des sites.

— **une volonté d'innovation et de progrès technique**

La diversité de situation des forêts patrimoine et de leur contexte doit enfin constituer un moteur d'innovation dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des sites tant sur le plan de l'accueil du public que de la gestion des milieux naturels ou des modes de sylviculture.

2. Un parti d'intégration dans les dynamiques territoriales

La notion d'espace

Chaque « Forêt Patrimoine » – forte de son identité – a vocation à s'inscrire au mieux dans le fonctionnement de son territoire et à contribuer efficacement au développement local. Ce concours peut s'exprimer autant par la valorisation de la forêt domaniale elle-même que par les projets qu'elle peut générer à sa périphérie (économie de la filière bois, infrastructures d'accueil ou de découverte, circuits de randonnées…) ou par les bénéfices qu'elle peut apporter (bois énergie, régulation des eaux, protection de captages…).

La notion de temps

La politique « Forêts Patrimoine » relève de l'intérêt général à long terme : sa mise en place nécessite plusieurs années et son évaluation demande un délai suffisant. Ensuite, sa gestion s'inscrit dans le long terme. Cette échelle de temps incontournable requiert une volonté affirmée, une clarté dans les objectifs, un accord sur les valeurs, un travail en réseau, une communication continue, ainsi qu'une adaptabilité à l'évolution du contexte.

3. La « Forêt Patrimoine », un territoire d'excellence du développement durable : principes généraux d'aménagement et de gestion

Affirmer une logique de préservation et de valorisation intégrant les autres fonctions de la forêt

Tout en confortant l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, le projet prend en compte l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'exercent sur la forêt

Soutenir les pratiques de bonne gestion

La gestion sylvicole vise à l'exemplarité et répond aux enjeux de la « Forêt Patrimoine ». Elle est mise en oeuvre en application de **l'aménagement forestier.** Ce document de référence permet, à l'échelle de la « Forêt Patrimoine » , d'intégrer les différentes demandes sociales identifiées , les conditions du maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère et les orientations pour la sylviculture et la mobilisation des bois .

La participation citoyenne du public est favorisée : la gestion forestière est expliquée à tous et une charte de bonne conduite organise la coexistence harmonieuse des différents usagers ainsi que le respect des lieux.

Chaque « Forêt Patrimoine » métropolitaine a le label de gestion forestière durable PEFC.

Inscrire le projet de valorisation du site pour l'accueil du public dans le respect du patrimoine forestier :

Le maintien, voire le renforcement, **du caractère et de l'esprit des lieux** (et si nécessaire, la restauration de sa naturalité) est fondamental. Un analyse des atouts, des secteurs de sensibilité particulière et des nuisances existantes permet d'établir un diagnostic de l'état du site et d'organiser géographiquement et techniquement l'accueil du public : l'ambition affichée est **une gestion globale exemplaire** . La « Forêt Patrimoine » préserve des zones de silence importantes, sans équipements particuliers.

L'expérimentation de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion de milieux fait partie des objectifs du réseau « Forêt Patrimoine».

La découverte du site est organisée préférentiellement à partir d'un réseau de sentiers piétons, voire cyclistes et cavaliers dont l'un, au moins, est accessible à tous. La conception des équipements et les activités envisagées intègrent **une offre pour le public à handicaps.**

La **variété des ambiances paysagères** au sein des espaces naturels est recherchée et les **« entrées » de site** sont finement marquées.

L'identité du site est renforcée par la définition de prescriptions techniques précisant les matériaux à employer en cohérence avec les matériaux locaux et leurs modalités d'utilisation, ainsi que par des éléments visuels permettant d'identifier la « Forêt Patrimoine » Pour garantir l'unité de lieu, ces prescriptions s'appliquent également aux éventuelles zones concédées.

La **signalétique** interne et la ligne de mobilier sont conformes à la charte graphique appliquée dans les forêts domaniales. Ils intègrent les éléments visuels propres aux sites«Forêt Patrimoine».

Les équipements nécessaires au développement des activités économiques ou sociales du territoire, dont l'implantation s'impose sur le site ou à proximité immédiats, cherchent, grâce à **un effort d'intégration**, à contribuer à renforcer l'esprit des lieux. Une réversibilité maximale des aménagements et équipements est recherchée.

Ces équipements sont conçus dans une logique d'entretien pérenne et économe, ils développent des solutions techniques adaptées visant à économiser les énergies et les flux, utilisant les énergies renouvelables et les matériaux à plus value environnementale

Les marchés de travaux et fournitures attachés au projet intègrent des critères environnementaux et sociaux

Une attention particulière est portée à la pédagogie, aux moyens d'interprétation et à la qualité de l'information pour aider le visiteur à comprendre et apprécier le lieu pour, en corollaire, le **respecter.**

Évaluer

Sur chaque « Forêt Patrimoine », un système d'évaluation avec indicateurs de suivi (impact des aménagements réalisés, fréquentation, articulation forêt - territoire) est mis en place pour s'assurer de la qualité de la gestion intégrée du site, de la réalité de la concertation et du partenariat.

4. Une approche participative et partenariale

Une dynamique de projet organisée autour d'une concertation efficace :

Chaque site s'inscrit dans une dynamique de projet à laquelle élus, associations, socioprofessionnels, habitants sont invités à participer (et à s'engager suivant leur responsabilité) afin de mettre en évidence les objectifs et la tonalité qu'il convient de donner au projet de valorisation.

Après une première phase d'animation et de discussion (quelques mois), un **protocole d'accord** est établi pour préciser les grandes orientations du projet (sa rédaction est, en général, assurée par l'ONF).
Il fait référence à la charte nationale, décrit la forêt suivant les critères fondamentaux d'une « Forêt Patrimoine » et explicite les thèmes et méthodes de travail envisagés. En outre, il engage les partenaires sur le plan moral et marque leur volonté d'aboutir à un programme définitif.

Ce protocole lance alors une phase d'études destinées à préparer l'établissement **du contrat de projet,** document contractuel qui spécifie l'ensemble des voies et moyens mis en oeuvre au titre de la charte pour rendre la forêt éligible à la qualification de « Forêt Patrimoine ».

La signature du contrat de projet par les différents partenaires est une étape essentielle pour garantir la stabilité du projet et sa qualité d'ensemble.

La conduite de projet

La conduite d'un projet « Forêt Patrimoine » sera organisée comme suit :
— un **comité de pilotage**, organe de décision présidé par un élu et animé par l'ONF, en qualité de représentant du propriétaire. Après avoir partagé les enjeux de cohésion territoriale, de gestion de l'espace et de citoyenneté, ce comité fixe, au vu de documents d'orientation, les objectifs propres au site dans le cadre des principes d'aménagement définis par la présente Charte . Il a la responsabilité de conduire les différentes étapes de la démarche
— un **comité de suivi** restreint, émanation du comité de pilotage, chargé du suivi de proximité du projet
— suivant les besoins, il pourra être opportun de constituer, aux fins de consultation, des **groupes de travail** spécifiques aux problématiques du site.
— un **chef de projet** clairement identifié (appartenant à la structure gestionnaire : ONF). Ses missions sont l'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre des actions validées par le comité de pilotage, le suivi des programmes et l'animation des comités de suivi.

Le contrat de projet, un outil adapté au contexte du site

Le contrat de projet détaille les objectifs, les divers engagements des partenaires et les modalités de mise en oeuvre du projet. Il est spécifique à chaque site, mais s'attache à préciser chaque fois :
— les grands objectifs du projet,
— le plan d'action proposé et son calendrier,
— le rôle et l'engagement de chacun des partenaires,
— la maîtrise d'ouvrage générale du projet : lorsque le projet concerne uniquement le domanial, l'ONF est maître d'ouvrage. Il peut cependant déléguer cette maîtrise d'ouvrage à une collectivité compétente. Lorsque

le projet dépasse le massif domanial, la maîtrise d'ouvrage sera généralement assurée par une collectivité, la partie de maîtrise d'ouvrage concernant le domanial pouvant être déléguée à cette collectivité par l'ONF,
— la maîtrise d'ouvrage particulière à chacun des volets de l'opération,
— le budget et son plan de financement, en investissement et en fonctionnement,
— les modalités de mise en oeuvre et de financement de la gestion à moyen terme de la « Forêt Patrimoine »: animation, entretien des équipements, gestion des milieux,
— les modalités de retour d'image pour les partenaires du projet,
— le suivi et l'évaluation des actions engagées

Deux documents accompagnent le contrat de projet :
— un Plan Stratégique « Forêt Patrimoine » visualise sur un document cartographique accompagné de sa notice, les grands éléments de vocation des diverses parties du site et d'organisation de l'accueil ainsi que les liens avec le territoire environnant. Il est compatible avec le plan d'aménagement forestier.
— une charte des valeurs décline les éléments déontologiques de la charte nationale « Forêt Patrimoine » adaptés au site.

5. Créer une dynamique de réseau

Chaque « Forêt Patrimoine » est un élément constitutif d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français. Ce réseau a pour objet de :
— mettre en commun les compétences et l'expérience acquise en matière de gestion efficace et durable de massifs forestiers dans le respect des paysages et des hommes qui y vivent,
— apporter un appui technique aux gestionnaires des forêts publiques,
— favoriser le dynamisme de réseau à travers différentes rencontres et échanges,
— faire connaître et promouvoir les forêts domaniales emblématiques.

6. Le label « Forêt Patrimoine »

Le label « Forêt Patrimoine » est une marque déposée dont l'Office National des Forêts est propriétaire, il assure la gestion et la garantie de cette dénomination.

Le label « Forêt Patrimoine » consacre **les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation**, il est attribué par le Directeur général de l'ONF sur l'avis d'une commission du label associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées.

Il doit être demandé par le comité de pilotage du projet après une période de mise en œuvre suffisante pour en évaluer la qualité. Il est décerné pour une période de 5 ans et peut être renouvelé ou retiré.
A la signature du contrat de projet par les partenaires, il est accordé l'autorisation d'appellation « Opération Forêt Patrimoine ».

Annexe 4 : Liste des espèces végétales présentes en forêt domaniale de Grande Chartreuse et bénéficiant d'un statut de protection

Nom scientifique	Statut de protection
Aconitum napellus	PD1
Dianthus monspessulanus	
Dianthus sylvestris	
Lilium croceum	
Lycopodium annonitum	
Polystichum aculeatum	
Polystichum setiferum	
Arnica montana	PD2
Convalarium maialis	
Cyclamen purpurascens	
Daphne mezereum	
Dianthus carthusianorum	
Hypericum nummularium	
Ilex aquifolium	
Leontopodium alpinum	
Lilium martagon	
Potentilla nitida	
Chamorchis alpina	PR1
Dactylorhiza traunsteineri	
Dianthus grantianopolitanus	
Gymnademia odoratissima	
Juniperus thurifera var. gallica	
Laserpitum prutinecum	
Peucedanum carvifolia	
Pinguicula grandifolia	
Pyrola media	
Sphagnum ssp.	
Stachys alopecuros	
Cypridepdium calceolus	PN1
Cystopteris montana	
Epipogium aphyllum	
Potentilla delphinensis	
Primula auricula	
Saxifraga muscoides	
Saxifraga mutata	
Scirpus hydsnonianus	
Drosera rotundifolia	PN2

PN : protection nationale fixée par arrêté ministériel avec :

- PN1 : espèce inscrite dans l'annexe 1 (protection stricte)
- PN2 : espèce inscrite dans l'annexe 2 (exploitation sous autorisation du ministre chargé de la protection de la nature)

PR1 : protection régionale fixée par arrêté ministériel (protection stricte),

PD : protection départementale par arrêté préfectorale avec :

- PD1 : espèce inscrite à l'article 1 (protection stricte)
- PD2 : espèce inscrite à l'annexe 2 (cueillette réglementée)

Annexe 5 : Illustrations de la richesse et diversité du patrimoine culturel et historique présent en forêt domaniale de Grande Chartreuse (Source : E. DUPUY)

✓ Patrimoine religieux

Oratoire d'Orgeval ←

→ *Chapelle Saint-Bruno*

✓ Patrimoine lié au pastoralisme

Grange de Malamille

Chalets d'alpage du Charmant Som

Ruines de la prairie du col de la Ruchère

✓ Patrimoine lié à l'activité métallurgique

Entrée d'une mine au col de la Charmette

Arche du canal d'amené d'eau au martinet du pont du Martinet

Ruines du martinet de Noirefont

✓ Ponts

Pont du Grand Logis (Guiers Mort, entrée de désert de Chartreuse)

Pont de la petite vache (Guiers Mort)

Pont de Noirefont (Guiers Vif)

✓ Patrimoine lié au génie civil

Tunnel de Fourvoirie

Encorbellement du pas du Frou

Tunnel de Tenaison (route de la Charmette)

✓ Divers

Intérieur des anciennes caves de Fourvoirie

Ruines du château d'Entremont

Maison forestière de la Charmette

Annexe 6 : Guide d'entretien utilisé lors de la rencontre avec les acteurs du territoire

Présentation

- *Stage de fin d'études FIF au sein de l'ONF (agence Isère, Grenoble), 6 mois*
- *Travail sur la mise en place du label « Forêt Patrimoine » pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse*

Présentation du label « Forêt Patrimoine »

- *Nouveau label mis en place par l'ONF, échelle nationale*
- *But : valoriser des forêts domaniales (c'est-à-dire des forêts dont l'État en a confié la gestion à l'ONF) remarquables sur le plan patrimonial et aboutir à un réseau national*
- *Rappeler les quatre ambitions du label*
- *Cœur du projet = forêt domaniale*
- *Démarche innovante qui lie la forêt en tant que patrimoine naturel et culturel au patrimoine historique d'un lieu*
- *Démarche de territoire (concertation, partenariat entre acteurs) - échelle de la forêt domaniale de Grande Chartreuse*
- *Définir plus value par rapport aux projets existants : échelle locale de la forêt domaniale, territoire forestier où l'ONF à une forte légitimité (en tant que gestionnaire), etc.*
- *Décrire le déroulement général (démarches de concertation déjà entreprises sur ces sites, diagnostic, comité de pilotage, protocole d'accord local, définissant les grandes lignes ainsi que les limites du projet et permettant d'engager les études approfondies destinées à définir plus précisément les actions, contrat d'objectif)*
- *Démarche déjà engagée sur 3 forêts pilotes, donner des exemples d'actions phares qui ont été ou vont être menées*
- *Sélection forêt domaniale de Grande Chartreuse pour la région Rhône-Alpes*
- *Rappeler caractéristiques majeurs forêt domaniale de Grande Chartreuse :* ***forêt de production*** *avec un* ***patrimoine naturel important*** *mais également un* ***patrimoine culturel et historique très riche*** *(présence marquée des moines Chartreux depuis plusieurs siècles) et enfin, une* ***forêt périurbaine*** *(quelques kilomètres seulement de l'agglomération Grenobloise) avec une valeur sociale et récréative très marquée.*
- *Nouveau projet, opportunité de mettre en place de manière collective différentes actions, grande liberté, possibilité importante d'innovation.*

Objectifs majeurs de la première partie du projet

- *Rencontrer les acteurs du territoire (forêt domaniale Grande Chartreuse) pour leur présenter la démarche et pour qu'ils « s'imprègnent » du projet, fassent part de leurs idées, remarques, etc.*
- *Aboutir à la formation d'un comité de pilotage*
- *Définir des orientations stratégiques et… un plan d'actions*

Présentation du déroulement et des objectifs de l'entretien

- *Questions diverses sur plusieurs grandes thématiques : l'organisme, le patrimoine naturel et l'environnement, le tourisme, le patrimoine culturel et historique, etc.*
- *Environnement de travail différent – enrichissant pour construire un projet*
- *Nouveau projet, utile mais à adapter à un territoire – enjeu = faire ressortir les actions à mener, voir de quelle manière on peut exploiter au mieux les possibilité du projet pour répondre aux attentes et préoccupations des différents acteurs*

Questions générales

Présentation générale de l'organisme

- Présentation générale de l'organisme (missions, activités, taille…)
- Interventions de l'organisme au niveau du massif forestier de la Chartreuse, au niveau de la FD de GC (actions en cours, moyens financiers, perspectives)
- Organismes partenaires (institutionnels, collectivités, associations, organisme de recherche, *etc*.)
- Liens formalisés, reconnus dans un document, valorisé (forme contractuelle, partenariale ? participation à des groupes de travail thématique ?)

Vision de la forêt domaniale de Grande Chartreuse

- Connaissez-vous la FD de Grande Chartreuse (ou bien seulement connaissance du massif) ? Savez-vous la localiser sur une carte ? (limites avec les forêts autour)
- Quelle vision avez-vous de la FD ? D'après vous, quels sont les enjeux les plus importants (forêt périurbaine à fonction récréative ou plutôt forêt de production, réservoir de bois, *etc*.) ?
- En quoi est-ce un milieu d'exception, emblématique? Spécificités ? (mettre en parallèle avec Fontainebleau, Verdun, *etc.*)
- Valorisation de la FD suffisante (au plan local, régional et même peut-être nationale)? Lacunes?

Patrimoine naturel/environnement

ONF, gestion forestière et maintien de la biodiversité

- Rôle de l'ONF sur le territoire et en FD de Grande Chartreuse (Reconnaissance ou méfiance)
- Actions de l'ONF en terme de gestion forestière? Gestion multifonctionnelle ?
- Quels sont les principaux messages diffusés par l'ONF? Communication autour des pratiques de gestion forestière?
- Quel type d'information attendez-vous ? (pour acteurs du monde forestier, pour le grand public)
- Compatibilité exploitation forestière, mobilisation des bois / préservation biodiversité ? Possible ou non?
- Avez-vous participé aux journées organisées par l'ONF dans le cadre du projet Life Nature et territoire sur le thème « compatibilité gestion forestière et Natura 2000 » ?

Si oui, qu'en avez-vous pensé et serait-il opportun de reconduire certaines journées similaires ?
Si non, avez-vous été informés de ces journées ? Souhaiteriez-vous y participer si elles sont renouvelées (thématiques semblables)? Quel autre public pourrait être intéressé ?

- Information et sensibilisation du grand public, des professionnels, des élus, des forestiers sur les modalités de gestion forestière favorables à la biodiversité (niveau)
- Mobilisation des bois, politiques actuelles, enjeu majeur, mobilisation des bois alimente la filière donc un pan de l'économie local est satisfait, induit changement dans le paysage, pénétration en forêt, changement dans les écosystèmes, comment répondre à cet enjeu ? (desserte, mesure compensatoire)
- Connaissez-vous la technique du câble ? A priori ?
- Intérêt à se pencher sur des techniques alternatives de mobilisation des bois ? Promouvoir le câble ? Prêt à travailler sur cette problématique ? Mettre en place une réflexion collective sur ce thème ? Réaliser des études sur les zones exploitables par le câble ?

Richesses naturelles

- *Mesurer le niveau de connaissance :* patrimoine naturel particulier, richesses naturelles : lesquelles ?
- Quels sont les moyens de protection (réserve, Natura 2000) actuellement mis en oeuvre? *Il existe 3 réserves biologiques, 2 réserves naturelles, 1 site Natura 2000*
- Zones, sites à protéger ? Zones pouvant être mise en valeur d'une meilleure manière ?
- Sentier du Charmant Som, au courant des travaux de restauration ? Bonne initiative ?

- Thématiques liées à l'environnement comment sont-elles intégrées dans la pratique de tous les jours ? Savez-vous comment l'ONF prend en compte la biodiversité dans le cadre de la gestion courante ?
- Quelles thématiques sont aujourd'hui développées ? Quelles formes innovantes (guides, itinéraires de découverte, utilisation GPS, …)?
- Quelles études naturalistes sont menées sur la FD de Grande Chartreuse inventaire, (inventaires de suivis de populations végétales ou animales) ? Lacunes ?
- Disposez-vous de données ou d'études naturalistes sur la FD de Grande Chartreuse ? Si oui, échange avec l'ONF ?
- ONF dispose de données, est ce que cela vous intéresse ? Sous quelles formes ? Pour quoi faire ?
- Connaissance au sein de l'organisme ? Échange avec l'ONF ?
- Ces connaissances sont-elles utilisées et valorisées ? Si oui sous quelle forme, si non, comment est ce qu'on peut faire ?

Partage des connaissances : patrimoine à préserver et à faire connaître. Éducation à l'environnement sans le mettre en danger, qu'est ce que l'on peut développer ?

En termes de milieux naturels, un autre élément est très présent en FD de Grande Chartreuse : l'eau

- Cours d'eau : le Guiers Mort et le Guiers Vif, quelle valorisation en termes de milieux naturels ?
- Zones humides : quelle vision de ce type de milieu : richesse ou problème (zones humides « banales » ?)
- Quelles fonctions, quels services rendus ? besoin de valorisation ?
- Organisation de sorties naturalistes - quel public cibler en priorité ? (les « locaux » ?) Quelles thématiques abordées ?

Tourisme (nature + culture)

Fréquentation touristique

- Accueil du public : chance ou contrainte ? (flux à canaliser, déchets, dégradation des sites)
- Fréquentation de la forêt : profils sociologiques (femmes, hommes, enfants, locaux, urbains), répartition, motivations (activités sportives, milieu de ressource, activités familiales…), public visé → offre d'accueil suffisante?

Attente ludique, circuit de plein air, contenu pour apprendre nécessaire ?

- Qu'est ce qu'il y a à voir en FD ? La FD fait-elle partie de l'attractivité du territoire ?
- Lieux les plus fréquentés ?
- Lieux sur fréquentés ? Sur fréquentation par rapport à quoi ?
- Équilibre fréquentation touristique/préservation des milieux naturels ? Points noirs existants ?
- Lieux à bonne capacité d'accueil, intéressants mais peu fréquentés ?
- Carence en termes d'accueil du public ? (niveau d'information : sites, produits, lieux d'équipement, circuits, stationnement, offres marchandes, *etc*.)
- Activités touristiques familiales (*Aujourd'hui : beaucoup de randonnées sportives, des parcours longs, etc*.)

Équipements

- D'une manière générale, besoin de mettre en place des équipements en forêt pour l'accueil du public ?
- Activités et équipements existants : catégorie de public visé ? (sportif, randonneurs, familles, jeunes, seniors…) – (public local ou plus « lointain »), pour chaque catégorie : sous quelle forme ? Améliorations, points noirs ?
- Équipements opérationnels et fonctionnels (qualité, quantité, homogénéité) ? Quelles améliorations possibles ?
- Répondre aux besoins d'une population variée : accueil des personnes à mobilité réduite existant?

Si oui, où, comment, est-il suffisant ?

Si, non, possible à réaliser matériellement ? Idées ?

Idées de nouvelles activités

- Demandes particulières ? Si oui, lesquelles, par qui ?
- Quel type de tourisme, les gens attendent-ils dans un contexte périurbain ? quelles activités promouvoir ? Idées innovantes en lien avec le développement du territoire ?

ONF propose idée que la forêt est un espace de proximité (peu de déplacement donc contribue aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre), qui répond aux enjeux de solidarité (pas besoin d'aller loin et de payer cher), à des enjeux publics (air pur, activité) et à l'éducation à l'environnement.

- Opportunité d'organiser des sorties naturalistes (thèmes divers à contenu scientifique) ?
- Organisation de sorties à thème : (recueillir l'avis, les réactions, *etc*.)
    - « gestion forestière et maintien de la biodiversité »
    - « sorties découvertes alpages et forêt »
    - « pastoralisme »
    - « martellodrome et gestion forestière »
    - « activités séculaires des Chartreux »
    - « L'Homme et la forêt au fil du Guiers »

Public visé : élus, professionnels, techniciens, animateurs, acteurs filière bois, usagers du milieu forestier, collèges, *etc*.

Quels thèmes supplémentaires abordés ? Volonté de participer à ces sorties ?

- Nouveaux type de projets à développer ?
- Mise en place de moyens de transports collectifs ?

Patrimoine culturel et historique

- Patrimoine culturel et historique, FD Chartreux, quelles inspirations ? (monastère, croix oratoire, *etc*.)
- Outre le monastère de la Grande Chartreuse, qui est « l'incontournable » du massif, le patrimoine culturel et historique (notamment lié à l'histoire des Chartreux et le pourquoi de leur installation dans la région, ensemble du petit patrimoine (ponts, chapelles, mines, ancienne distillerie) est-il aujourd'hui connu et suffisamment mis en valeur ?
- Existe-t-il une demande d'informations sur ce sujet ? Les Grenoblois ont-ils des connaissances sur le patrimoine historique de leur territoire et en particulier sur l'histoire des Chartreux ? Les gens venus de plus loin portent-ils un intérêt à ce sujet?
- Éléments à valoriser en priorité ? Sous quelle forme ?
- Vallée du Guiers : comment valoriser les ressources patrimoniales en ruines ? Opportunité de mettre en valeur les structures historiques (ponts, ancienne scierie, *etc*.)? Faudrait-il restaurer certains de ces ouvrages ?
- Comment créer de nouvelles activités culturelles complémentaires aux musées de la Correrie ou de Saint Pierre de Chartreuse ?
- Quelles sont les sont les thématiques développées et/ou à développer ? Sous quelles formes (guides, itinéraires découvertes, utilisation GPS, …)?

Thèmes possibles : patrimoine religieux, le bornage, les forges, l'utilisation des ressources naturelle, etc.

- Opportunité d'organiser un événement au moment de la journée mondiale du patrimoine ?

Action de communication autour du projet

Un des grands enjeux de la démarche Forêt Patrimoine est la communication

- Quels thèmes de communication à aborder en priorité ? Sous quelles formes ?
- L'organisme développe-t-il une activité de communication quelconque (site Internet, bulletin, *etc*.) ? Possibilité de servir de relais pour communiquer autour de thèmes liés au projet et à la forêt ?
- Organisation d'une journée événementielle – événement artistique en lié avec des associations locales : « PhotoSom », « les artistes de Chartreuse » ? – véritable projet à construire, association avec écoles possibles

Zonage des vocations (utilisation de la carte, si elle n'a pas été suffisamment utilisée…)

Reprendre les grands éléments de la conclusion pour définir un zonage selon les vocations.

Conclusion

- Réactions particulières
- Intérêt porté à ce projet

Rappeler potentiels enjeux et pistes d'actions

- Partager vous ces enjeux et pistes d'actions ? En proposeriez-vous d'autres pour améliorer le caractère novateur de cette démarche et améliorer sa cohérence territoriale ?
- Comment exploiter au mieux cette démarche pour répondre aux attentes de l'organisme ? Envies, perspectives ? Comment la FD peut être support de votre propre politique ?
- Souhaitez-vous vous impliquer dans cette démarche aux côtés de l'ONF et être membre du comité de pilotage? (s'impliquer dans la construction du projet, participation à des groupes de travail thématiques, pistes de réflexions, *etc*.)
- Si non, raisons ? Qu'est ce qui manque ? (organisation personnel ou intérêt du projet)

Annonce du comité de pilotage – donner la date
Confirmer coordonnées téléphoniques, adresse postale et e-mail

Annexe 7 : Modèle de fiche action

« Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine »				
Orientation :				
Objectif :				
Références aux documents cadres existants :				
Intitulé de l'action :				
				Priorité
Contexte et enjeux :				
Descriptif de l'action :				
Maître d'ouvrage potentiel :				
Maître d'œuvre potentiel :				
Partenaires impliqués :				
Programmation :	***2010***	***2011***	***2012***	
Coût estimatif HT :				
Possibilités de financement :				
Europe	**État**	**Région**	**Département**	**Autres**
Indicateurs :				
- Suivi, avancement :				
- Résultats :				

Annexe 8 : Compte-rendu du premier comité de pilotage

Date : Mercredi 1er avril 2009 **Lieu :** Mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse **Objet :** Projet « Forêt Patrimoine » de la forêt domaniale de Grande Chartreuse	**Participants :** *Cf.* Liste jointe

Liste de diffusion

- Les invités + diffusion interne ONF

Déroulement et contenu de la réunion

I - Ordre du jour :

- Présentation du diagnostic de territoire pour le projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Grande Chartreuse
- Validation des enjeux pour le projet
- Constitution du comité de pilotage et d'un comité technique

II – Déroulement de la réunion :

M. BRUGIERE, Directeur de l'agence ONF Isère de Grenoble, remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour. Il présente aussi le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine ».

E. DUPUY présente le diagnostic de territoire qui a été établi pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse. Les enjeux identifiés sont présentés par thématique.

Thème 1 : les patrimoines

Thématique	Orientations	Objectifs
Patrimoine	Connaître, préserver, valoriser et transmettre les différents patrimoines	Synthétiser, cartographier et formaliser la connaissance sur le patrimoine naturel
		Améliorer la connaissance sur le patrimoine culturel et historique, le préserver et le valoriser
		Valoriser et faire connaître la forêt en tant que patrimoine culturel
		Maintenir des paysages patrimoniaux
		Améliorer la lisibilité du paysage

Thème 2 : l'accueil du public

Thématiques	Orientations	Objectifs
Accueil du public	Mieux structurer l'accueil du public sur les principaux sites actuels de fréquentation	Avoir un schéma d'accueil organisé
	Améliorer la qualité d'accueil sur l'ensemble de la forêt	Gérer au mieux les conflits d'usage
	Améliorer l'offre d'accueil pour répondre à la demande sociale	Développer une offre périurbaine compatible avec la préservation de l'environnement

Thème 3 : la filière bois

Thématique	Orientations	Objectifs
Filière bois	Poursuivre la mobilisation des bois à hauteur des capacités de production réelles	Maintenir un approvisionnement local
	Préserver mieux les patrimoines et prendre en compte la multifonctionnalité de la desserte	Alimenter la filière bois énergie?
	Pérenniser une participation au développement de la filière bois locale	Réflexion multifonctionnelle à mener sur la desserte
		Développer le câble?
		Expérimenter et favoriser les transferts de savoir faire au bénéfice des autres forêts

Suite à cette présentation, la discussion est ouverte.

M. VILLIEN souhaite connaître les moyens prévus par l'ONF pour mener à bien ce projet.

M. BRUGIERE explique que l'ONF participera selon les moyens disponibles. Dans le cadre de la démarche « Forêt Patrimoine », l'ONF a choisi de concentrer des moyens financiers sur un nombre limité de forêts (16 forêts domaniales). Il s'agit de crédits nationaux ONF. M. BRUGIERE termine en précisant que l'un des objectifs de la démarche est bien de pouvoir générer des co-financements.

A. VERGNON ajoute que pour l'année 2009, la participation concrète de l'ONF se traduit par la réalisation du diagnostic de territoire présenté mais également des diagnostics

complémentaires concernant d'une part la thématique du paysage et de l'accueil du public et d'autre part le patrimoine culturel et historique.

A. VERGNON rappelle ensuite que l'un des objectifs de cette première réunion est la validation des enjeux qui ont été présentés et demande donc l'avis des personnes présentes.

M. HANUS donne son point de vue en expliquant que les enjeux présentés sont assez généraux. Ils sont cohérents avec ceux de la charte du parc et ceux de la charte forestière de territoire. Il n' y a donc pas d'opposition. Concernant, l'organisation du travail, M. HANUS rappelle que plusieurs groupes de travail thématique ont déjà été mis en place pour l'élaboration de la charte du parc et la CFT. Dans le cadre de ce projet, il faudrait pouvoir travailler de manière transversale. Un croisement des différents thèmes identifiés est nécessaire.
M. VILLIEN rappelle la démarche organisée par le parc qui consistait à travailler par groupe thématique et que lors de chaque journée de réunion prévoyait un temps de synthèse et d'échanges entre les différentes thématiques traitées.

M. HANUS insiste sur le fait qu'il faille travailler sur des actions en synergie avec les thèmes existants. Il suggère l'idée de mettre l'accent sur certaines actions du parc. Un travail de pour mettre des priorités aux actions devra être mené.

M. TIRARD-COLLET intervient en soulignant le fait qu'il a souvent participé à des réunions du même genre et que finalement, peu d'actions concrètes sont réalisées sur le terrain.
Il donne l'exemple des réflexions qui ont été menées au niveau du pont Peirant et au niveau duquel, aujourd'hui rien n'est encore fait. Il évoque également le cas de l'ancienne distillerie de Fourvoirie où une petite association s'est constituée pour tenter de mener quelques travaux d'entretien et de restauration.

Mme BARDISA donne, à sont tour, son avis sur le sujet du dossier du pont Peirant. Elle rappelle que ce dernier est la propriété du ministère de l'agriculture et de la pêche et que l'ONF en est seulement le gestionnaire. Elle déplore que malgré le travail réalisé sur ce dossier par le service des monuments historiques de la DRAC, rien n'ait abouti. Elle pense donc que la démarche « Forêt Patrimoine », entreprise par l'ONF est l'occasion d'avancer sur ces dossiers.

M. SARTER s'exprime à son tour sur ce sujet en rappelant qu'il n'est pas du ressort de l'ONF de travailler seul sur l'entretien et la restauration des ponts qui ne sont pas utilisés dans le cadre de la gestion forestière courante.
Il mentionne le cas du pont de Noirefont qui a été endommagé par la chute d'un hêtre lors d'une coupe forestière, il y a environ 2 ans et où une expertise, en vue de sa restauration, est actuellement en cours de réalisation.

M. TIVOLLIER donne son point de vue en mentionnant qu'il faut tenir compte des moyens financiers disponibles et qu'il ne faut donc pas trop se disperser dans un premier temps. Il faut choisir des priorités. Il reprend l'idée du sentier de la cochette donnée lors de la présentation et évoque l'idée de mettre en place un produit de découverte.

M. HANUS reprend cette idée en envisageant la labellisation « Forêt Patrimoine » d'un tel produit qui permettrait d'allier la thématique du patrimoine naturel à celle du patrimoine culturel et historique. Les priorités peuvent porter sur les actions ou une valorisation économique est possible.

M. CHAUVIN intervient en rappelant que la thématique du patrimoine culturel a jusqu'à aujourd'hui été peu investie par les projets de territoire en Chartreuse. La démarche « Forêt Patrimoine » est une opportunité pour travailler sur cette thématique très intéressante. Il reprend l'idée du produit de découverte et mentionne la notion de sentier « bioculturel ».

M. SARTER revient sur la thématique des ponts le long de la vallée du Guiers. Il rappelle que le pont Peirant n'est pas le pont qui est aujourd'hui dans un état de conservation le plus préoccupant et que les priorités ne seront pas toujours faciles à donner.

Mme BARDISA rappelle que le pont Peirant avait fait l'objet d'une étude plus précise puisque des opérations de mise en valeur de cet ouvrage étaient envisagées dans le cadre de la mise en place d'un sentier thématique.

A. VERGNON souligne la question de l'acquisition des connaissances concernant ce patrimoine culturel et historique. Elle demande l'avis des acteurs présents sur cette question et précise qu'il y a des priorités à avoir dans les actions à mener mais qu'il faut également penser la gestion du reliquat.

Mme BARDISA demande quel est l'objectif de l'acquisition de cette connaissance.

E. DUPUY rappelle que dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de territoire, il est ressorti que la connaissance sur le patrimoine culturel et historique en forêt domaniale de Grande Chartreuse était assez limitée. Aussi l'acquisition de la connaissance sur ce patrimoine paraît indispensable pour l'intégrer dans le cadre de la gestion forestière courante et ensuite pouvoir permettre la valorisation de certains éléments.

M. OUGIER intervient à son tour en précisant que le projet « Forêt Patrimoine » rentre tout à fait dans le cadre de chartre forestière de territoire. Ce projet pourrait permettre de renforcer les points faibles de cette charte, notamment en développant les thèmes peu abordés dans sa mise en œuvre comme celui du patrimoine culturel. Il mentionne également que des actions pourraient être menées sur le dédoublement des itinéraires de randonnées et des pistes forestières.
En tant que représentant du CRPF, il précise que l'organisation de journées communes forêt privée/forêt publique ainsi que l'organisation de formation peut être intéressante.
Il termine ses propos en faisant le lien entre la démarche « Forêt Patrimoine » et la démarche de labellisation AOC qui sont deux démarches de qualité.

Sur ce dernier point, M. HANUS insiste sur la nécessité d'un affichage politique de collaboration dans le cadre du projet « Forêt Patrimoine ». Ce projet peut servir de support pour la démarche AOC.

Concernant la thématique du bois énergie, la question de la contribution de la forêt domaniale à l'alimentation de la filière est posée.
M. VILLIEN rappelle qu'il existe plusieurs projets territoriaux sur ce thème : à Saint Laurent du Pont, à Saint Thibaud de Couz avec la plateforme de bois énergie et enfin au niveau du Pays Voironnais dans le cadre du pôle d'excellence rural (PER).

Mme D'HERBOMEZ-PROVOST intervient sur la thématique du patrimoine naturel. Elle confirme qu'un travail doit être mené pour synthétiser et mutualiser la connaissance entre les différents acteurs. Elle rappelle que la FRAPNA dispose de données pour différents groupes d'animaux et que le parc a mené une étude sur les petits mammifères en forêt. Une mise en réseau des différentes connaissances permettrait de les consolider.

M. HANUS donne son accord avec ce point de vue.

A. VERGNON pose la question de l'échelle de travail.

Selon Mme D'HERBOMEZ-PROVOST, le travail doit être dans un premier temps mené à l'échelle de la forêt domaniale.

M. TIVOLLIER évoque la notion de corridor écologique et donne son point de vue selon lequel un tel travail ne peut pas être arrêté au niveau de limites de parcellaire.
Le territoire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse peut servir de point de départ à cette étude.

M. HANUS souligne le besoin de mener une réflexion collective sur ce thème et soumet l'idée d'organiser une réunion de travail entre les différentes personnes compétentes. Il rappelle que le parc est actuellement en train de réfléchir à la mise en place d'un système d'information territorial.

Mme D'HERBOMEZ-PROVOST insiste sur l'importance de ces questions de mise en commun des données.

M. BRUGIERE mentionne l'existence d'une base de données naturalistes au sein de l'ONF.

Concernant l'organisation du travail, M. BRUGIERE proposer l'idée de constituer un comité technique qui travaillerait de manière concrète sur la planification, la définition et la priorisation des actions à mener dans le cadre du premier plan d'actions du projet « Forêt Patrimoine ».

Mme BARDISA rappelle l'importance de rentrer en contact ave M. BECMEUR, architecte des bâtiments de France en Isère.

M. CHAUVIN reprend les divers thème de discussion qui ont été évoqués et résume les trois projets fédérateurs : le pont Peirant, le produit de découverte, la mutualisation des données naturalistes. Ils peuvent faire l'objet d'actions pilotes et permettre de concentrer les moyens sur une première tranche de réalisation.

M. LOUIS-MONIN termine la discussion en mentionnant que dans le cadre de la mise en place, par le SIAGA, de la deuxième tranche du contrat de rivière des études sont en cours. Il existe un volet concernant le tourisme et l'accueil du public.

Prochaines dates

La **première réunion de ce comité technique** aura lieu le **mercredi 29 avril 2009**, à l'ONF à Grenoble (9 Quai Créqui).

La date de la **prochaine réunion de comité de pilotage** est fixée au **mercredi 17 juin 2009**, à 15 heures et si possible, à la mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Rédigé par : É. DUPUY
Validé par : A. VERGNON
Le 27 juillet 2009

Annexe 9 : Compte-rendu de la première réunion de comité technique

Date : Mercredi 29 avril 2009 **Lieu :** ONF, agence Isère de Grenoble **Objet :** Projet « Forêt Patrimoine » de la forêt domaniale de Grande Chartreuse	**Participants :** Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST (FRAPNA) Jean-Luc TIVOLLIER (CARTUSIANA) Didier TIRARD-COLLET (Commune de Saint-Laurent du Pont) Jean-Claude SARTER (ONF) Émilie DUPUY (stagiaire ONF)

Liste de diffusion

- Les invités + diffusion interne ONF

Déroulement et compte-rendu de la réunion

I - Ordre du jour :
- Valider les orientations et objectifs opérationnels du projet en faisant le lien avec les documents cadres existants,
- Aboutir à une ébauche de plan d'actions avec des niveaux de priorité

II – Déroulement de la réunion :

E. DUPUY accueille et remercie les participants pour leur présence. Le contexte de cette première réunion de comité technique est rappelé et les objectifs de la réunion sont présentés.

S. D'HERBOMEZ-PREVOST souhaite clarifier ses propos de la réunion du premier comité de pilotage en rappelant que la FRAPNA dispose de peu de données sur le patrimoine naturel. Ce sont les associations adhérentes à la FRAPNA telles que la LPO, GENTIANA, FLAVIA ou SYMPETRUM qui possèdent ces données. S. D'HERBOMEZ-PREVOST rappelle l'importance de mener une réflexion pour savoir comment partager ces données et les transmettre.

J-L TIVOLLIER souhaite avoir des précisions sur les sources de financements disponibles pour ce projet.
J-C SARTER répond en précisant que l'on ne peut pas donner de chiffres mais que l'un des objectifs est bien de créer des co-financements.

Une lecture collective des propositions d'orientations et objectifs opérationnels du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine » permet d'ouvrir la discussion sur la validation et le lien avec les projets cadres déjà existants sur le territoire. Ces orientations et objectifs sont présentés ci-dessous :

Les patrimoines	1	**Connaître, préserver, valoriser et transmettre les différents patrimoines**
	1.1	Synthétiser, cartographier et transmettre la connaissance sur le patrimoine naturel
	1.2	Améliorer la connaissance sur le patrimoine culturel et historique, le préserver et le valoriser
	1.3	Valoriser et faire connaître la forêt en tant que patrimoine culturel

L'accueil du public	2	**Améliorer l'offre et la qualité de l'accueil du public**
	2.1	Avoir un schéma d'accueil organisé
	2.2	Gérer au mieux les conflits d'usage
	2.3	Développer une offre périurbaine compatible avec la préservation de l'environnement

La filière bois	3	**Contribuer au développement et rayonnement de la filière bois en Chartreuse**
	3.1	Contribuer au développement et rayonnement de la filière bois en Chartreuse
	3.2	Être le lieu d'échanges et de démonstration

4	**Assurer la coordination, la communication et le suivi nécessaires pour le bon déroulement du projet**

Aucune personne représentant le PNR de Chartreuse n'étant présente à cette réunion, il a été difficile pour les autres participants de se prononcer sur le lien entre les orientations de la charte du parc et celles du projet « Grande Chartreuse, Forêt Patrimoine ».

D. TIRARD-COLLET intervient pour préciser que le 2.2 est très important et que le dédoublement des sentiers de randonnée et des pistes forestières devrait être une action prioritaire. Il donne l'exemple du secteur du Pertuis et d'Arpison.
Dans le cadre de l'orientation 1, il faut arriver à stabiliser la dégradation du patrimoine culturel et historique. Concernant l'objectif 2.3, D. TIRARD-COLLET approuve et insiste sur la formulation de la fin de l'objectif « compatible avec la préservation de l'environnement ».

Pour S. D'HERBOMEZ-PREVOST, l'orientation 1 et plus particulièrement l'objectif 1.1 sont bien formulés. Ce dernier correspond aux préoccupations de la FRAPNA. Elle rappelle qu'il est important de diffuser ces connaissances auprès du grand public.

J-C SARTER donne son point de vue en s'interrogant sur les buts de l'acquisition de connaissances sur les différents patrimoines. Selon lui, il existe un lien fort entre l'orientation 1 et l'orientation 2. L'amélioration de la connaissance sur le patrimoine naturel doit permettre de mieux le préserver. L'amélioration de la connaissance sur le patrimoine culturel et historique doit être valorisée. Ainsi, l'orientation 1 doit servir à alimenter l'orientation 2.
L'objectif 1.2 peut ensuite servir à renouveler l'offre des produits proposés dans le cadre de l'accueil du public.
J-C SARTER mentionne qu'il lui paraît important de renouveler l'offre au sein de l'ONF et que par ailleurs, cela créé aussi de l'activité pour les accompagnateurs de CARTUSIANA.

J-L TIVOLLIER intervient à son tour en donnant son accord avec les propos de J-C SARTER. Il est important que les actions menées dans le cadre du projet permettent de créer un retour pour le territoire. Par ailleurs, concernant le 2.3 et pour rejoindre les propos de D. TIRAD-COLLET, J-L TIVOLLIER rappelle qu'il est important et intéressant de pouvoir mener des actions avec les villes portes et la ceinture Grenobloise.

Aucune réaction ou commentaire n'ayant été formulé vis à vis de la troisième orientation liée à la filière bois, E. DUPUY demande l'avis des participants.
J-C SARTER précise que sur cette thématique, il est important de faire le lien avec le CIBC constitué dans le cadre de la démarche du label AOC bois de Chartreuse.

La deuxième partie de la réunion est consacrée à la définition des actions prioritaires envisageables.

Pour l'ensemble des participants, une des actions prioritaires est de travailler sur les points noirs de conflits d'usage entre les différents utilisateurs de la forêt et notamment entre les randonneurs et exploitants forestiers.
J-C SARTER exprime son point de vue en mentionnant qu'il faudrait sûrement envisager une réunion commune entre l'ONF, la FRAPNA et les accompagnateurs CARTUSIANA afin d'identifier les points noirs et ensuite trouver des solutions alternatives.
E. DUPUY précise qu'une étude sur l'identification des points noirs a déjà du être menée au niveau du parc.

Par rapport à l'objectif 2.2 J-C SARTER souligne le fait qu'il est important de fixer les limites de capacité d'accueil et donne l'exemple du site du Charmant Som. L'exploitation des sur largeurs de la route permettrait d'augmenter les possibilités de stationnement.
J-L TIVOLLIER évoque également la possibilité de mettre en place des systèmes de navettes et d'utiliser les télésièges lors de la période estivale.

E. DUPUY précise que dans le cadre d'un appel à projet « mobilité douce » auquel le parc de Chartreuse a répondu, une réflexion devrait être menée, notamment pour le site du Charmant Som et du Col de Porte.

J-L TIVOLLIER mentionne le fait qu'il est important d'amener à faire découvrir au public d'autres sites. La mise en place de sentiers thématiques serait intéressante.
D. TIRARD-COLLET précise qu'il est important de ne pas perdre les anciens sentiers, parfois difficiles à maintenir.
J-C. SARTER partage également le point de vue selon lequel la mise en place d'itinéraires thématiques est une action importante. De nombreux thèmes sont à valoriser : les oratoires, les ouvrages d'art sur la route de la Charmette, l'utilisation des ressources naturelles. Il précise que pour mener cette action, il faudrait utiliser le travail du parc élaboré dans le cadre du recensement du petit patrimoine bâti.
D. TIRARD-COLLET évoque également le thème des haberts et l'importance du thème du ciment prompt qui est une des spécificités de la Chartreuse. Plusieurs éléments pourraient être mis en valeur, notamment près de la route de Currière (plateforme, ancien passage du train, tunnel, *etc.*). L'entreprise VICAT pourrait être partenaire.

J-C SARTER rappelle également que beaucoup de gens travaillent autour du bois en Chartreuse et qu'il y a un rôle d'éducation important à jouer.
Concernant la thématique des haberts, il rappelle que plusieurs d'entre eux sont situés dans les prairies de « la compagnie fermière de la Grande Chartreuse ».
J-C SARTER reprend les idées évoquées en précisant que dans le cadre d'une action de valorisation des patrimoines il faut dans un premier temps faire un état des lieux. L'organisation d'une réunion de travail entre l'ONF, CARTUSIANA, la FRAPNA et d'autres acteurs du territoire devrait permettre de définir concrètement des thèmes et des itinéraires à valoriser. Il termine ses propos en reprécisant l'importance du lien entre l'orientation 1 (acquisition de connaissances sur les patrimoines) et l'orientation 2 (amélioration de l'offre et de la qualité de l'accueil du public).

Ces itinéraires thématiques pourraient ainsi faire l'objet de sorties accompagnées. Dans ce cas, J-L TIVOLLIER rappelle l'importance d'apporter un plus par rapport à de simples itinéraires.
Par ailleurs, la réalisation de topoguides, qui seraient disponibles en office du tourisme par exemple ainsi que des aménagements légers (poteau avec numéro, logo) peuvent également être envisagés sur certains circuits afin de permettre à un plus large public de bénéficier d'informations plus complètes.
J-C SARTER précise que ceci permettrait de développer l'offre d'accueil pour le public familial, aujourd'hui déficitaire.

D. TIRARD-COLLET reprend l'idée de la mise en place d'itinéraires balisés pour la pratique des raquettes. J-C. SARTER et J-L TIVOLLIER s'accordent à dire que la pratique de cette activité, lorsqu'elle n'est pas suffisamment encadrée peut engendrer des perturbations notamment vis-à-vis de la faune. S. D'HERBOMEZ-PREVOST approuve ces propos.
Selon les participants, la mise en place d'itinéraires balisés permettrait de limiter en partie les divagations des promeneurs.

Concernant le projet des 7 boucles permettant de relier Saint-Pierre de Chartreuse à Saint-Laurent du Pont, J-C SARTER pense qu'il est important d'attendre les nouveaux objectifs de la deuxième tranche du contrat de rivière.
D. TIRARD-COLLET rappelle que la commune de Saint-Laurent du Pont travaille sur la première boucle.

Synthèse

Suite aux échanges de cette première réunion de comité technique, les grandes orientations du projet ont été approuvées par les participants. L'orientation 3 sur le thème de la filière bois n'a été que très succinctement abordée. Plusieurs actions prioritaires ont été mises en avant.

Le tableau ci-après présente l'ébauche de plan d'actions pour la période 2010 - 2014 suite à cette première réunion.

Prochaine date

La **prochaine réunion de comité technique** aura lieu le **vendredi 5 juin 2009**, **à 10 heures à la Mairie de Saint-Laurent-du-Pont**.
L'objectif de cette réunion sera de présenter l'avancement du travail effectué et de travailler sur le contenu des fiches actions.
D'ici cette date, E. DUPUY va reprendre contact avec le PNRC, le SIAGA et la DIREN pour avancer sur le projet.

Rédigé par : É. DUPUY
Le 27 juillet 2009

Ébauche de plan d'actions (2010 – 2014) suite à la première réunion de comité technique du 29 avril 2009

				Code	Source	Priorité
Les patrimoines	1	**Connaître, préserver, valoriser et transmettre les différents patrimoines**				
	1.1	Synthétiser, cartographier et transmettre la connaissance sur le patrimoine naturel	**Synthèse et partage des connaissances, entre les différents acteurs, des données liées au patr**	PATN1	COPIL	1
			Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation *via* des indicateurs simples	PATN2	ONF	
	1.2	Améliorer la connaissance sur le patrimoine culturel et historique, le préserver et le valoriser	**Synthèse et amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel et historique**	PATH1	COTECH/ONF	1
			Restauration du pont Peirant	PATH2	COPIL/COTECH	1
			Restauration du mur en pierres sèches du sentier de la Cochette	PATH3	COPIL	
			Organisation de journées de formation sur le thème du patrimoine culturel et historique en forêt	PATH4	ONF	
	1.3	Valoriser et faire connaître la forêt en tant que patrimoine culturel				
L'accueil du public	2	**Améliorer l'offre et la qualité de l'accueil du public**				
	2.1	Avoir un schéma d'accueil organisé	**Dédoublement des itinéraires de randonnées et des pistes forestières**	AP1	COPIL/COTECH	1
			Amélioration du parking de la Correrie et des abords du Monastère de la Grande Chartreuse	AP2	ONF	
			Mise en valeur du site du château de Montbel	AP3	CC/ONF	
			Faire le lien avec le projet PNRC "Mobilité douce"	AP4	COTECH	
	2.2	Développer une offre périurbaine compatible avec la préservation de l'environnement	**Définition et mise en place d'itinéraires de découverte des patrimoines**	AP5	COPIL/COTECH	1
			Mise en place d'itinéraires raquettes	AP6	COTECH/ONF	
La filière bois	3	**Contribuer au développement et ragonnement de la filière bois en Chartreuse**				
	3.1	Poursuivre la participation au développement de la filière bois locale	**Mise en place d'un schéma de desserte multifonctionnel (desserte forestière et touristique)**	FB1	ONF	1
			Conforter le soutien politique pour la demande de labellisation AOC Bois de Chartreuse	FB2	ONF	
	3.2	Favoriser le transfert des connaissances en étant le lieu déchanges et de démonstration	Organisation d'une journée à l'intention des partenaires professionnels (martellodrome de la Charmette,... ??)	FB3	ONF	
			Mises en place de chantiers tests et de démonstration pour le câble	FB4	ONF	
Conduite et animation	4	**Assurer la coordination, la communication et le suivi nécessaires pour le bon déroulement du projet**				
	4.0	Assurer la coordination, la communication et le suivi nécessaires pour le bon déroulement du projet	Assurer la coordination, la communication et le suivi nécessaires pour le bon déroulement du projet	CA1	ONF	

Annexe 10 : Compte-rendu de la deuxième réunion de comité technique

Date : Vendredi 5 juin 2009 **Lieu :** ONF, UT de Fourvoirie **Objet :** Projet « forêt patrimoine » de la forêt domaniale de Grande Chartreuse	**Participants :** Emmanuelle VIN (PNRC) Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST (FRAPNA) Sylvain OUGIER (PNRC) Stéphane BLAYSAT (PNRC, RNHC) Claude DEGASPERI (CC Chartreuse Guiers) Aurélie VERGNON (ONF) Jean-Claude SARTER (ONF) Émilie DUPUY (stagiaire ONF) **Excusés :** Didier TIRARD-COLLET (Commune de Saint-Laurent du Pont) Jean-Luc TIVOLLIER (CARTUSIANA) Jacques PREVOST (LPO) Cécile VILATTE (SIAGA)

Liste de diffusion

- Les invités + diffusion interne ONF

Déroulement et compte-rendu de la réunion

I - Ordre du jour :
- Valider la programmation des actions
- Compléter et améliorer les projets de fiches actions en vue de leur présentation au comité de pilotage

II – Déroulement de la réunion :

E. DUPUY accueille et remercie les participants pour leur présence. Le contexte de cette deuxième réunion de comité technique est rappelé et les objectifs de la réunion sont présentés.

En préalable à la réunion, S. D'HERBOMEZ-PREVOST présente l'avis des associations naturalistes adhérentes à la FRAPNA par rapport aux propositions de fiches action pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine ». Elles souhaitent que la notion de « biodiversité » apparaisse plus clairement dans les fiches.
Elle confirme l'attachement de la FRAPNA à la réalisation d'une carte des sensibilités forestières et la mise en place d'un système de mutualisation des connaissances sur le patrimoine naturel (base de données partagée).
S. BLAYSAT approuve ces propos et rappelle que le parc est en train de travailler sur une base de données territoriale.

- Plusieurs fiches actions (PATN1 et PATN2 notamment) vont être retravaillées en insistant sur la notion de biodiversité.
- Une réunion technique entre sigistes et personnels s'occupant des bases de données devrait être organisée.

A. VERGNON rappelle que la BDN de l'ONF peut servir de support pour les échanges de données.

Suite à ces remarques d'ordre général, E. DUPUY propose de poursuivre la réunion en travaillant fiche action par fiche action.
Deux nouvelles propositions de fiches action sont d'abord présentées : l'une concernant la désignation d'arbres remarquables et l'autre concernant la mise en place d'un « observatoire de la fréquentation touristique ».

- Désignation d'arbres remarquables :

S. Ougier, à l'origine de cette idée, présente son point de vue en rappelant qu'en Chartreuse, les bois présentent une typicité naturelle et des dimensions importantes. Quelques arbres remarquables pourraient être recherchés, notamment dans la série paysagère autour du monastère.
Cette action pourrait servir de support de communication pour la demande de labellisation « AOC bois de Chartreuse ».
J-C. SARTER approuve ces propos et précise que les arbres remarquables doivent être signalés pour être remarqués. La sélection des arbres remarquables pourra se baser sur un inventaire déjà existant. Il faudra veiller à ce que les arbres retenus soient situés à proximité des sentiers ou au niveau de sites d'accueil.
Il précise qu'au niveau de la série artistique, c'est un réseau d'arbres qui pourra être signalé.

S. Ougier mentionne que des arbres remarquables pourraient également être recherchés en forêt privée.

L'idée de cette action est validée par l'ensemble des participant et suite à ces échanges, E. DUPUY précise qu'une fiche action va donc être établie.

- Arbres remarquables : âge, dimension, forme
- Inventaire, signalement et communication
- Réseau + arbres ponctuels
- Arbres remarquables en forêt privée ?
- Localisation : lieux de passages ou sites d'accueil du public

- Mise en place d'un « observatoire de la fréquentation touristique » :

E. DUPUY rappelle que dans le cadre d'un appel à projet « mobilité douce » auquel le parc à répondu, un travail va être mené au niveau du site du Charmant Som et du Col de Porte. Une étude de la fréquentation hivernale et estivale va être menée en 2009 – 2010.
Afin d'avoir une étude plus complète, il serait intéressant d'avoir également des données pour d'autres sites tels que le col de la Charmette ou la Correrie. Plusieurs éco compteurs routiers et piétons pourraient être installés.
A. VERGNON complète ces propos en donnant l'exemple de la région PACA où un observatoire de la fréquentation est mis en place. Elle précise que ces études permettent de mieux communiquer avec les agglomérations.
S. OUGIER approuve l'idée. Il rappelle que les chiffres de fréquentation du massif de Chartreuse utilisés actuellement sont les chiffres de l'enquête ATOU de 1999. Une nouvelle étude permettrait d'actualiser les données et de mieux connaître les lieux les périodes de fréquentation et pourrait servir d'outil d'aide à la décision. Ce serait également l'occasion de « réactiver » la convention passée entre le PNRC et la METRO.
J-C. SARTER donne son point de vue en précisant qu'au niveau de la Correrie, le nombre de visiteurs peut être estimé à partir du nombre d'entrées au musée. En revanche, aucune donnée chiffrée n'est aujourd'hui disponible concernant la fréquentation des espaces naturels au-delà du

monastère (Grand Som par exemple). Il serait donc judicieux de mettre en place un écocompteur près du monastère. Pour la partie « nord » de la forêt domaniale, le site des Riondettes peut également être envisagé.
S. D'HERBOMEZ-PREVOST précise qu'elle ne peut pas se prononcer sur ce point puisqu'elle ne connaît pas les limites exactes de la forêt domaniale. Elle rappelle qu'il est important de prévoir une carte des limites de cette forêt pour l'ensemble des partenaires.
Sur la question du territoire concerné, S. OUGIER demande s'il ne serait pas plus cohérent d'avoir une réflexion à l'échelle du massif. Des sites pourraient également être retenus en forêt privée.

- Étude de fréquentation : modalités identiques à celle de l'étude « mobilité douce »
- Sites d'études :
  - Col de Porte
  - Charmant Som
  } Projet mobilité douce
  - La Charmette
  - Le monastère

- Résorption de points de conflits d'usage le long des itinéraires de randonnées

J-C. SARTER clarifie le contenu de cette action en insistant bien sur le fait que seules des actions ponctuelles, au niveau des principaux points de conflits d'usage, sont envisagées. Il n'y aura donc pas d'impact paysager. Il ne s'agit pas de dédoubler les pistes forestières et les itinéraires de randonnées sur toute leur longueur.
Suite à ces précisions, S. D'HERBOMEZ-PREVOST propose de revoir la formulation du libellé de l'action et d'insister plus dans la partie descriptive sur le caractère ponctuel de l'action.
Un nouvel intitulé est proposé : « Résorption de points de conflits d'usage le long des itinéraires de randonnées ». (La formulation initiale était : « dédoublement des sentiers de randonnées au niveau des principaux points de conflits d'usage »).
S. OUGIER rappelle que cette action est prévue dans le cadre de la CFT. Des financements seront disponibles pour 2009 (à confirmer) et pour 2010. Les collectivités locales pourraient être maître d'ouvrage.
C. DEGASPERI précise que la communauté de communes Chartreuse Guiers a comme compétence facultative celle du tourisme.
Une méthode de travail reste à mettre en place (travail par itinéraire, par versant, *etc.*). L'objectif annuel de la résorption d'au moins un point de conflit d'usage en forêt domaniale peut être fixé.

- Objectif : résorption d'au moins un point de conflit/an
- Financements CFT
- Maîtrise d'ouvrage : collectivités (CC Chartreuse Guiers)

- Organisation de journées de découverte de l'exploitation forestière

S. OUGIER rappelle que cette action est déjà organisée ponctuellement avec des scolaires et que les accompagnateurs sont intéressés pour mettre en place un produit découverte de la gestion forestière.
Une indemnisation des bûcherons et ETF est à prévoir.
J-C. SARTER précise que ces journées pourraient être organisées lors de certains événementiels ciblés. Il donne l'exemple de la course du Grand Duc.
Les publics à viser sont les locaux et les touristes.
S. OUGIER mentionne que le CIBC peut s'impliquer pour sensibiliser ses adhérents. Le PNRC pourrait servir de relais de communication. Une organisation mixte ONF/PNRC/Accompagnateurs CARTUSIANA est à prévoir.

Suite aux différents échanges, E. DUPUY propose que 2010 soit une « année de logistique » pour cibler les événementiels, identifier les coupes et trouver des financements. Les premières journées devraient ensuite être organisées en 2011.

- Public : touristes + locaux
- Événementiels ciblés
- 2010 : préparation, 2011 : réalisation concrète des premières journées

- Mise en place d'un suivi et évaluation, *via* des indicateurs simples, de la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la gestion forestière courante

A. VERGNON insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être mis en place dans le cadre de la gestion forestière courante.
Pour S. OUGIER, cette action est importante. Il existe un gros travail de porter à connaissance auprès des propriétaires privés sur la thématique du bois mort et des arbres à cavité en forêt.
J-C. SARTER propose de retenir comme indicateur les arbres morts sur pied (nombre et volume), les arbres à cavité et le nombre de plaquettes « arbre laissé pour la biodiversité ». Ces indicateurs seront relevés systématiquement lors des opérations de martelage. Les données seront donc disponibles à l'échelle de la parcelle.
Cette opération nécessite de nombreuses années avant de couvrir la totalité de la forêt domaniale.
S. BLAYSAT précise que la pose de plaquettes sur les arbres gardés au titre de la biodiversité est déjà réalisée sur le territoire de la réserve.
E. VIN propose la mise en place d'opération pédagogique ponctuelle. Des sorties avec les scolaires pourraient être envisagées pour la pose des plaquettes.

- Indicateurs retenus :
    - Arbres morts sur pied
    - Arbres à cavité
    - Nombre de plaquettes « arbre laissé pour la biodiversité »
- Données à l'échelle de la parcelle
- Opération systématique lors des martelages

- Synthèse des données existantes sur le patrimoine culturel et historique, amélioration des connaissances et programmation d'actions de valorisation

Concernant l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par le parc, E. VIN mentionne qu'il est tout à fait possible d'établir une convention d'échanges de données avec l'ONF. L'ONF pourrait ensuite apporter des compléments à cette base de données.
E. Vin précise que le parc de dispose pas d'inventaire dans le domaine archéologique.
J-C. SARTER insiste sur le fait que dans le cadre des échanges de données relatives au patrimoine, il est important que la diffusion des données se limite aux organismes signataires de la convention.
Concernant les opérations de valorisation, A. VERGNON s'interroge sur le public à cibler : scientifiques ? Grand public ? Élus ?

Le rôle du conseil général de l'Isère est également évoqué. Selon E. VIN, après un premier choix exhaustif des éléments à valoriser, le conseil général pourrait avoir un rôle de conseil et de prescripteur.
E. VIN évoque l'existence du label « patrimoine en Isère » mis en place par le conseil général.
Parmi les catégories de patrimoine à valoriser, E. VIN rappelle l'importance du thème du pastoralisme qui, actuellement, ne ressort pas assez dans le programme d'action.
A ce propos, S. BLAYSAT mentionne que la FAI est intéressée pour faire découvrir les alpages et le chalet du Charmant Som. Il complète ensuite la liste des éléments de patrimoine avec les différentes bornes qui existent sur le territoire.

- Sensibiliser les élus à la thématique du patrimoine culturel et historique en forêt
- Intégrer le thème du pastoralisme
- FAI partenaire potentiel à rencontrer pour des produits de découverte des patrimoines

- Restauration du pont Peirant

E. DUPUY rappelle que la DRAC a confirmé, par mail, que si l'ONF est maître d'ouvrage pour l'action de restauration du pont Peirant, il pourra bénéficier d'une subvention de 40 %.
Une confirmation définitive sera demandée à la DRAC lors de la réunion du prochain COPIL.

- Sensibilisation et formation des acteurs du monde forestier à la thématique du patrimoine culturel et historique en forêt

L'ensemble des participants approuve l'idée de la mise en place de journées de formation. Le public visé serait l'ONF, le parc et les accompagnateurs CARTUSIANA.
J-C. SARTER mentionne qu'il serait intéressant de préciser le rôle de chacun des différentes institutions et organismes : SDAP, DIREN, DRAC, commission des sites.
Concernant le contenu de cette formation, E. VIN pense qu'il faut, dans un premier temps, réaliser un sondage des besoins. Il faudrait néanmoins aborder les aspects réglementaires, le volet archéologique et la reconnaissance de terrain.
Au lieu de l'édition d'une brochure de sensibilisation, E. VIN évoque la rédaction de fiches pratiques. Le contenu de ces fiches doit être précisé.

- Public pour la formation : ONF, PNRC, Accompagnateurs
- Thèmes à aborder :
    - aspects réglementaires,
    - volet archéologique,
    - reconnaissance de terrain
- Rédaction de fiches pratiques

Faute de temps, les autres actions ne peuvent pas être traitées dans le détail. La réunion se termine par une discussion et des remarques diverses.
E. VIN souhaite avoir des précisions sur le devenir des maisons forestières qui ne sont plus utilisées.
Par ailleurs, elle précise que chaque année, la fondation du patrimoine lance un appel à projet. Le thème retenu pour cette année est « les lieux de passage ».
S. BLAYSAT souligne le fait que la fonction de protection de la forêt ne semble pas être abordée dans le projet. Il serait intéressant de pouvoir l'intégrer.
A. VERGNON aborde la possibilité de mettre en place un événementiel lié à l'univers de la forêt. Plusieurs actions culturelles possibles sont imaginées : visite nocturne, découverte sensorielle, *etc.*

Avant la fin de la réunion, S. BLAYSAT tient à préciser que la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse souhaite être mentionnée dans plusieurs fiches actions (PATN1, PATN2, FB1, *etc.*) comme partenaire à part entière.
Concernant la fiche action « schéma de desserte multifonctionnel », un indicateur de résultats concernant le nombre d'études d'impact réalisées doit être prévu. Il termine ses propos en insistant sur l'importance de la mutualisation et de l'échange de données sur les patrimoines.

E. DUPUY conclue et remercie les participants.

Synthèse

Les échanges de cette réunion de comité technique ont permis de valider la programmation des actions pour le projet « Grande Chartreuse, forêt patrimoine ». Plusieurs fiches actions vont être modifiées en tenant compte des différentes remarques et commentaires émis par les participants.
Le tableau ci-après présente la programmation de plan d'actions pour la période 2010 - 2012.

Prochaine date

2e réunion de comité de pilotage du 17 juin2009 REPORTEE

Rédigé par : E. DUPUY
Le 27 juillet 2009

Annexe 11 : Détail des projets de fiches action

Résumé

Depuis 2007, l'Office National des Forêts (ONF) s'est engagé dans une démarche novatrice intitulée « Forêt Patrimoine » dont le but est de créer un réseau national référent de sites forestiers remarquables.

Du fait de ses caractéristiques, la forêt domaniale de Grande Chartreuse a été retenue comme candidate au label « Forêt Patrimoine ». Un projet de territoire doit désormais être défini avec l'ONF et ses partenaires. Comment peut-il apporter une plus-value au territoire ? Quelle est la place de ce nouveau projet parmi l'ensemble des projets existants ? Quelle méthode employer et quels moyens mettre en œuvre pour le mener à bien ?

Une démarche de concertation approfondie a été mise en place. Une fois un diagnostic de territoire établi et les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du projet définis, un plan pluriannuel d'actions a pu être élaboré pour la période 2010 – 2012.

Ce travail devra se poursuivre par la validation de la composition du comité de pilotage et la signature d'un protocole d'accord et du plan d'actions. Par ailleurs, plusieurs pistes d'améliorations à apporter à la démarche « Forêt Patrimoine » sont proposées.